

La rupture des relations diplomatiques franco-saoudiennes durant la crise de Suez : la poursuite d'une relation bilatérale officieuse (1950-1965)

Claire Lebrun

▶ **To cite this version:**

Claire Lebrun. La rupture des relations diplomatiques franco-saoudiennes durant la crise de Suez : la poursuite d'une relation bilatérale officieuse (1950-1965). Histoire. 2018. dumas-02156105

HAL Id: dumas-02156105

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02156105

Submitted on 14 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

La rupture des relations diplomatiques franco-saoudiennes durant la crise de Suez :

La poursuite d'une relation bilatérale officieuse (1950-1965)

Claire Lebrun

Mémoire de Master 2 Histoire de l'Afrique et du Moyen-Orient à la Sorbonne Paris 1

Sous la direction de Pierre Vermeren et de Philippe Pétriat

Institut des Mondes Africains (*IMAF*)

2017-2018

Remerciements

J'adresse mes remerciements aux personnes qui m'ont aidé dans la réalisation de ce mémoire : mes directeurs de recherche Pierre Vermeren et Philippe Pétriat, madame Séverine Blenner-Michel des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères à la Courneuve, messieurs Nicolas Gueugneau et Pascal Penot des archives de la Banque de l'Indochine, monsieur Olivier Valat des archives du Service Historique de la Défense, messieurs Jean-Marc Ticchi et Laurent Chevalier des archives du Sénat, mais aussi Julien Alerini, Lola Billaud, Jennifer Houssart, Joseph Kéchichian, David Lecuyer, Camille Lons, Jean-François Morel et Augustin Rose.

Sommaire

Introduction…….p.5-18

I) Les débuts de la relation diplomatique franco-saoudienne dans un contexte tumultueux (1950-1956)……p.19-56

A) Une relation politico-militaire qui installe ses premières bases : la politique française d'aide au développement rencontre les nécessités saoudiennes (1950-1955)

1. Les nécessités saoudiennes permettent une percée française dans les partenariats militaires
2. Quand commencent les relations franco-saoudiennes ?

B) Sur la scène internationale, une relation porteuse d'intérêts politiques et économiques : L'Arabie saoudite, une porte d'entrée au Proche-Orient pour la France (1950-1955)

C) La détérioration des relations politico-militaires : la politique coloniale, le véto britannique et l'inadaptation française (1955-1956)

1. L'Algérie
2. Le véto britannique
3. L'inadaptation française

II) La rupture des relations diplomatiques (6 novembre 1956)……p.57-86

A) Récit interne de la rupture franco-saoudienne : l'enquête de Khardj (Octobre-Novembre 1956)

B) Une double rupture sur la scène internationale : La France, la Grande-Bretagne, mais aussi l'Italie et le Pakistan (Novembre 1956)

C) La rupture saoudienne était-elle inéluctable ?

III) La relation informelle (1956-1962)……p.87-124

A) Approches confidentielles : les Saoudiens, les Français, et les Anglais (1956-1958)

B) Affaire de Khardj: Valat, Dulondel, Paul-Antoine Milhomme, et Jean de Lachomette (1956-1959)

C) La poursuite d'un dialogue commercial dans la tourmente (1956-1961)

IV) Rétablissement d'une relation amplifiée (1962-1965)……p.125-136

A) Le rétablissement des relations diplomatiques suite aux accords d'Evian (1962)

B) Relation renforcée : Réhabilitation de la cité militaire de Khardj (1962-1965)

C) Essai : La France, un partenaire de compensation pour l'Arabie saoudite ?

Conclusion……p.137-138

Bibliographie……p.139-145

Sources……..p.146-148

Annexes…….p.149-153

Introduction

Quels sont les déterminants d'une relation diplomatique bilatérale ? Quand peut-on dire que deux pays sont proches sur le plan politique ? Des questions bien vastes en ce qui concerne la France et l'Arabie saoudite. Très éloignés de par leur histoire, leur économie, leur culture ou encore leurs structures, les deux pays sont perçus dans l'histoire française comme deux inconnus avant les années 1960. Pourtant, les deux entités communiquent, commercent, et s'aident mutuellement depuis le début du XXème siècle. Un partenariat historique devenu à notre ère une alliance commerciale et militaire tout à fait solide.

Durant les dernières décennies, la France n'est pourtant pas vue comme un partenaire privilégié des Saoudiens, contrairement aux Américains et aux Anglais. Définie par la formule « *partenaire de compensation* » par l'ancien ambassadeur saoudien Faisal Al-Mejfel, la France en Arabie saoudite est toujours perçue dans l'histoire en comparaison avec le géant américain. Une vision réductrice. Si la France échoue à s'imposer comme premier partenaire saoudien, ne serait-elle pas déjà privilégiée de détenir un rôle dès les années 1950 dans le royaume ? Une piste de réflexion que l'on retrouve chez la chercheuse Sofia Papastamkou dans sa thèse *La France au Proche-Orient (1950-1958) : un intrus ou une puissance exclue ?*

En effet, la France au sortir de la guerre de l'Indochine est dévastée sur le plan économique et n'a plus d'appuis au Moyen-Orient suite à la prise d'indépendance de ses anciennes colonies. En 1954, elle n'a plus aucune légitimité à exercer un rôle politique auprès des pays arabes aux yeux de ses alliés. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne renforcent leur « *special relationship* » en omettant de l'inviter à des sommets internationaux sur le Proche-Orient. C'est alors que Pierre Mendès-France en premier, et cela avant le général De Gaulle, pensera à la nécessité pour la France de se tourner vers les pays arabes. En effet, le président du conseil avait élaboré une politique globale avec un objectif précis, celui de *« trouver des appuis politiques dans les milieux militaires dont l'influence (en Egypte et en Syrie) était déterminante et de marquer l'importance de la France dans l'organisation de la défense de la région »*.[1] Une volonté de légitimité militaire nécessaire à la France pour être crédible aux yeux de ses alliés au Proche-Orient. Un souhait qui va guider le gouvernement français dans le renforcement de ses liens avec les émirs saoudiens.

[1] PAPASTAMKOU Sofia, La France au Proche-Orient (1950-1958), Tome 2, p.441, Sorbonne Paris 1, 2007

Quand exactement les relations diplomatiques franco-saoudiennes débutent-elles ? Si l'on regarde l'historiographie française à ce sujet, les journalistes et les chercheurs spécialisés de la région se mettent d'accord sur une année : celle de 1967. Celle-ci signe à la fois le moment de la rencontre entre les souverains des deux pays à Paris mais également l'absence d'embargo français sur les armes saoudiennes, une faveur dont ne profiteront pas ses voisins arabes. Cette date peut dès le premier coup d'oeil sembler toutefois tardive. Les relations entre les deux pays étaient-elles tout à fait absentes avant les années 1960 ? Nous pouvons déjà préciser que les souverains des deux pays se rencontrent bien avant l'ère gaullienne : le président de la IVème république Vincent Auriol et l'émir Fayçal se serrent la main devant l'Elysée dès l'année 1951. Des agences commerciales françaises de la Banque de l'Indochine ouvrent dans le royaume, entre autres celle de la ville de Djeddah en 1948. Un contrat militaire est signé entre les deux parties gouvernementales en décembre 1950, une grande première pour les deux pays. Ainsi, des éléments constitutifs d'une relation bilatérale sont avérés dès les années 1950 et c'est ce que nous allons analyser tout au long de ce mémoire.

Le degré de proximité diplomatique entre deux pays est un montant difficile à estimer, encore plus entre deux entités comme la France et l'Arabie Saoudite, et bien davantage durant la suspension de leurs relations. La rupture des relations diplomatiques franco-saoudiennes du 6 novembre 1956 est l'oeuvre d'un contexte international qui entrave le développement d'une relation prise au piège entre deux mondes. Alors que le colonel Gamal Abdel Nasser a tout juste été élu par le peuple égyptien, il décide de nationaliser le canal de Suez quatre mois après son avènement, en octobre 1956. Une décision à l'origine d'une déferlante internationale. Nasser devient la figure emblématique d'un monde arabe qui refuse la main mise des Occidentaux sur leur développement et la manifestation concrète d'une soif d'indépendance.

Dans le cadre du développement du panarabisme[2], le roi Saoud se montre solidaire avec son allié égyptien. Lorsque les forces armées du gouvernement français attaquent le canal égyptien aux côtés des forces britanniques et israéliennes, l'Arabie saoudite fait partie des nations arabes qui rompent ensuite leurs relations diplomatiques avec le tandem franco-britannique. Une rupture officielle mais

[2] Le panarabisme est « un mouvement politique, culturel, et idéologique qui vise à réunir et à unifier les peuples arabes ». Dans le contexte des années 1950, l'idéologie est portée par le président égyptien Nasser. Elle est par ailleurs à l'origine de la République arabe unie : union de l'Egypte et de la Syrie (et pendant une courte période du Yémen) de 1958 à 1961.

qui dissimule en réalité de nombreux contacts informels. En période de guerre froide plurielle, l'Arabie saoudite et la France réussissent effectivement à s'offrir des terrains stratégiques sur lesquels initier une coopération économique et militaire dans les années 1950. Entre l'année de la rupture en 1956 et la date du rétablissement des relations, le 13 septembre 1962, les Français et les Saoudiens entretiennent un dialogue officieux qui repose à la fois sur l'aide technique, la vente d'armes, le commerce, ou encore la libération de prisonniers. Des évènements s'inscrivant notamment dans la volonté saoudienne de moderniser ses infrastructures et celle française de s'assurer une position légitime dans le « *grand jeu* »[3] du Proche-Orient.

La France : un partenaire saoudien

Officiellement, le premier rapport franco-saoudien remonte à l'année 1931 lorsque Jacques Maigret, chargé des affaires françaises, signe « *un traité d'entente et d'amitié* » avec le royaume du Hedjaz. Au même moment les Etats-Unis reconnaissent le royaume saoudien et signent la création de l'ARAMCO (: *Arabian American Oil Company*) en 1933. Ils seront les premiers à ouvrir leur ambassade avec la Grande-Bretagne en 1950. Le premier consulat[4] français s'est implanté en 1932, alors que le royaume proclamait son indépendance. En 1939, un accord est conclu avec l'émir Saoud, fils du roi Abdel Aziz, pour que la représentation diplomatique saoudienne devienne une ambassade à Paris. Le conseiller francophone Rachad Feraoun est choisi par le roi comme premier ambassadeur.

Du côté français, ce n'est qu'à partir de 1952, suite à la Seconde Guerre Mondiale, que l'ambassade est installée. En octobre, Georges Gueyraud devient ambassadeur, ayant déjà été consul en 1947. En février 1955, Jean Filliol prend la relève, pour ensuite laisser place à Georges Cassin le 25 novembre 1955 jusqu'à la rupture des relations diplomatiques le 6 novembre 1956. En octobre 1962, Jean-Louis Soulié reprendra les commandes, avec par la suite Pierre Revol en septembre 1964 et Georges de Bouteiller en septembre 1967.

Toutefois, les Saoudiens se rapprochent davantage des Américains et des Britanniques, et cela dès les années 1930. Une politique que l'on peut expliquer par deux éléments. D'une part, le souverain

---

[3] LAURENS Henry, Le grand jeu : Orient arabe et rivalités internationales depuis 1945, Armand Colin, Paris, 1991

[4] Contrairement à l'ambassade qui a un rôle de représentation politique et qui se situe dans la capitale, il peut exister plusieurs consulats dans le pays, qui possèdent un rôle d'administration publique envers ses ressortissants.

saoudien rompt une première fois ses relations diplomatiques avec le régime de Vichy en 1941 et ne les rétablit qu'en 1948. Une première rupture qui ralentit les Saoudiens et les Français dans le développement de leur relation. D'autre part, nous verrons dans ce mémoire que les Saoudiens ont un fonctionnement qui leur est propre. Les relations informelles sont bien plus efficaces pour négocier de contrats commerciaux, et nécessitent un marketing bien ficelé dans lequel les Américains excellent. Plus traditionnels dans leur démarche, les Français passent moins de temps sur place et investissent peu de moyens financiers pour développer leurs relations interpersonnelles avec leurs interlocuteurs sur le terrain. Des méthodes qu'ils savent insuffisantes, ce qui leur coute une place sérieuse, tout en ne les empêchant pas d'exister comme partenaire occidental.

Pour comprendre les rapports entre la France et l'Arabie saoudite, il ne faut pas les réduire aux relations entre un Etat occidental et un Etat du Proche-Orient, mais à celles entre le monde occidental et le monde arabe. La notion de Proche-Orient est introduite en 1890 et avec elle « *l'art du grand jeu* » selon les termes de l'historien Henry Laurens, qui l'explique comme une « *manipulation* ». Au sortir du XVIIIème siècle, les puissances européennes s'équilibrent et une situation de conflit généralisé laisse place à « *la volonté d'établir des influences qui coûtent moins chères et qui rapportent les même profits stratégiques et politiques* ». Les guerres d'influences des pays européens investissent les pays arabes comme terrain de jeu concurrentiel et commercial. A partir de 1945 c'est le terme de Moyen-Orient qui est privilégié en France pour le monde arabe. Une expression qui le dénature et l'objectifie par le prisme des intérêts occidentaux. Le royaume saoudien a longtemps pu échapper à cette logique mais c'est dans l'optique d'accroître son influence extérieure que la France se rapproche du royaume dans les années 1950.

L'Arabie saoudite, un « cas à part » qui commerce avec les puissances occidentales

L'histoire de l'Arabie saoudite diffère de celle de ses voisins. Dès 1902, Abdel Aziz Ibn Saoud a l'ambition de jouer un rôle sur la scène internationale en formant un Etat moderne « *qui trouve sa place parmi les autres nations, plutôt que d'être un lieu isolé dont le sort n'intéresserait personne* ».[5] En 1912, il créé une milice religieuse composée de tribus bédouines : les Ikhwan, pour conquérir et défendre le territoire. Quand les conflits cessent, Ibn Saoud amorce la construction de son empire, mais a doit confronter à la révolte des Ikhwan en limitant leur conquête, qui l'accusent d'être un infidèle matérialiste trompeur. Ils reprochaient également au souverain d'envoyer ses fils

[5] Le prince Amr Al Fayçal, petit-fils du roi Fayçal, dans L'histoire de Arabie saoudite, 2014, https://www.youtube.com/watch?v=_kKvdDqiN-4, visionnage le 24/03/2018

étudier à Londres et de ramener des nouvelles technologies, estimant que c'était contraire à l'islam. Abdelaziz Ibn Seoud répondait que les volontés des Ikhwan allaient contre son projet d'Etat moderne. La solution fut alors de gagner l'appui des Oulémas, qui donnèrent leur feu vert au souverain pour expulser la milice dans les années 1930.

En 1932, Abdelaziz donne au pays le nom de sa famille et l'Arabie saoudite naît. Pour construire sa dynastie il réalise « la stratégie du mariage » en épousant l'une des filles de chaque chef de tribus qu'il avait soumis, dont naissent 45 fils, fratrie de laquelle sont issus tous les rois de la monarchie. Avant la découverte du pétrole, les ressources financières proviennent du pèlerinage à la Mecque. C'est avec l'or noir que débutent les relations commerciales avec les compagnies étrangères. Les Britanniques et les Japonais sont intéressés mais « *les Américains sont les premiers à mettre l'argent sur la table* »[6].

Suite à la Seconde Guerre Mondiale, la célèbre rencontre entre Franklin Roosevelt et le roi Abdelaziz sur le pont du Quincy scelle le lancement officiel de la relation saoudo-américaine aux yeux de la scène internationale. Cette rencontre permet notamment aux Américains l'utilisation de la base militaire aérienne de Dahran. Ce symbole est le marqueur d'une relation dominante qui se traduit par un échange de bons procédés : les ressources pétrolières saoudiennes contre la défense militaire américaine. Toutefois, c'est dès les années 1950 que l'Arabie saoudite cherche à conquérir son autonomie et à se libérer de l'influence américaine. Pour cela, elle fait appel aux puissances européennes, comme la France, avant que ne survienne la crise de Suez.

La crise de Suez

Le 6 novembre 1956, le roi Saoud ben Abdelaziz Al Saoud (1902-1969) rompt ses relations avec la France suite à son « attaque tripartite » et militaire aux côtés de la Grande-Bretagne et d'Israël en Egypte. Le point de départ est la nationalisation du canal de Suez par Gamal Abdel Nasser qu'il annonce dans un discours sur la place Mohammed Ali et diffusé par la radio du Caire le 26 juillet 1956[7]. Une déclaration réalisée suite au refus de John Foster Dulles de financer le barrage d'Assouan la semaine précédente. Alors que Nasser devient « *le dieu du monde arabe* »[8], la France

---

[6] L'histoire de Arabie saoudite, 2014, https://www.youtube.com/watch?v=_kKvdDqiN-4, visionnage le 24/03/2018

[7] ROULEAU Eric, La nationalisation du canal de Suez a marqué un tournant dans les rapports entre l'Egypte et l'Occident, Le Monde diplomatique, 2008

[8] SALAMA Ben, Nasser: du rêve au désastre, 2016

et la Grande-Bretagne se réunissent en urgence à Downing Street pour préparer leur riposte. Secrètement adjointe au ministre israélien Ben Gourion, un scénario est mis en place pour que le tandem occidental ait l'air d'intervenir pour s'interposer entre Israël et l'Egypte, et ainsi en tant que garant de la paix.

La victoire militaire sera avérée à Port-Saïd, mais la réputation franco-anglaise se retrouve dévastée auprès des Etats arabes et de la communauté internationale qui ne sont pas dupes. Dès novembre 1956, les populations arabes estiment que l'attaque émane d'une coalition de la France, de la Grande-Bretagne et d'Israël contre l'Egypte.[9] Perçue comme l'allié d'Israël, la France est l'objet d'un déchaînement de l'opinion arabe, qui lui reprochait déjà sa politique coloniale en Afrique du Nord et la guerre d'Algérie.

Saoud contre Nasser

Bien que Saoud ait soutenu Nasser en rompant avec la France, sa position est à nuancer. Le roi souhaite en effet imposer le leadership saoudien sur le monde arabe et perpétuer ses rapports avec les puissances occidentales. Une volonté largement assombrie par la montée en puissance du souverain égyptien.

Dans les années 1950, la naissance du mouvement des non-alignés corrobore la place du nassérisme dans le monde arabe. La conférence de Bandung (18-24 avril 1955) réunit pour la première fois vingt-neuf pays africains et asiatiques, avec l'Egypte. Le roi Saoud suit pour un temps la politique « neutraliste » qui refuse de choisir un des camps des deux grands, au profit de celui de Nasser. S'en suit une multiplication d'alliances : les traités syro-égyptien, saudo-égyptien (27 octobre 1955), égypto-saoudien-yéménite (avril 1956) et iraqo-saoudien (18 mai 1957) signent les prémices du panarabisme. En parallèle, la France reconnaît la fin du protectorat marocain le 2 mars 1956 et du protectorat tunisien le 20 mars suivant.

Dans les années 1960, la crise yéménite et la politique anti-israélienne des Etats arabes les conduisent à augmenter leurs achats de matériel de guerre. L'Egypte se tourne notamment vers l'URSS, ce que l'Arabie Saoudite menace également de faire, ce qui inquiète constamment le bloc

[9] Archives de la Banque de l'Indochine, 439AH2045, Paul Anthoine-Milhomme, 7 novembre 1956

occidental. Les Soviétiques sont par ailleurs les premiers à avoir reconnu le royaume le 16 février 1926.

En 1957, Saoud se rend à Washington après avoir rencontré Nasser au Caire et d'autres leaders opposés à la doctrine Eisenhower[10]. Les Américains rêvent Saoud en figure d'anti-Nasser et lui promettent une assistance militaire et économique de 180 millions de dollars. Saoud négocie également des équipements aériens et maritimes et l'envoi d'une équipe de techniciens. En retour, Saoud s'engage à suspendre toute aide à l'Egypte, et à permettre l'utilisation de Dahran par le gouvernement américain comme base militaire.[11]

Saoud et Fayçal[12] tentent de cacher l'accord à Nasser en affirmant que la doctrine Eisenhower n'est pas dangereuse pour les pays proches de l'URSS. L'Egypte veut par ailleurs rompre son isolement et vends 25 chasseurs Vampire[13] aux Saoudiens la même année. Cela n'empêche toutefois pas les relations entre l'Egypte et l'Arabie Saoudite de s'effriter.

L'universitaire Malcolm Kerr théorise le conflit opposant les monarchies du Golfe aux républiques arabes avec la formule « *guerre froide arabe* » (Arab Cold War), une période qu'il situe entre 1958 et 1970. En 1958, l'alliance égypto-saoudienne tombe à l'eau et la fédération syro-égyptienne est actée. La presse libanaise révèle que Saoud a payé les services secrets syriens pour assassiner Nasser. Cette tentative avortée ternit l'image saoudienne aux yeux du monde arabe.[14]

Dépassé et figure du passé, le Roi Saoud est mis à l'écart par l'affaire du complot contre Nasser, ce qui facilite la prise de pouvoir par le ministre des Affaires étrangères Fayçal en 1964. Il enclenche alors une politique d'assainissement des finances et de modernisation du royaume.[15] Des réformes dont l'Arabie saoudite a besoin pour se développer.

---

[10] « La doctrine Eisenhower a été formulée par le président des États-Unis Dwight Eisenhower devant le congrès des États-Unis le 5 janvier 1957. Elle consiste à limiter la déstabilisation des pays du Moyen-Orient qu'y causerait l'introduction et le développement du communisme grâce à des aides économiques et militaires ».

[11] AL-RASHEED Madawi. *A History of Saudi Arabia*, Cambridge University Press, 2002, p.118

[12] Fils d'Ibn Saoud et demi-frère de Saoud ben Abdelaziz Al Saoud

[13] Avions militaires offensifs

[14] AL-RASHEED Madawi. *A History of Saudi Arabia*, Cambridge University Press, 2002, p.116

[15] Archives diplomatiques de Nantes, Ambassade de Londres, 378PO/6/878, Afrique Levant, Dossier 1956, Arabie Saoudite et le Sultanat du Golf Persique, Tome III

Le développement des infrastructure saoudiennes

Durant son règne, Saoud était perçu comme une figure d'immobilisme. Pour les Saoudiens et les Occidentaux, il dépense à outrance et ne réforme pas assez. Au contraire, Fayçal qui prend le pouvoir après avoir été ministre des Affaires étrangères devient dans les années 1970 la figure d'un réformisme à la fois moderne et conservateur : « *Le roi Fayçal a entrepris de grands efforts pour rationaliser l'Etat saoudien. En effet, l'Arabie Saoudite à l'époque du roi Abdel Aziz 1932-1953 et du roi Saoud 1953-1964 souffrait d'un certain amateurisme dans le travail institutionnel, au niveau de tous les ministères, y compris celui des Affaires étrangères qui gère notamment les rapports avec les Etats occidentaux* ».[16]

Joseph Kostiner raconte la construction de l'Etat saoudien dans son ouvrage intitulé « *Les monarchies du Moyen-rient et le challenge de la modernité* ».[17] Pour l'historien spécialiste de la péninsule arabique, la construction étatique se décortique en trois phases chronologiques. Elle débute après la première guerre mondiale par l'embryon d'« *une chefferie tribale* » en parallèle de la chute de l'Empire Ottoman, l'émergence de la domination britannique et la création d'un système d'Etat arabe durable. Ce dernier évolue vers un « *état monarchique plus organisé* » sous le roi Ibn Saoud qui avait les qualités de leadership nécessaires à l'union du territoire, auquel il associa les provinces du Nedj et du Hedjaz, un ensemble qui donna finalement dans les années 1965 « *un Etat riche et bureaucratisé* » sous le règne de Fayçal.

Bien que la structure administrative saoudienne soit embryonnaire dans les années 1950, les premières initiatives y sont réalisées. Un conseil des ministres est créé par décret royal le 9 octobre 1953. Le conseil doit se réunir une fois par mois sous la présidence du prince héritier Saoud, ce qui centralise le pouvoir entre ses mains. Il a dès lors un droit de regard sur tous les actes des Ministres, et aucun accord ne peut être conclu sans son aval. La signature de contrats avec les firmes étrangères dépend maintenant de la volonté du Prince, conseillé par des experts venus du Caire.[18] Le gouvernement saoudien comporte également une cour royale qui gère la section politique (Affaires étrangères) et le Diwan royal (Affaires intérieures). Le ministère des Affaires étrangères

---

[16] ALMEJFEL Faisal, Les relations entre la France et l'Arabie saoudite, de 1967 à 2012, L'Harmattan, page 38, 2012

[17] KOSTINER Joseph, Middle East Monarchies, the challenge of modernity, Lynne Rienner Publishers, Inc, 2000

[18] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/593, Télégramme de Georges Gueyraud au ministère des Affaires étrangères, 14 Octobre 1953

est créé en 1930, celui de la défense et de l'aviation en 1945 et celui de l'intérieur et de la santé en 1951.

Les fils d'Ibn Saoud sont à des postes-clés, bien que des discordes subsistent au sein de la famille : l'émir Fayçal au ministère des Affaires étrangères, l'émir Méchal au ministère de la défense et l'émir Talal au ministère des Communications, créé le 7 septembre 1953. De fait, la famille royale détient le monopole politique sur le royaume.

Côté français, les institutions de la IVème république sont instables durant les années 1950. Comme l'explique Benjamin Stora, « *la crise du régime parlementaire, la paralysie qui s'installe dans l'administration, la chute du franc liée à la perte de crédit de la France dans le monde, le déficit du commerce extérieur, enfin le climat d'impuissance qui gagne le sommet de l'Etat, confronté à l'épineux problème posé par la guerre d'Algérie…, tous ces facteurs se conjuguent et la IVe République meurt de son impuissance* ».[19] En 1958, le général De Gaulle souhaite « *restaurer l'autorité de l'Etat* »[20] et stabiliser la vie politique française.

L'Arabie saoudite a besoin de partenaires occidentaux pour se développer

Le royaume saoudien requiert une aide technique considérable pour se développer dans les années 1950. Comme le souligne le journaliste Olivier Da Lage, « e*n dehors du pétrole et des céréales, le royaume n'est autosuffisant en rien* »[21]. Mais les Saoudiens l'affirment eux-mêmes, ils ne sont pas manuels et regardent de très loin pour ne pas dire de haut les besognes de la main d'oeuvre étrangère. Comme le décrit un ancien ambassadeur français à Djeddah dans les années 1970 : « *les Saoudiens se proclament eux-mêmes des managers. Du Bédouin chauffeur de taxi à l'homme d'affaires, ils répugnent tous aux travaux manuels que l'on laisse aux immigrés. Aucun ne pose des briques ou creuse des tranchées* ».[22] Italiens, Allemands, Espagnols, Français, Américains, et Anglais : les mains occidentales qui se mettent au service du royaume sont diverses dans les années 1950. Majoritairement aidés par ses voisins égyptiens et mis sous tutelle étasunienne durant cette décennie, les Saoudiens ont toutefois comme préoccupation majeure de ne pas laisser paraître leur

---

[19] STORA Benjamin, Histoire de la guerre d'Algérie (1954-1962), 4e edition, La Découverte, page 48, 1993

[20] STORA Benjamin, Histoire de la guerre d'Algérie (1954-1962), 4e edition, La Découverte, page 49, 1993

[21] DA LAGE Olivier, Géopolitique de l'Arabie Saoudite, Editions Complexe, page 89, 2006

[22] DE BOUTEILLER Georges, L'Arabie Saoudite : cité de Dieu, cité des affaires, puissance internationale, « *Chapitre 7, Un libéralisme qui ne doit rien à Adam Smith* », page 96, Presses universitaires de France, 1981

vulnérabilité. En effet, « *la priorité de sa diplomatie est de minimiser cette dépendance, afin de ne pas donner prise à la critique de ceux qui lui reprochent de n'être qu'un pion américain au Moyen-orient* ».[23] Une diplomatie guidée à la fois par la peur, mais aussi par la soif d'indépendance et d'auto-réalisation.

Afin de développer leurs infrastructures, les Saoudiens font notamment appel à la France dans les années 1950. Les deux pays mettent en place une cité militaire, des contrats d'armements, et des relations politiques et commerciales privilégiées. Toutefois, la politique coloniale française a des conséquences fatales sur ce partenariat. En effet, sa guerre en Algérie et sa politique de répression en Afrique du Nord déclenchent le courroux des peuples arabes. Par exemple, le 20 Septembre 1953, l'ambassadeur français à Djeddah, Georges Gueyraud, rapporte une lettre ouverte aux chefs d'Etats musulmans publiée dans le journal *Al Madinah Al Munawarah* et intitulée « *Problèmes se posant aux Musulmans pour se débarrasser de l'Impérialisme, de ses influences et intrigues* ». Cet éditorial constitue pour Gueyraud une nouveauté dans la presse saoudienne qui « *s'abstenait généralement de commenter les évènements extérieurs* ».[24] En outre, le 17 décembre 1953, l'ambassadeur signale une interview de l'émir Fayçal à Paris Match, qui n'est qu'une « *longue diatribe contre la politique de violence de la France en Afrique du Nord* ».[25]

Un contexte international qui n'est pas propice au développement des relations mais qui ne l'empêche pas. C'est néanmoins dans les années 1960 que la concurrence égypto-saoudienne conduit l'Arabie Saoudite à recourir véritablement à la France pour l'aider à renforcer sa sécurité. Pour le journaliste Olivier Da Lage, les Saoudiens cherchent constamment à éviter un affrontement direct avec ses rivaux « *en refusant autant que possible la confrontation* ». Par exemple, la guerre du Yémen oppose indirectement l'Egypte - qui soutient les révolutionnaires - et l'Arabie Saoudite qui finance les forces royalistes. En parallèle, la France alimente les forces saoudiennes en lui octroyant du matériel militaire par le biais de la SOFMA[26].

---

[23] DA LAGE Olivier, Géopolitique de l'Arabie Saoudite, Editions Complexe, page 89, 2006

[24] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/592, Télégramme de Georges Gueyraud à Paris, 20 septembre 1953.

[25] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/593, Télégramme de Georges Gueyraud à Paris, 20 Décembre 1953

[26] « *Société Française de Matériels d'Armement pour le matériel de Terre* », représentant des organismes français d'exportation à l'étranger

Concurrence occidentale au Proche-Orient

Alors que les Etats arabes conquièrent leur indépendance, les puissances occidentales cherchent à se maintenir comme elles le peuvent dans un espace qui ne leur est plus dû. Au Moyen-Orient se joue une ruée commerciale dans les années 1950 : suite à une période de guerres militaires intenses, un nouvel affrontement multilatéral se joue sur le plan économique. Les entreprises d'Est et Ouest entrent en concurrence pour s'implanter le plus largement possible dans les pays arabes. Dans ce cadre, l'Arabie saoudite ressort comme un cas particulier : un terrain où les initiatives commencent à peine et où il est possible de se faire « une place au soleil ».

A l'issue de la guerre de l'Indochine, la France souhaite travailler avec la Grande-Bretagne au Proche-Orient mais celle-ci veut maintenir son avance dans le monde arabe.[27] Les Français et les Britanniques se livrent une rude concurrence sur le marché éco-militaire de l'Arabie saoudite. Rémy Leveau avance toutefois que l'année 1956 « *marque la fin de la rivalité franco-anglaise en Méditerranée, au Moyen-Orient et en Afrique* ». Selon le politologue, « *la région s'est retrouvée au coeur de la rivalité entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, polarisée par le conflit israélo-arabe* »[28] suite à la crise de Suez. Une affirmation contraire à ce que j'ai pu étudier dans les archives de la Courneuve, de KEW et du Service historique de la défense à Vincennes. En effet, la rivalité franco-anglaise se perpétue, notamment sur le plan militaire, et cela dans l'optique d'amoindrir la menace égyptienne. Le Foreign Office démarche le royaume saoudien pour lui vendre des armes offensives et lie ses offres d'armement à celles des Etats-Unis à partir de 1957, des propositions alléchantes que les Saoudiens s'empressent d'accepter. La France tient une place de challenger qui n'est toutefois pas à négliger, les armes qu'elle vend étant les plus modernes sur le marché occidental. Le problème réside dans la façon qu'elle a de les vendre : marketing bâclé, agents de terrains absents, négociation faible…une piètre qualité qui ne lui enlève toutefois pas les multiples tentatives qu'elle réalise pour conquérir le marché, et que nous analyserons dans ce mémoire.

---

[27] FERRO Marc. *1956, Suez : Naissance d'un Tiers-Monde*, Editions Complexe, 2006

[28] BROWN L. Carl, Diplomacy in the Middle East : the international relations of regional and outside powers, I.B. Tauris Publishers London New York, Rémy Leveau, page 8, 2001

Historiographie

L'historiographie de ce mémoire s'appuie sur un corpus d'ouvrages français, anglais et américains. Il est notamment ressorti que les chercheurs français ne s'intéressaient pas autant à la région de la péninsule arabique que les chercheurs britanniques. Par exemple, Sofia Papastamkou dans sa thèse consacrée au rôle de la France au Proche-Orient dans les années 1950 ne s'attarde que très peu sur l'exemple saoudien. L'esprit de son travail de recherche a toutefois profondément influencé l'axe de ce mémoire sur les relations franco-saoudiennes. Contrairement aux journalistes et aux chercheurs sur le sujet, il n'est pas question ici de comprendre en quoi la France n'a pas réussi à s'imposer sur le marché saoudien en comparaison des Etats-Unis mais de quelle manière elle a pu devenir un partenaire déjà éminemment conséquent dès les années 1950. Une réflexion basée principalement sur la matière des archives diplomatiques. La proximité de certains ministres saoudiens (Mohamed Srour, ministre des finances ou encore l'Emir Mechal, ministre de la défense) avec des acteurs français privilégiés (comme l'agent Paul Anthoine-Milhomme) y est notamment apparente, ainsi que la continuité d'un dialogue informel entre les deux pays malgré la rupture officielle des relations entre 1956 et 1962.

Globalement, il existe peu d'ouvrages d'analyses des relations franco-saoudiennes. J'ai pu néanmoins me référer à l'essai de Faisal Almejfel intitulé Les relations entre la France et l'Arabie saoudite de 1967 à 2012 qui explique en quoi la France est un partenaire mineur de l'Arabie saoudite en comparaison des Etats-Unis, à l'ouvrage L'Arabie saoudite : cité de Dieu, cité des affaires, puissance internationale de Georges de Bouteiller, ambassadeur de terrain à Djeddah dans les années 1970 qui apporte une foule d'informations sur la manière dont fonctionnent et pensent les Saoudiens, et au mémoire Le pays des Lumières et la « Dictature protégée ». La genèse des relations franco-saoudiennes (1958-1973) d'Augustin Rose. Ce dernier se concentre sur l'échec français à s'imposer dans le royaume, ce que ce mémoire nuance. Il mentionne également la rupture des relations franco-saoudiennes en 1956 mais s'attarde dans ce cadre au rôle qu'y a joué l'Italie. J'ai pu à l'inverse déployer dans ce mémoire les enjeux de la rupture des relations anglo-saoudiennes, mais aussi le rôle joué par le Pakistan et le Liban dans la rupture franco-saoudienne. Ma réflexion se situe dans le cadre de l'histoire des relations internationales et plus précisément dans l'élaboration à la fois d'une nouvelle délimitation chronologique et celle du degré de proximité de la relation bilatérale franco-saoudienne.

En effet, selon l'historiographie française, les relations franco-saoudiennes commencent en 1967. A cette période, le général de Gaulle avait posé les fondements de sa politique française au Moyen-Orient en y incluant l'Arabie saoudite. Il précisait que son allié arabe trouvait une alternative politique à l'hégémonie américaine en choisissant la France[29]. Avant cela, *« durant les 30 premières années du royaume, la France et l'Arabie saoudite se sont pratiquement ignorées »*[30] selon le journaliste Olivier Da Lage. Ce n'est pourtant pas ce que racontent les archives françaises. On y trouve l'histoire d'une collaboration militaire et économique entre la France et l'Arabie saoudite qui débute dès les années 1950. Aux archives diplomatiques de la Courneuve, à celles de Nantes et à celles du Service Historique de la Défense, l'édification de la cité militaire d'Al-Khardj datant d'un contrat franco-saoudien de décembre 1950 y est relatée ainsi que les péripéties qu'elle traverse, jusqu'à être réhabilitée en 1965, date marquant notre limite chronologique. Nous verrons dans cette étude le détail des contrats militaires et commerciaux entre les deux pays, leurs nombreuses visites bilatérales, et leurs volontés de pérenniser une relation politique et économique au fil des années.

Au coeur de ce mémoire se trouve la rupture des relations diplomatiques de 1956 à 1962. Les réflexions s'articulent autour de la poursuite d'un dialogue informel et les raisons de cette continuité. Il existe actuellement aucun ouvrage qui fasse état de manière détaillée de « l'affaire de Khardj » qui est au centre de mes sources. Celles-ci se composent de centres d'archives de Paris (Courneuve, SHD, Banque de l'Indochine), de celui de Nantes et de celui de Londres (KEW). Les informations sont majoritairement issues de télégrammes chiffrés, de lettres, de rapports, et de notes (parfois blanches, c'est-à-dire sans signataire). J'ai également effectué plusieurs entretiens avec des ambassadeurs et des auteurs spécialistes de la péninsule arabique.

Suite à la rupture des relations en 1956, les archives politiques ont été brûlées par l'ambassadeur français Georges Cassin à Djeddah. Pourtant, les archives françaises apportent une matière conséquente qui permet de retracer les évènements qui se sont déroulés entre 1956 et 1962. Les archives de Nantes explicitent en détail la rupture des relations politiques en 1956, notamment la capture des deux ouvriers de Khardj et les dialogues franco-saoudiens qui en découlent. Entre 1957 et 1962, des comptes-rendus d'actualité, des rapports sur les relations anglo-saoudiennes et des télégrammes de l'ambassadeur Jean Chauvel à Londres permettent de jauger l'ouverture des

---

[29] ALMEJFEL Faisal, Les relations entre la France et l'Arabie saoudite, de 1967 à 2012, L'Harmattan, « conférence de presse du général De Gaulle, 27 novembre 1967 », page 42, 2012

[30] DA LAGE Olivier, Géopolitique de l'Arabie saoudite, Editions Complexe, page 103, 2006

Saoudiens envers ses alliés durant la rupture. Aux archives de la Banque de l'Indochine, les rapports détaillés de l'agent Paul Anthoine-Milhomme restituent de manière plus informelle les évènements suivant la rupture des relations, sa relation privilégiée avec le ministre des finances Mohamed Srour ainsi que le projet d'une banque franco-saoudienne.

Au Service Historique de la Défense, des dossiers détaillent l'état des forces militaires saoudiennes, l'état de la cité militaire de Khardj et la volonté française de vendre des armes offensives aux Saoudiens malgré le véto britannique à ce sujet. Aux archives nationales de KEW, à Londres, j'ai pu trouver le point de vue britannique dans les négociations d'armes franco-saoudiennes, des informations sur les personnalités et les ambiguïtés des ambassadeurs sur le terrain et une archive de 1965 désignant les Français comme responsables du sabotage de la cartoucherie d'Al-Khardj dans le cadre précis de la guerre d'Algérie.

Les archives de la Courneuve sur le cas saoudien ont été reclassées, offrant ainsi la meilleure matière archivistique de toutes les sources disponibles sur le sujet. Des dialogues politiques et commerciaux informels y sont disponibles, montrant très clairement la nature et la proximité des relations politiques entre les deux pays dans les années 1950, ainsi que le détail des évènements qui se sont déroulés durant la rupture des relations. Trois dossiers consacrés aux « affaires de la cartoucherie de Khardj » entre janvier 1956 et janvier 1959 étaient également disponibles cette année, contrairement aux dernières décennies où le dossier de l'affaire avait disparu. Les informations que j'y ai trouvé ont été décisives dans la réalisation de ce mémoire.

Ainsi, quelle est la nature des relations franco-saoudiennes durant les années 1950 ? Que s'est-il passé durant leur rupture ? Celle-ci était-elle inéluctable ? En quoi le dialogue officieux qui perdure entre les deux pays est-il significatif d'une proximité politique trop peu admise dans l'historiographie ? Pourquoi et comment la France et l'Arabie saoudite se sont-elles réconciliées ?

Nous verrons tout d'abord les débuts de la relation diplomatique franco-saoudienne dans un contexte tumultueux (1950-1956), la rupture des relations diplomatiques le 6 novembre 1956, puis la poursuite d'une relation informelle jusqu'en 1962, et finalement le rétablissement d'une relation amplifiée jusqu'en 1965.

CHAPITRE 1

I) Les débuts de la relation diplomatique franco-saoudienne dans un contexte tumultueux (1950-1956) - *Archives de Nantes, Courneuve, SHD, KEW, Banque d'Indochine*

A) Une relation politico-militaire qui installe ses premières bases : *La politique française d'aide au développement rencontre les nécessitées saoudiennes (1950-1955)*

1. Les nécessités saoudiennes permettent une percée française dans les partenariats militaires.

Dans les années 1950, l'Arabie saoudite souhaite moderniser ses structures, développer son armée et s'imposer sur la scène internationale. La France de son côté a besoin de retrouver des points d'accroches pour sauvegarder et accroître sa puissance extérieure. En 1949, la présence française « *sur les marchés du Moyen-Orient était encore inexistante alors que le Japon, l'Allemagne et l'Italie étaient en train de s'y introduire* ».[31] Pour rattraper son retard, elle décide d'utiliser un tremplin en plein essor dans les années 1950 : l'assistance technique aux pays en voie de développement. Cette dernière se caractérise par l'envoi de mission d'experts pour former des techniciens locaux et diffuser par la suite les méthodes et la langue du pays formateur. Ainsi, la France s'inscrit au programme d'assistance technique onusien, celui-ci apparaissant *« comme un moyen essentiel de soutien à l'implantation des entreprises françaises à l'étranger* ».

Suite à l'installation des programmes d'aide au développement onusiens multilatéraux, les pays en voie de développement furent rapidement demandeurs de coopérations bilatérales. Ce fut pour la France une opportunité à saisir, et comme l'affirma le diplomate Stéphane Hessel, « *le Moyen-Orient fut le berceau de la coopération technique française* ». En juin 1951 est créé au Quai d'Orsay le bureau d'assistance technique, notamment pensé pour les pays arabes proches de la France. Le siège du bureau est établi à Beyrouth avec pour rôle de coordonner l'aide apportée à la Syrie, au Liban, à l'Irak, à la Jordanie, à l'Egypte, au Yémen, et à l'Arabie saoudite. En dix ans, le programme français d'assistance technique bilatérale se révèle extrêmement efficace, au point de constituer une « *forme nouvelle d'expansion économique* ». Pour la France et l'Arabie saoudite,

---

[31] BADEL Laurence, Diplomatie et grands contrats : L'Etat et les marchés extérieurs au XXème siècle, Editions de la Sorbonne, page 177, 2010

c'est sur le plan militaire que vont se nouer les premières initiatives, et cela dès le début de la décennie.[32]

Ce tandem commence effectivement par l'édification d'une cité militaire à Al Khardj. Le 28 novembre 1950[33], une mission française présidée par le Colonel Pélicier, directeur honoraire du groupe Brandt, est arrivée à Djeddah. Le tout premier contrat est signé le 19 septembre 1950, instaurant directement l'achat de machine et d'outillage par l'Arabie saoudite. L'ambassadeur français souhaite une « c*onvention d'établissement* » pour garantir les droits des ressortissants français qui travailleraient à la cité militaire. Le mois suivant[34], la mission présidée par le Colonel Pélicier a remis à l'Emir Mansour, ministre de la Défense, les « défis » pour l'édification de deux cartoucheries (chasse et guerre) par la Manufacture du Haut-Rhin (Manurhin) et un atelier pour le montage de projectiles de mortiers Brandt. Pour cela, les sociétés françaises sont parvenues à « *éliminer la concurrence momentanément renouée par la société américaine Bechtel, concessionnaire de la plupart des travaux publics saoudiens* ». Une victoire commerciale qui n'est pas négligeable, alors que les Américains dominent la zone saoudienne depuis la fin de la seconde guerre mondiale. À ce moment là, la durée des travaux est estimée entre 20 et 24 mois, le coût à 6 millions de dollars et la main d'oeuvre à 150 Français.

La construction de cette cité hisse un premier partenariat militaire entre les deux pays mais aussi un rapprochement politique concret. On constate ce dernier dans un compte-rendu de visite de la mission française à Djeddah daté du 4 décembre 1950 et raconté par le Colonel Pélicier[35]. On y apprend que l'équipe a été accueillie par le général Said El Kurdi, chef d'Etat Major, accompagné de trois officiers, et logé dans le bâtiment réservé aux invités du roi. L'Emir Mansour a parlé de l'amabilité de Vincent Auriol, un « *grand président* » d'un « *grand et beau pays* » selon le ministre. Le roi a offert le café puis le thé au colonel et ses collègues et a venté la France pendant plus d'une demi-heure. Une réception à la demeure du prince héritier a suivi cet échange, où l'avenir d'une « *collaboration* » était vu pour les deux pays. Le prince a également présenté ses deux plus jeunes

---

[32] PETERSON John E., Historical dictionary of Saudi Arabia, Scarecrow Press, 1993

[33] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 1ère partie, Ambassadeur français à Djeddah à Robert Schuman, MAE, Dir. A/L, 2 décembre 1950

[34] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 1ère partie, Ambassadeur français à Djeddah à Robert Schuman, MAE, Dir. A/L, 17 décembre 1950

[35] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 1ère partie, Ambassadeur français à Djeddah à Robert Schuman, MAE, Dir. A/L, 2 décembre 1950

fils lors de la réception, gage d'une proximité politique chez les Saoudiens. Les deux jours suivants, la mission est allée inspecter la région de Khardj et y a choisit l'emplacement de la cité militaire : Al Khardj.

Al Khardj (الخـــرج) est un centre agraire majeur du sud du Nedj situé à 80km au sud-ouest de Riyad, connu au XVIIIème siècle pour s'être opposé au mouvement du Wahhabisme. En 1776 la zone passe sous le contrôle des Al Saud mais se retrouve pillée par l'armée égyptienne. En 1902, Riyad repasse sous le contrôle de la dynastie royale en même temps que l'oasis de Khardj. Dans les années 1950, l'Aramco y importe une ferme pour le roi Abdelaziz Ibn Seoud.[36]

Selon les mots du colonel Pélicier : « *la région assez bien irriguée permet d'y faire la culture des légumes, d'avoir des arbres (il y a de l'eau en grande quantité) ».*

À la suite de cette visite, les travaux débutent et l'émir Méchal, ministre de la défense et de l'aviation, convoque Georges Gueyraud, ambassadeur français à Djeddah, le 10 décembre 1952 à la conférence de Taëf. Il lui demande quels matériaux militaires le ministère de la défense français serait susceptible de vendre aux Saoudiens. Le ministre saoudien détaille même un protocole établissant qu'il transmette à l'ambassadeur une liste de matériel détaillée, qu'il transmettrait au ministère de la défense français. Il y demande notamment 70 chars d'assauts de 36 tonnes et environ 70 autos blindées. Il précise qu'il se rendrait volontiers en France avec ses conseillers égyptiens pour y voir les divers matériels proposés. Il souhaite que la présentation ait lieu dans un camp où seraient rassemblés tous les matériaux et où il serait aisé de tirer. Par la suite, les contrats seraient signés entre le gouvernement royal et le ministère de la défense français.

L'émir Méchal explique à l'ambassadeur que sa demande est le fruit d'un « *beau travail effectué par la Mission française à l'occasion de l'édification de la Cité industrielle de Raoudha* (*de Khardj, NDLR*) *qui lui donne entière satisfaction* »[37].

Suite à cet échange, des tractations se sont déroulées entre l'émir Méchal et le colonel Pélicier, « *que l'émir Mechal désirait conserver rigoureusement secrètes* ». Le 15 février et le 15 mars 1953,

---

[36] PETERSON John E., Historical dictionary of Saudi Arabia, Scarecrow Press, 1993

[37] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 4 Livraison d'armes à l'Arabie saoudite, Rapport relatif à la conférence de Taëf, 10/12/1952

Méchal avait approuvé l'ensemble des contrats d'exploitation des usines pour une durée de deux ans et l'embauche de 168 spécialistes.

C'est Akram Ojjeh (1918-1991), homme d'affaires et vendeur d'armes multi-milliardaire saoudien d'origine damascene, qui supervise les opérations de Khardj. Il a étudié pendant la seconde guerre mondiale en France, à la Sorbonne, et a exercé le métier de professeur d'éducation physique, mais aussi celui d'agent de renseignement pour les services français. En 1950, Vincent Auriol le fait chevalier de la Légion d'honneur. Selon Jean Guisnel, « *il a tenté de vendre des armes françaises aux Saoudiens, en relation avec le prince Mansour ben Abdelaziz (...) mais avec si peu de succès qu'il aurait subi une faillite* »[38].

Dans la foulée de ce premier partenariat, les Saoudiens et les Français se rapprochent par le biais de visites bilatérales. Le 3 mars 1953, Georges Gueyraud, ambassadeur français à Djeddah, rapporte aux Affaires étrangères une visite[39] de l'Amiral Barjot, commandant en chef stratégique de la zone de l'océan indien, à Riyad, durant laquelle des éléments attestent une volonté de proximité politique de la part des Saoudiens.

Pour recevoir la mission française, le Roi Saoud a tout d'abord permis à l'avion Lancaster français d'atterrir dans la ville royale, une exception étant donné que « l*'atterrissage à Riyad est en principe interdit aux avions étrangers* ». L'accueil du souverain pour la mission fut « *particulièrement aimable* », étant « *dans ses bons jours* » grâce aux soins de ses médecins français. Il prit deux cafés à la cardamome avec les représentants français, un signe de plaisir selon Gueyraud.

Ce dernier a ensuite retrouvé le prince héritier avec l'amiral pour un diner à la « *Dar Diaffa* » (Maison des hôtes), repas durant lequel Ruchdi Bey Melhas, ministre d'Etat, chef du cabinet politique du Roi, offrit à l'Amiral un « *sabre à fourreau d'or* » et un « c*ostume arabe mechlah (burnous), avec un keffiyeh (voile de tête) et un agal*[40] *d'or* ». Les officiers ont également reçu des « *Jambiyehs* » (poignards à fourreau d'or) et des « *costumes arabes et des montres en or* ».

---

[38] GUISNEL Jean, Armes de corruption massive: Secrets et combines des marchands de canons, Chapitre 1, page 39, La Découverte, 2011

[39] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/6, Compte-rendu de Georges Gueyraud, « Visite de l'Amiral Barjot en Arabie saoudite », 3 mars 1953

[40] Corde noire serrée sur un noyau de laine de chèvre utilisée pour maintenir la shemagh ou le keffieh sur la tête

Le lendemain, un entretien avec le prince Méchal porta sur la politique des puissances occidentales, et notamment celle de la France en Palestine et en Afrique du Nord. Pour Georges Gueyraud, le ministre de la Défense se fait porte-voix des inquiétudes de la Ligue arabe[41], dont les griefs portent sur « *l'injustice envers les Arabes de Palestine, la misère des réfugiés et les violences exercées par la France en Afrique du Nord* ». Pour l'ambassadeur, « *le roi Ibn Saoud jugeait sans doute que la solidarité musulmane l'obligeait à se conformer aux décisions de la Ligue arabe* ». Alors que Gueyraud argumente le point selon lequel la France se devait de conduire les pays arabes comme la Tunisie et le Maroc à « *une gestion autonome de leurs intérêts* », Méchal conclut que « *dans le conflit mondial qui menace, les Etats arabes ne pouvaient choisir un autre parti que celui des puissances occidentales* ». Dès les années 1950, les Saoudiens désirent garder la France dans leur espace d'influence et développer des relations avec elle.

Le 18 mai 1953, le colonel Pélicier a organisé une démonstration de matériels militaires à Paris pour l'Emir Mechal.[42] Ce dernier était accompagné de l'ambassadeur et de trois officiers saoudiens. La présentation a porté sur un char de 13 tonnes, l'EBR, la VLR « Delahaye », et la chenillette « Hotchkiss ». En parallèle, le 24 mars 1953, le contrat pour l'édification de la cité à Khardj a été délivré par le ministère de la défense saoudien à Georges Gueyraud pour un chiffre de 4 millions de dollars. Les autorités saoudiennes ont également réglé avec 300.000 dollars les machines et outillages, honorant le contrat du 19 septembre 1950.

En outre, les ventes d'armes se multiplient. Le 20 novembre 1953, le ministre des finances saoudien de passage à Paris demande à acheter 250 pistolets 7.65, ce que la France accepte[43]. Le 15 janvier 1954, la direction d'Afrique-Levant informe le ministère de la défense nationale qu'elle n'a aucune objection à ce que la Maison Brandt fournisse à l'Arabie 50 000 ébauches de projectiles de 81 mm.[44] Le 1er mai 1954, la France veut soumettre au comité de coordination la livraison de 32

---

[41] Organisation régionale, à statut d'observateur auprès de l'ONU, fondée le 22 mars 1945 au Caire

[42] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 4 Livraison d'armes à l'Arabie saoudite, Projet de vente d'armes à l'Arabie saoudite, 1954

[43] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/7, « Livraisons d'armes françaises », Courcel, 20 novembre 1953

[44] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/7, « Livraisons d'armes françaises », 14 janvier 1954

tonnes de poudre pour cartouches de fusil et de mitrailleuses et 3850 kgs de balistite et de malinite pour obus de mortier pour les ateliers de Khardj, ce qui est accepté.[45]

C'est le 23 juin 1954 qu'est enfin inaugurée[46] la cité militaire de Khardj. Comme il est raconté par Georges Gueyraud, le roi Saoud a présidé cet évènement, entouré de nombreux émirs, dont Fayçal et Méchal. Il précise d'ailleurs que « *la presse a célébré en termes grandiloquents l'industrie de guerre saoudienne naissante en s'abstenant toutefois de rendre à ses créateurs français l'hommage qu'ils méritent ».* L'inauguration de la cité cristallise surtout l'espoir du pays dans le développement de sa propre armée et ainsi de sa propre sécurité, sans pour autant s'attarder sur leur partenaire français. L'Emir Fayçal interviewé par le Bilad Es Saoudia ne mentionne pas son partenaire mais déclare que « *l'armée saoudienne et peut-être les armées arabes recevront d'elles -les cartoucheries NDLR- tout ce dont elles ont besoin en fait d'armes et de matériel depuis la cartoucherie (...) jusqu'aux obus de canons et armes lourdes aussi bien qu'aux avions dans un proche avenir, s'il plait à Dieu ».* C'est bien dans la volonté de construire son autonomie et sa propre sécurité que l'Arabie saoudite, pays en développement, a recours aux services français. Gueyraud précise tout de même que « *les rares Hedjaziens[47] qui eurent le privilège d'admirer ces usines ne tarissent pas d'éloges sur l'excellence de l'industrie française* ».

Un avènement qui laisse rapidement place à des complications. Si nous verrons que Khardj sera le théâtre explosif et consubstantiel de la rupture des relations diplomatiques entre la France et l'Arabie saoudite, certaines difficultés apparaissent déjà à la cité. En effet, les conditions des travailleurs français en Arabie saoudite n'étaient apparemment pas réjouissantes. « *Les ouvriers travaillant pour le gouvernement à la cartoucherie Manurhin, bien que non payés depuis trois mois, reçoivent des coups de bâton s'ils se plaignent et retournent au travail. Ils ne jouissent même pas d'avantage en nature* »[48]. Un constat que l'on retrouve seulement aux archives de la Défense mais qui pourrait bien être avéré, les travailleurs manuels étrangers étant méprisés par les Saoudiens.

---

[45] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/7, « Livraisons d'armes françaises », 1er mai 1954

[46] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/7, « Livraisons d'armes françaises », 17 juillet 1954

[47] Habitants de la province du Hedjaz, au nord-ouest de l'Arabie saoudite

[48] Archives du SHD, GR10T773, Dossier 3, Généralités, 14/12/1954

En février 1956, le contrat qui lie la société Brandt-Manurhin au gouvernement saoudien est renouvelé pour deux ans. Selon un rapport de Paul Carton, « *monsieur Barde (directeur de la mission d'Al-Khardj NDLR) s'emploie efficacement à améliorer leurs conditions de vie (des travailleurs français NDLR) en leur aménageant un terrain de Basket Ball, en se préparant à construire une piscine et l'organisation de séances de cinéma* »[49].

L'implication égyptienne dans les affaires franco-saoudiennes

Bien que ce soit le ministre de la défense saoudienne qui gère le dossier français, cela n'empêche pas l'existence d'une compétition entre les différents conseillers du royaume. En août 1954, le général syrien Fawzi Sélo, nommé conseiller militaire du roi Saoud le 21 octobre 1953, souhaite voir le matériel d'armement français mais l'ambassadeur français relève que le général ignore qu'une présentation a déjà été réalisée l'année précédente devant Méchal. Par ailleurs, en septembre 1955[50], Sélo entretient le chargé d'affaires Paul Carton d'une commande de matériel de guerre du gouvernement saoudien sans référer à la commande d'avions de chasse qui avait pourtant été faite par Méchal.

En mars 1955, Tezenas de Montcel, attaché militaire et naval au Caire, multiplie les rencontres avec le général Selo dans le cadre d'achat militaire saoudien à la France. Le Caire aide énormément l'Arabie saoudite pour son développement technique. Dans les années 1950, l'élite saoudienne est influencée par l'Egypte. Les familles qui ont des moyens financiers envoient leurs enfants étudier au Caire, les universités étant restreintes en Arabie saoudite.[51] Aussi, des militaires égyptiens font partie de la mission américaine qui forme et entraîne les soldats saoudiens.

Au début du mois, Montcel transmet une liste de matériels français à destination de l'ambassade de France à Djeddah pour le général Sélo. Cette liste porte notamment sur du matériel d'aviation, comme des avions de transport (appareils Hurel-Dubois), des parachutes, des chasseurs d'interception MYSTERE II, de l'artillerie de DCA. Il y a également du matériel naval avec des dragueurs de mines, des corvettes, du matériel de protection de rade, des asdics de passe, et des radars de voile. Montcel précise « *qu'il faut se souvenir que toute affaire éventuelle avec l'Arabie*

[49] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/6, Rapport de Paul Carton, 6 février 1956

[50] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 4 Livraison d'armes à l'Arabie saoudite, Vente d'armes à l'Arabie saoudite, 1955

[51] Entretien 5/05/2017

saoudite implique les techniciens égyptiens qui y ont une très grande influence et que si l'on veut vendre du matériel à cette armée, cela ne pourra être qu'après avoir convaincu les techniciens égyptiens de l'intérêt des offres françaises au gouvernement saoudien ».

Il fait également un point sur la politique militaire de l'Arabie. Il rappelle que le roi saoudien « *a lancé un jour la boutade suivante : une armée est bien dangereuse pour les rois* ». L'armée saoudienne est dans les années 1950 à un stade embryonnaire. Selon Montcel, le budget défense est de 200 millions de réaux, les effectifs s'élèvent à 30.000 « porteurs d'armes » et à 20.000 hommes armés sous les ordres de chefs de tribus, des soldats entrainés par la mission américaine. Les forces terrestres saoudiennes en service sont moins nombreuses : 14.000 hommes dans la garde royale, 16.000 sous la garde nationale (aussi appelée armée blanche) et 12.000 dans la garde provinciale.[52]

Le 22 mars, le général Sélo dresse un tableau flatteur de la renaissance des industries d'armements françaises, et répète à son interlocuteur que le moment est hautement favorable à une activité française en Arabie saoudite. Pour Montcel il faut toutefois être stratégique : « *il ne saurait être question de proposer du matériel léger d'infanterie susceptible de réexportation. Par contre, l'aviation de transport, les chars AMX 13, ENR PANHARDT, voire de l'artillerie, pourraient être proposés utilement* ». Ainsi, les Français proposent des armes offensives dans un but commercial. L'attaché ajoute qu'il « *parait bien probable que nos chances de ventes d'armes en Arabie saoudite sont fort loin d'être nulles. Le gouvernement saoudien dispose d'un milliard de francs annuel sur les royalties qui lui sont payées par l'Aramco* ».[53] Dans les années 1950, les Français composent avec les Egyptiens pour conquérir le marché militaire saoudien.

Enfin, « *en raison de l'intérêt primordial que présente l'obtention d'informations militaires sur l'Arabie saoudite et des difficultés que constitue à cet égard le refus actuel de ce pays d'admettre la présence sur son territoire d'un attaché militaire officiel* », le ministère de la Défense nationale et des forces armées y met en poste le chef de bataillon d'infanterie Vincent Monteil le 1er novembre 1955 pour six mois.[54]

---

[52] Service Historique de la Défense, Attaché militaire à Khartoum, « les forces armées d'Arabie saoudite », GR 10 T 776, 12 août 1961

[53] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 4 Livraison d'armes à l'Arabie saoudite, Vente d'armes à l'Arabie saoudite, 1955

[54] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/6, Koenig à MAE A/L, « Mission du Chef de Bataillon MONTEIL Vincent en Arabie séoudite », 23 septembre 1955

2. Quand commencent les relations franco-saoudiennes ?

Selon Thomas Gomart, historien et directeur de l'Institut français des relations internationales (IFRI), la relation bilatérale dans l'histoire des relations internationales[55] « *se conçoit comme une pratique diplomatique parmi d'autres : c'est une modalité d'échange qu'utilisent les dirigeants d'un pays pour conduire leur politique étrangère* ». « *Dans le cadre diplomatique, elle se définit sommairement comme un rapport de puissance à puissance sous les yeux de la communauté internationale* ». Pour encadrer ce rapport, il existe dans chacun des deux pays des organismes bilatéraux, comme les ambassades et des représentants bilatéraux en la personne des diplomates. Enfin, la relation bilatérale s'oppose à la relation multilatérale, au sens où deux Etats dialoguent directement entre eux, sans intermédiaire.

Selon un ambassadeur : « *les signes de proximité entre deux pays se voient au nombre de visites bilatérales, à l'existence ou non d'un dialogue de type politique ou stratégique, qui permet aux autorités de se rencontrer sur une base généralement annuelle et de faire le point sur les principaux axes de la relation entre les deux pays, et se manifeste par la présence des entreprises de la France dans le pays* ».[56]

Dans l'historiographie des relations franco-saoudiennes, le diplomate saoudien Faisal Almejfel établit que « *les relations entre ces deux pays ont commencé réellement avec la rencontre du roi Fayçal et le président De Gaulle le 2 juin 1967* »[57]. Un constat partagé par l'ancien ambassadeur Denis Bauchard.[58] Le journaliste Olivier Da Lage établit aussi le début des relations en 1967 lorsque De Gaulle épargne l'Arabie saoudite dans son embargo sur les ventes d'armes aux Etats arabes. Une délimitation partagée par Augustin Rose dans la conclusion de son mémoire sur les relations franco-saoudiennes.

---

[55] GOMART Thomas, La relation bilatérale: un genre de l'histoire des relations internationales, p.65-68, dans *Hommage à René Girault: Pour une histoire des relations internationales*, 2002

[56] Entretien 29/11/2017

[57] ALMEJFEL Faisal, Les relations entre la France et l'Arabie saoudite, de 1967 à 2012, page 44, L'Harmattan, 2012

[58] Orients Stratégiques numéro 3, 2016, « Les relations franco-saoudiennes », entretien datant du 3 décembre 2015

Pourtant, dans les années 1950, des liens se créent déjà entre la France et l'Arabie saoudite. Vincent Auriol avait déjà reçu le roi Saoud, un premier contrat militaire avait été signé entre le ministre de la défense saoudienne et une société française, et cela sous le regard de l'ambassadeur Georges Gueyraud. Bien que les structures saoudiennes soient moins développées que celles de ses voisins et que la proximité franco-saoudienne n'en soit qu'à ses prémices, il faut bien reconnaitre que cette proximité existe. Dès lors, pourquoi ces bases ne sont-elles pas valorisées dans l'histoire des relations diplomatiques franco-saoudiennes ?

Simplement parce qu'elles semblent méconnues. Lorsque l'on demande aux ambassadeurs ou spécialistes de la région de traiter de la relation avant les années 1960, elle semble inexistante. Dans une revue consacrée au Moyen-Orient de la documentation française datant de janvier 1953 il est affirmé que « *depuis la guerre, l'Arabie saoudite a signé un seul accord militaire avec une puissance occidentale, mais cet accord - celui du 18 juin 1951 avec les Etats-Unis - est particulièrement important (...)* » Le contrat militaire liant la France au travers de l'entreprise industrielle Brandt et le gouvernement saoudien par l'Emir Mechal, ministre de la guerre et de l'aviation saoudienne, avait pourtant été signé en décembre 1950…sans que le document n'en fasse mention.

B) Sur la scène internationale, une relation porteuse d'intérêts politiques et économiques : L*'Arabie saoudite, une porte d'entrée au Proche-Orient pour la France (1950-1955)*

Dans les années 1950, les enjeux de développement sur la scène internationale sont majeurs pour le royaume saoudien et le gouvernement français. Le premier doit non seulement fonder les structures administratives de son territoire, mais souhaite aussi se créer une place de choix dans le commerce mondial en réalisant des partenariats avec les pays du bloc occidental, à savoir les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, mais aussi la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. La France quant à elle ressort vaincue de la guerre d'Indochine et est en voie de perdre ses colonies qui prennent tour à tour leur indépendance. Pour se donner une place légitime au Moyen-Orient, elle a besoin d'alliés proches. Elle s'intéresse alors au Kuwait et à l'Arabie saoudite sur le plan commercial et financier, afin de se créer une porte d'entrée politique dans le monde arabe.

Alors qu'il portait un « *faible intérêt* » au royaume saoudien, le gouvernement français change de cap. Au moment de la signature du pacte de Bagdad le 24 février 1955, Pierre Mendès France soutient une politique d'ouverture aux pays arabes, particulièrement à l'Egypte et à la Syrie, « *afin de valoriser la position française et de souligner son importance dans l'organisation de la défense de la région* ».[59] Un véritable challenge puisque dans les années 1950 la France au Proche-Orient a une très mauvaise image due à sa politique coloniale. Remy Leveau explique[60] l'interventionnisme français comme un prolongement de la politique des Etats européens du XIXème siècle : « *dans chaque cas, les leaders des Etats européens pensaient important d'intervenir dans le monde arabe afin de préserver leur statut dans le système étatique. Ce fut Tocqueville qui valorisa l'idée de légitimer l'occupation algérienne* ». Dans son ouvrage *Travail sur l'Algérie* publié en 1841, Alexis de Tocqueville se faisait effectivement « *apôtre de la domination totale en Algérie et du ravage du pays* ».[61] Bien que sa politique interventionniste confère à la France une image désastreuse, c'est l'idéologie interventionniste héritée du XIXème siècle qui constitue cet impératif dans les esprits du XXème. Pour sauvegarder leur puissance sur la scène internationale, les Français sont convaincus d'avoir besoin d'en faire la démonstration.

En le faisant, la France se donne pourtant l'image d'une suiveuse et même d'une exclue. À l'ère des indépendances et des alliances stratégiques, sa position est dénuée de toute légitimité sur le plan sécuritaire au Proche-Orient. Selon Leveau, « *le gouvernement français suivait une politique arabe exclusivement basée sur le mythe d'un empire* ».[62] Suite aux mouvements de décolonisation, la France n'est plus légitime dans le monde arabe aux yeux de ses alliés. L'historien britannique Keith Kyle résume : *« il y avait une anomalie structurelle dans la politique occidentale au Moyen-Orient dans les années 1950 : tandis que la forme était tripartite, la réalité en faisait l'affaire de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Le tertium quid[63] était la France. Quand il s'agissait d'intérêt*

---

[59] PAPASTAMKOU Sofia, La France au Proche-Orient (1950-1958), Tome 1, p.316, Sorbonne Paris 1, 2007

[60] LEVEAU Remy, France's Arab Policy, in BROWN L. Carl, Diplomacy in the Middle East : the international relations of regional and outside powers, I.B. Tauris Publishers London New York, 2001

[61] LE COUR GRANDMAISON Olivier, Quand Tocqueville légitimait les boucheries, Le Monde Diplomatique, Juin 2001, https://www.monde-diplomatique.fr/2001/06/LE_COUR_GRANDMAISON/1706, consulté le 22/04/2018

[62] LEVEAU Remy, France's Arab Policy, in BROWN L. Carl, Diplomacy in the Middle East : the international relations of regional and outside powers, I.B. Tauris Publishers London New York, 2001

[63] Signifie « troisième » en latin

culturel, tout le monde était prêt à admettre la présence française dans la région ».[64] Mais pas sur le plan militaire. Outre sa politique coloniale, l'absence de contribution militaire française dans les pays arabes incarnent pour les Américains et les Britanniques une illégitimité de la France à prendre part aux négociations. En 1951, le tandem anglo-américain se réunit à Malte pour déterminer une politique au Proche-Orient, au grand dam du Quai d'Orsay, qui voit son absence nuire à son prestige.[65] En 1953, le président du conseil René Mayer réclame une conférence tripartite, que Churchill accepte à condition qu'elle se réalise en territoire britannique, aux Bermudes.[66] Pendant son vol, le président anglais choisit comme lecture un livre intitulé « *Death to the French !* ».[67] Enfin, au lieu de réhabiliter la voie française, la conférence a plutôt révélé la désaffection américaine et anglaise pour son rôle sur la scène internationale : « *la France s'est sentie aux Bermudes en état d'infériorité. Elle a eu l'impression que M. Eisenhower et sir Winston Churchill menaient le jeu et qu 'elle était considérée en parente pauvre* »[68].

Pour exister, l'administration française cherche alors à devenir autonome en réalisant ses propres partenariats bilatéraux au Proche-Orient, et cela avant l'ère gaullienne. Sous l'impulsion de Pierre-Mendès France, le Quai s'intéresse particulièrement au Kuwait et à l'Arabie pour leur potentiel commercial. Au XXème siècle, « *la conquête des marchés extérieurs est devenue un nouvel impératif de la politique étrangère de la France en un siècle où les fondements de la puissance se diversifient et où la notion même de puissance va céder le pas, au lendemain d'une autre guerre, à celle d'influence. Dès lors, les enjeux économiques et enjeux culturels s'entremêlent, plus étroitement que jamais, aux enjeux militaire et politiques* ».[69]

La position géographique de l'Arabie saoudite, son influence dans le monde arabe et ses ressources pétrolières la rendent stratégiquement attractive aux yeux des Français. De leur côté, les Saoudiens

---

[64] KYLE Keith, Suez, Page 110, Weidenfeld and Nicolson, London, 1991

[65] PAPASTAMKOU Sofia, La France au Proche-Orient (1950-1958): Un intrus ou une puissance exclue?, Tome 1, page 160, Avril 2007

[66] YOUNG John, The Western Summit at Bermuda, December 1953, Diplomacy at the Highest levels, p. 165-181, 1996, https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-1-349-24915-2_11, consulté le 22/04/2018

[67] PAPASTAMKOU Sofia, La France au Proche-Orient (1950-1958): Un intrus ou une puissance exclue?, Tome 1, page 161, Avril 2007

[68] BRAICHET René, Les résultats de la conférence des Bermudes, Journal de Neuchâtel, Numéro 288, 9 décembre 1953, http://doc.rero.ch/record/59755/files/1953-12-09.pdf, consulté le 17/07/2017

[69]BADEL Laurence, Diplomatie et grands contrats : L'Etat et les marchés extérieurs au XXème siècle, Introduction, Editions de la Sorbonne, 2010

manifestent une vive opposition au pacte turco-irakien, et cherchent à développer leurs infrastructures tout en se libérant de la main étasunienne. Si la politique coloniale de la France peut manifester un obstacle au rapprochement des deux Etats, le Quai voit des points communs tels que « *la volonté du maintien du statu quo au Moyen-Orient, le respect de l'indépendance syrienne* », son éloignement des Etats-Unis et la détérioration de ses rapports avec la Grande-Bretagne (notamment par la disgrâce de Saint-John Philby qui fut pendant trente ans le conseiller d'Ibn Saoud et l'adhésion britannique au pacte turco-irakien).[70]

Pour Georges de Bouteiller, ancien ambassadeur français en Arabie saoudite, « *deux Arabie Saoudite coexistent : celle de Dieu et celle des affaires* ». En Arabie saoudite, les relations commerciales sont paternalistes et clientélistes. C'est avec son réseau et la prise de contact avec les princes du royaume qu'on obtient des contrats. Steffen Hertog, professeur en Politique comparée à la London School of Economics, l'explique dans son article intitulé « *La démobilisation politique de l'Arabie saoudite en comparaison régionale : tortue monarchique et lièvres républicains* ».[71] Selon Hertog, entre les années 1950 et 1980 ce sont le gouvernement et ses réseaux de distributions qui définissent largement les politiques saoudiennes.

En 1950 c'est le début de « *l'Etat moderne* » saoudien, où les princes entrent en compétition pour élargir leur clientèle. Les relations commerciales se fondent alors sur le format « *patron-client* », où les princes sont les patrons, et les notables, bureaucrates et hommes d'affaires, leurs clients. Un paternalisme « *as old as the Saudi state* »[72] (aussi vieux que l'Etat saoudien). Lorsque l'Etat saoudien commence à se développer, c'est en parallèle une cascade clientéliste qui évolue jusqu'à un très haut niveau. Bien que la société saoudienne reste fragmentée et politiquement immobilisée, le commerce se développe assez pour que naissent la demande privée et la compétition régionale. Les Américains excellent dans ce type de commerce contrairement aux Français. Toutefois, cela n'empêche pas ces derniers de nouer certains partenariats commerciaux avec l'Arabie saoudite dès cette époque.

---

[70] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 3 Rupture des relations diplomatiques, Courrier « arrivé » au Département, 9 mai 1955

[71] The Arab State and Neo-Liberal Globalization, the Restructuring of State Power in the Middle East, edited by Laura Guazzone and Daniela Pioppi, Changing Patterns of Political Mobilization, *Saudi Arabia's Political Demobilization in Regional Comparison : Monarchical Tortoise and Republican Hares*, Steffen Hertog, 2009

[72] The Arab State and Neo-Liberal Globalization, the Restructuring of State Power in the Middle East, Page 87

Pour s'intégrer, la France doit développer son réseau chez les personnalités saoudiennes. Toutefois, la relation sur le plan commercial est lacunaire. Comme le relate Faisal Almejfel, la coopération franco-saoudienne s'établissait seulement « *entre les sociétés françaises et le gouvernement saoudien* », d'où son retard latent. « *Le gouvernement français ne s'en mêlait pas pour les soutenir comme le faisaient les Etats-Unis pour leurs sociétés. Contrairement aux sociétés américaines, les sociétés françaises n'essaient pas de se créer des chances pour obtenir des contrats et ne communiquent pas avec le gouvernement saoudien dans ce sens. En somme, les sociétés françaises traitent avec les autorités saoudiennes à travers les patrons de sociétés, alors que les sociétés américaines le font avec les patrons et avec l'appui de l'ambassade américaine à Riyad ainsi qu'avec le ministère américain des Affaires étrangères* »[73].

Dans les affaires commerciales de terrain, la réactivité de l'ambassade française était effectivement en marge. En décembre 1954, Paul Anthoine-Milhomme relate dans un rapport[74] au directeur de la Banque d'Indochine que les agences saoudiennes connaissent une situation difficile depuis que le ministre des finances, Mohamed Srour, a élevé les taux de change des banques (de 3.15 à 3.16 1/2 pour le dollar, et de 10.2 à 10.5 pour le sterling). Depuis Beyrouth, Paul Anthoine-Milhomme constate : « *le directeur régional de la British Bank, rencontré à Beyrouth, le jour de mon arrivée, est très préoccupé, ses agences d'Arabie étant vouées à enregistrer des pertes très sérieuses si le change ne redevient pas normal. Il est malheureusement inutile de souligner une fois de plus que l'Ambassade de France est inexistante et n'a pu me fournir aucun renseignement. C'est une situation lamentable et qui dure depuis des années. Pour Mr. Grisard, l'actuel chargé d'affaires, le moins que l'on puisse en dire, est qu'il est un peu « original ». Heureusement nos intérêts sont défendus par M. Gibert et Richard, fonctionnaires de grande classe qui apportent toute leur intelligence et tout leur coeur à leur mission. Mais ils ne résident pas à Djeddah où la présence d'un ambassadeur bien secondé est indispensable* ».

Incontestablement, l'implantation américaine en Arabie saoudite est en avance sur les Français. Il est toutefois possible de profondément nuancer la position que prend Faisal Almejfel. Il est indéniable que les institutions françaises ne valorisent pas assez les négociations et les relations sur la durée avec les Saoudiens, mais elles ne sont pas dénuées de tout contact ou de toute initiative.

---

[73] ALMEJFEL Faisal, Les relations entre la France et l'Arabie saoudite, de 1967 à 2012, L'Harmattan, page 32, 2012

[74] Archives de la Banque d'Indochine, 439AH2041, Rapport de Paul Anthoine-Milhomme, 7 décembre 1954

Par exemple, le 18 mars 1954, la société Manurhin écrit au conseiller commercial de l'ambassade de France à Djeddah.[75] On apprend que l'Arabie saoudite s'est doté d'un conseiller commercial et que les Français n'ont plus à passer par le Caire. La maison Manurhin souhaite exporter des pistolets Walther mais ignore avec qui traiter ou si même il existe en Arabie saoudite des maisons spécialisées dans le commerce des armes. Ainsi, elle espère que l'ambassade puisse la mettre en relation avec des firmes. Un mois plus tard, le 14 avril 1954, Grisard répond qu'il est à la recherche d'un commerçant susceptible de s'intéresser à la vente des armes de Manurhin.

Davantage, la relation privilégiée qu'entretient Paul-Anthoine Milhomme avec le ministre des finances saoudien Mohamed Srour est un atout indéniable. Le 1er décembre 1954**,** les deux hommes ont un entretien privilégié portant sur les difficultés qu'impliquent les taux de changes. Durant cet échange, Milhomme se fait le conseiller personnel du ministre des finances saoudien. Il lui affirme par exemple que « *le changement de taux a bouleversé l'harmonie qui régnait et crée un climat d'incertitude* ». Pour l'agent français, « *il est indispensable que les cours restent stables et que chacun ait confiance dans la monnaie. Notre banque ne cherche pas de profits déraisonnables mais elle ne pourrait songer à demeurer en Arabie si elle devait accuser des pertes* ». A cela, Srour répond « *en protestant de ses sentiments d'amitié envers notre banque et de son désir de la voir prospérer ainsi que les autres banques étrangères ».* Ainsi Milhomme lui expose « *la nécessité de vendre au cours mondial* » ce à quoi Srour se déclare favorable.

Mohamed Srour avait déjà été au poste de ministre des finances de 1947 à 1949. Sur la durée, les Français ont pu constater un changement d'attitude du ministre, et avec elle l'initiation de la modernisation des infrastructures saoudiennes. C'est d'abord par la parole de Garry Owen, représentant de l'Aramco à Djeddah auprès du gouvernement saoudien et « *vieil ami* » de Paul Anthoine-Milhomme depuis 14 ans, qu'on l'apprend. Sa fonction fait de lui « *l'Européen qui connaît le mieux les personnalités du royaume* ». Ainsi, « *Mr. Owen constate une amélioration indéniable dans l'organisation des finances depuis que Srour en a pris la charge. Le ministre lui a confié qu'il désire collaborer avec des étrangers et attirer les capitaux. Il ne désire pas renouveler l'exemple de l'Egypte qui ayant par une folle politique effarouché ces capitaux a été obligé de faire marche arrière, se rendant compte qu'ils sont indispensables au pays. Mr. Owen m'assure que je trouverai en M. Srour un interlocuteur très bien disposé et au dessus des petits arrangements ce qui me fortifie dans mon opinion* ».

---

[75] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 4 Livraison d'armes à l'Arabie saoudite, Manurhin à Djeddah, 18 mars 1954

En Arabie saoudite, « *une évolution se dessine depuis la mort d'Ibn Seoud et le pays clos d'hier peut s'ouvrir en quelques années au monde extérieur* ».[76] Si l'historiographie marque l'ère de Fayçal comme celle de la modernisation saoudienne, la France observe déjà dans les années 1950 les changements qui s'y opèrent.

Mohamed Srour est revenu au pouvoir après « *une éclipse de 4 ans* » et selon le rapport de Milhomme, « *l'homme qui allait à la faillite les yeux grands ouverts dans les années 1948 et 1949 s'est transformé en un homme d'Etat* ». À un poste clé du gouvernement, Mohamed Srour est l'homme de conseil du roi Saoud depuis la mort de son prédécesseur. Son changement d'attitude est significatif de la modernisation saoudienne. Toujours selon le rapport de Paul Anthoine-Milhomme, « *l'ancien régime est suspect de corruption et scandales de toutes sortes. Par réaction Mohamed Srour est tenu de faire régner l'ordre et la vertu. Il veut être un grand Ministre des Finances et on conçoit que l'ambition ait supplanté l'intérêt* »[77]. Bien que les autorités saoudiennes n'interviennent pas dans les circuits économiques, une planification gouvernementale se met doucement en place. Du fait de nouveaux accords du pays avec l'Aramco, Mohamed Srour dispose dans les années 1950 d'une trésorerie fournie et des perspectives concrètes pour le pays. « *Pour la mise en valeur du pays, le royaume saoudien compte sur le secteur privé (...) l'Etat estime que l'encouragement de l'initiative individuelle constitue l'un des facteurs les plus importants du progrès économique* ».[78] Les banques étrangères sont devenues consubstantielles au bon développement de l'Etat saoudien et le ministre des Finances les prend sérieusement en compte dans sa politique, et tout particulièrement celle de la France.

Troisième sur le marché saoudien, derrière les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, la France cherche à progresser, et à rééquilibrer sa balance commerciale. En Arabie saoudite, ses importations s'élèvent à 25 milliards de franc et essentiellement sur le champ du pétrole, tandis que les exportations sont à 2 milliards de francs en 1953.[79] Sur le plan économique, un accord financier du 21 mai 1955 prévoit que le gouvernement saoudien et l'Aramco utilisent des francs pour leurs

---

[76] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 3 Rupture des relations diplomatiques, Courrier « arrivé » au Département, 9 mai 1955

[77] DE BOUTEILLER Georges, L'Arabie saoudite: cité de Dieu, cité des affaires, puissance internationale, Presses universitaires de France, 1981

[78] DE BOUTEILLER Georges, L'Arabie saoudite: cité de Dieu, cité des affaires, puissance internationale, Presses universitaires de France, 1981

[79] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/593, 21 mai 1955

achats dans la zone franc. Ces dispositions vont permettre d'accroitre les commandes saoudiennes à l'industrie française.

Au niveau culturel, « *la pénétration en Arabie saoudite a été jusqu'à maintenant à peu près nulle* ». La culture saoudienne a été soumise au lobby anglo-saxon par voie économique depuis une quarantaine d'années. Elle occupe également les esprits selon un rapport d'un attaché militaire daté de mars 1955 : « *les Américains cherchent à comprendre la civilisation et la politique musulmane. Georges Rentz, professeur de l'université américaine et grand spécialiste des questions musulmanes, a été nommé depuis peu aux fonctions de directeur des Affaires arabes à l'Aramco. Une équipe de jeunes américains entourent le professeur, qui seront capables d'ici quelques années d'éclairer leur gouvernement sur la situation réelle de l'Arabie saoudite. Ces Américains pousseront les élites saoudiennes vers des conceptions plus démocratiques* »[80].

Pour le Quai, *« c'est donc tout d'abord sous ses aspects scientifiques et techniques que la culture française a le plus de chance d'être appréciée ».* Ainsi, c'est d'abord à travers l'aide technique que la France élabore son influence culturelle. Une mission d'ingénierie hydraulique française découvre par exemple une source d'eau en Arabie en septembre 1956. Une découverte qui hausse grandement les Français dans l'estime saoudienne, jusqu'à la détérioration des relations.

C) La détérioration des relations politico-militaires : *la politique coloniale française*, le véto *britannique et l'inadaptation interne française (1955-1956)*

I. <u>L'Algérie :</u>

Aux yeux des Français, l'Arabie saoudite utilise la guerre d'Algérie comme un outil politique de consensus du monde arabe. Les Français voient les protestations et les critiques plus comme une manifestation politique du panarabisme qu'une marque d'hostilité saoudienne personnelle et sérieuse. Par exemple, le 20 février 1955, le journal Al-Bilad[81] (signifiant « le pays » en arabe) reproduit les déclarations de l'Emir Fayçal, faites au Caire : « *Le droit des peuples de l'Afrique du Nord à l'indépendance et la liberté est inaliénable, que la France le veuille ou non. Les membres de*

[80] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 4 Livraison d'armes à l'Arabie saoudite, Vente d'armes, 1955

[81] Orthographié « Bilad es Saoudia » dans les archives

la Ligue Arabe continueront de leur donner leur appui aux nord-africains jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leur indépendance totale ».[82] Les radios du Caire, de Djakarta et de Budapest reprennent et diffusent les propos de Fayçal dans le monde arabe. Le ministre français des affaires marocaines et tunisiennes s'inquiète de la situation. Mais le 23 avril 1955, Henri Roux, chargé des affaires françaises, ne pense pas nécessaire d'élever une protestation contre un discours qui rappelle la position traditionnelle de l'Arabie Saoudite.

Pourtant, durant l'été de la même année, les articles contre la politique coloniale de la France se multiplient dans la presse saoudienne. Le 5 juillet 1955, l'éditorial « *Est-ce que tu connais l'Algérie qui lutte, et pourquoi la France tient à ce qu'elle soit toujours une partie de son territoire ?* » d'Abou Bakr Djabar El Djanairi est publié dans le Bilad es Saoudia[83]. L'auteur y fustige la politique coloniale française, et souligne le sentiment selon lui arabophobe des Français : « *la France a horreur d'entendre l'arabe et refuse de l'employer dans ses correspondances, ne serait-ce que comme signature. Elle voit de même dans l'appel à la prière du muezzin une gêne* ».[84] Le 17 juillet suivant, un éditorial de Suleyman Kadi critique les Français en Algérie qu'il compare au Commonwealth, en fustigeant une politique « *brutale et aveugle* » qui maintient un effectif de 120 000 hommes contre « *1500 nationalistes* ». Le 25 juillet 1955, le chroniqueur politique Abou Assamel écrit dans le contexte d'une recrudescence de violence politique en Afrique du Nord : « *le camp occidental a tenu à faire de ce pays une grande puissance pour qu'elle le soutienne dans sa lutte contre le bloc communiste. Et c'est cette France qui traine derrière elle l'odeur des crimes qu'elle commet contre la liberté, la dignité humaine et les mœurs en Afrique du Nord* ». Le diplomate français à Djeddah Jean Filliol se demande si l'Arabie Saoudite amorce une véritable campagne anti-française ou si les revendications sont liées à l'arrivée des premiers pèlerins et son intérêt politique d'exprimer fortement ses préoccupations envers l'Afrique du Nord.

Le 1er août 1955, Jean Filliol et Paul Carton, chargé d'affaires de la France, ont un entretien avec Fayçal à Djeddah concernant les positions du gouvernement saoudien sur la Tunisie, le Maroc, l'Algérie et la Chine. Sur l'Algérie, Filliol tente d'éviter la conversation mais Fayçal amorce une pression politique : « *le Prince tint à rappeler ce qu'il aurait dit en 1943 au Général Catroux à*

---

[82] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/593, Télégramme et traduction d'article de presse saoudienne, 20 février 1955

[83] Orthographe issue des archives qui désigne assurément le journal Al-Bilad

[84] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/593, Traduction d'article, 5 juillet 1955

Alger : que la France quitterait un jour l'Algérie, et qu'il valait mieux pour elle partir en conservant l'amitié et l'alliance de la nation algérienne ». Filliol répond qu'il appartient aux populations françaises d'Algérie de décider de leur sort dans le cadre des libertés constitutionnelles. L'émir précise qu'en dehors de ces difficultés de principe, « *rien ne sépare »* la France et l'Arabie saoudite, et qu'au contraire leurs intérêts sont communs. Il ajoute que « *ce sujet de discorde* » empêche l'Arabie de faire appel à la France pour se moderniser : « *je souhaite que les problèmes nord-africains soient rapidement réglés pour que notre amitié traditionnelle puisse enfin librement s'épanouir* ». Filliol conclut de cette entrevue que l'Arabie reste « *strictement fidèle à la politique anticolonialiste définie par les puissances afro-asiatiques à Bandung* ».[85]

Si les Français ne s'alarment pas, ils observent que leurs choix politiques ont des conséquences qui se manifestent en leur défaveur. Les Saoudiens se veulent rassurant avec leurs interlocuteurs français, mais ce n'est peut-être bien que par politesse diplomatique. Le 28 août 1955, Paul Carton est convoqué au ministère des Affaires étrangères par Khaled Abdel Walid, conseiller du roi favorable au panarabisme de Nasser, qui condamne la répression française en Afrique du Nord : « *le gouvernement de sa Majesté qui a eu à cœur d'entretenir de bonnes relations avec la France et qui désire de toutes ses forces les maintenir et les renforcer, regrette vivement la situation créée au Maghreb arabe à la suite de l'action engagée par la France contre ses frères musulmans, action qui se traduit par le meurtre et les déportations. (...) La France qui n'est liée aux populations musulmanes d'Afrique du Nord par aucun lien tant religieux que culturel, historique ou racial, ne s'impose à celle-ci que par le feu et le fer. Le monde musulman condamne cette brutalité et attends du gouvernement français et de son peuple qu'ils mettent fin à cette situation (...) et de reconsidérer le moyen de donner à ces peuples leur droit naturel à disposer d'eux-mêmes, qui est un droit qu'ils tiennent de Dieu et qui ne saurait être violé* ».[86]

La question algérienne : véritable obstacle ou instrument diplomatique ? Si la recrudescence de violence en Afrique du Nord et en Algérie justifie un sursaut saoudien, l'Emir Fayçal tient à rassurer les Français. Le 5 octobre 1955, Paul Carton rapporte à Antoine Pinay les propos du ministre des Affaires étrangères: « *l'Arabie saoudite n'a pas pris de son propre chef l'initiative du mouvement déclenché en faveur de l'Afrique du Nord à New York. Elle a agit à la demande des pays arabes et du bloc afro-asiatique* (…) *C'est au nom de la collectivité et en se réclamant du droit des peuples à*

[85] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/593, 1er août 1955, Télégramme de Jean Filliol

[86] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/593, télégramme de Paul Carton, 28 août 1955

disposer d'eux-mêmes que sa délégation a agi, et non par intention hostile à la France (...) il est le devoir de chaque arabe de ne pas abandonner ses frères d'Afrique du Nord, auxquels il est uni par le sang, la religion et les mœurs ». Plus encore, Fayçal recommande à la France une formule « *Commonwealth* » pour l'Algérie qui lui laisserait une certaine autonomie, et lui signifie qu'il veut lui commander des armes.[87]

Comment expliquer que le ministre des Affaires étrangères saoudien joue sur deux tableaux ? Dans les années 1950, alors que Nasser monte dans l'estime des Etats arabes, le souverain saoudien tient en tête un objectif précis de leadership. Pour arriver à ses fins, il préfère la voie équilibrée : la posture du médiateur. Les Saoudiens ont à l'esprit la protection de leurs territoires et le développement de leur armée à l'aide des armes françaises. Le 30 Octobre 1955, Méchal nie toute implication arabe dans l'envoi d'armes aux forces d'Afrique du Nord mais insiste auprès de la France « *pour obtenir une partie du matériel de guerre qui leur fait défaut* »[88].

Le 4 mai 1956, le docteur Kateb, professeur à la faculté de médecine de Paris, rends visite à la sous-direction du Levant qui s'occupe des affaires d'Arabie Saoudite pour l'entretenir d'une mission du Docteur Pharaon, ministre saoudien de la Santé, francophone et francophile. Il leur apprend que Saoud envisagerait de faire une déclaration destinée à calmer les esprits en Algérie et à arrêter l'effusion de sang, en somme être un modérateur des Etats arabes, à condition que le gouvernement français lui communique un texte faisant état des engagements formels qu'il entend prendre envers la population algérienne et des précisions sur le futur statut de l'Algérie.[89]

Ainsi, si la position anti-française n'est pas celle de l'Arabie saoudite, sa politique s'inscrit dans un ordre multilatéral qui soutient les forces algériennes et nord-africaines. Utiliser la France pour arriver à ses fins au sein du monde arabe apparaissait comme un compromis viable pour rester cohérent dans ses valeurs, mais Saoud n'obtiendra toutefois pas l'effet escompté, rapidement éclipsé par le discours de Nasser le 26 juillet suivant. De fait, la guerre d'Algérie entraîne déjà une détérioration des relations bilatérales franco-saoudiennes, et deviendra progressivement un obstacle incontournable pour les deux pays.

---

[87] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/593, télégramme de Paul Carton, 5 Octobre 1955

[88] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/6, Visite du Capitaine de Vaisseau De Greffier, 30 Octobre 1955

[89] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/593, note de la direction générale des affaires politiques d'Afrique-Levant, pour le directeur Maillard, 4 mai 1956

II. Le véto britannique :

Un autre élément de détérioration des relations se cristallise avec le véto britannique sur la vente d'armes françaises à l'Arabie saoudite. Les contrats d'armes entre la France et l'Arabie saoudite deviennent caduques suite à l'opposition britannique. En effet, la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont décidé de réguler leurs ventes d'armes à Israël et aux Etats Arabes par la création du NEACC (Near East Arms Coordinating Committee) en juin 1952. Cet organe de contrôle tripartite déploie une concurrence franco-anglaise vive au sujet de leurs ventes d'armes respectives aux pays arabes. Dans le cas précis de l'Arabie saoudite, un conflit international entre le royaume et les Anglais qui porte le nom de « conflit de Buraïmi »[90] renforce les craintes de la Grande-Bretagne. Elle refuse que la France renforce militairement les Saoudiens, à la fois pour garder à flot son empire en décrépitude au Proche-orient, mais également pour sa propre sécurité.

Par ailleurs, alors que la Grande-Bretagne s'indigne également au NEACC de la vente de chars américains, ces ventes finissent par se réaliser. Le 16 février 1956, la livraison américaine de 18 chars M-41 embarque en direction de Djeddah. La représentation britannique au NEACC avait émis une position négative mais les Américains lui ont fait savoir qu'ils passeraient outre ses positions : « *il s'agit de matériel livré à l'Arabie Saoudite au titre de l'aide remboursable en application de l'accord du 18 juin 1951* ».[91] Les Français, eux, n'auront pas ce privilège.

1. L'histoire des armes françaises qui ne seront jamais livrées à l'Arabie saoudite

L'état des ventes militaires entre deux Etats peut correspondre à la température de leurs relations politiques. Quand en septembre 1955 la France décide de suspendre ses envois de matériel de guerre à l'Egypte, décision significative d'une mauvaise relation entre les deux pays, cela a également pour conséquence une réaction virulente de la presse saoudienne, notamment chez les éditorialistes du Al-Bilad, (à l'exception du journal pro-gouvernemental El Qora).[92]

---

[90] Conflit de Buraïmi éclate en 1952 avec pour enjeu son oasis et son pétrole convoités par les Saoudiens qui sont soutenus par la compagnie américaine de l'Aramco, alors que son rival Abu Dhabi est soutenu par les compagnies britanniques.

[91] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/592, Questions militaires, Télégramme, 7-16 février 1956

[92] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/593, télégramme de Paul Carton, 26 septembre 1955

Paul Carton remarque dans son rapport que les critiques fusent malgré une importante commande de matériel de guerre de l'Arabie saoudite en cours, état durant lequel elle préfère normalement ne pas mettre de sujet sensible sur la table. Les ventes militaires sont primordiales aux yeux des Saoudiens qui les voient comme un moyen de sécuriser leur territoire. En Octobre 1955, Fayçal avait par exemple dit à Pinay que la France était responsable des achats militaires soviétiques de Nasser en ayant suspendu la vente militaire française.

Dans une entrevue avec le secrétaire général aux Affaires étrangères saoudiennes Ibrahim Souheil, Paul Carton met sous les yeux de son interlocuteur le Bilad es Saoudia du 20 septembre. Il comporte une tribune de Suleyman Kadi accusant la France de transgresser le droit international, de favoriser Israël, et appelle les Etats arabes à rompre leurs relations économiques et politiques avec elle. Le secrétaire assure alors à Carton que le Bilad es Saoudia n'est pas sous la direction du gouvernement, et qu'autrement il aurait été censuré.

Le Cheikh Souheil ajoute toutefois ne pas comprendre « *le silence du gouvernement français quant à la commande de matériels de guerre vieille déjà de deux mois* ». La commande en question a été passée par l'Emir Méchal, ministre de la Défense, sur demande de l'Emir Fayçal. Comportant 32 chars de 13 tonnes, 22 chasseurs Mystère II, et 18 canons obusiers de 55mm, elle avait été approuvée par la France. Elle s'inscrit notamment dans le cadre de la modernisation de l'armée saoudienne. Le budget de la défense nationale est en effet passé de 48 000 000 réaux en 1953 à 250 000 000 en 1954 pour 500 000 000 en 1955.[93]

Mais il y a une raison au silence français : le véto de leur allié britannique. Un véto que les Français dissimulent à leur client saoudien durant une année entière, de crainte d'endommager leurs relations déjà fragilisées par la guerre d'Algérie et leur politique de répression coloniale en Afrique du Nord. En perte de puissance au Proche-Orient, la Grande-Bretagne veut garder une main sur les Saoudiens malgré leur conflit au sujet de Buraimi, expliquant son véto. Les Britanniques invoquent au NEACC la défense de leurs protectorats quand ils s'opposent aux ventes françaises. Pourtant, en 1953, la Grande-Bretagne avait empiété sur les plates bandes françaises en vendant des avions

[93] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/592, 10 août 1955

Gloster Meteor à la Syrie[94].[95] Le 10 septembre 1955, elle demande également l'autorisation de livrer 12 avions Chipmunk à l'Arabie Saoudite, des armes défensives, et donc autorisées par le NEACC. Maillard n'y voyait lui pas d'objection[96]. En parallèle, John Foster Dulles arrivé récemment au secrétariat d'Etat initie une politique au Moyen-Orient qui veut évincer les Français. Mais au NEACC, les Américains ne soutiennent ni la France, ni le véto britannique.

Ainsi, la France finit par se ranger aux côtés de son allié occidental historique : la Grande-Bretagne. Néanmoins, elle n'ose pas le dire aux Saoudiens. Craignant leur réaction et l'impact que cela pourrait avoir sur leurs relations bilatérales et sa lancée au Proche-Orient, les Français deviennent difficilement joignables. Dans un rapport à la direction d'Afrique-Levant, l'ambassadeur français explique qu'il a été « *sollicité sans relâche par le Ministère Saoudien des Affaires étrangères »* et qu'il s'est *« efforcé de gagner du temps et de décourager les demandeurs, en évitant toute réponse définitive. ».*[97] Le 12 septembre 1955, Paul Carton témoigne de son embarras à Antoine Pinay. Il n'est pas au courant de ce que réservent les Français à la demande saoudienne et ne sait pas comment répondre aux questions « *que lui posent de plus en plus fréquemment le ministre de la guerre* ». Il explique que son embarras est d'autant plus grand que l'Emir Méchal lui a été d'une grande sollicitude dans l'encadrement du pèlerinage français.[98]

Les Français savent qu'ils sont en torts, et craignent la réaction saoudienne. Ils gagnent du temps. De leur côté les Saoudiens sont préoccupés par la vulnérabilité de leur défense militaire, notamment vis à vis de la menace israélienne, et s'alarment rapidement.

Début Octobre 1955, Fayçal réalise le souhait de commander du matériel de guerre en grande quantité « *pour démontrer ses sentiments d'amitié* » mais Paul Carton lui rétorque que « *dans la conjoncture présente et à la suite de l'action saoudienne aux Nations Unies* », il formule de

---

[94] Mandat français institué par la Société des nations sur la Syrie de 1920 à 1943, laissant des « liens privilégiés » (du moins supposés) d'ordre politique et commercial entre les deux pays dans les décennies suivantes

[95] PAPASTAMKOU Sofia, La France au Proche-Orient (1950-1958), Tome 1, Sorbonne Paris 1, 2007

[96] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/592, Questions militaires, 10 septembre 1955

[97] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1 Djeddah, Dossier 3 la rupture des relations diplomatiques, Courrier « départ » au département, 15 Octobre 1956

[98] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1 Djeddah, Dossier 4 Livraison d'armes à l'Arabie saoudite, Paul Carton à Antoine Pinay, MAE, 12 septembre 1955

sérieuses réserves sur le sort que le gouvernement français décidera de donner à la demande saoudienne. En réalité, les Français ont accepté les réticences d'Eden et suivent le véto britannique mais sans en faire part aux Saoudiens. Alors Fayçal insiste :

« *La crise nord-africaine est un événement passager, tandis que le monde arabe est une réalité, et non une fiction, appelée à se développer. La France doit penser à l'avenir. Les relations diplomatiques et économiques avec l'Angleterre et l'Amérique sont normales tandis qu'en ce qui concerne la France, ces relations reposent sur une amitié sincère et très ancienne (...) Le problème nord-africain une fois réglé, la France éclipsera au Moyen-Orient l'Amérique et l'Angleterre, car nous aimons la civilisation, la culture et la générosité d'âme que seul le Français possède à un degré si élevé.* »[99]

La ténacité saoudienne fait vriller la position française. Le 20 décembre 1955, la France signe un contrat de livraison de 40 chars et de 18 obusiers à l'Arabie saoudite.[100] Le représentant français au NEACC demande même l'approbation de la livraison. Les Américains n'y voient pas d'objection alors que le représentant britannique proteste avec vigueur.[101]

Rapidement, les Britanniques préparent leur riposte. Le 3 janvier 1956, Sir Gladwyn Jebb, ambassadeur britannique à Paris, écrit à Sir Irene Augustine Kirkpatrick[102] qu'il va persuader Massigli de ne pas livrer les 40 tanks et les 18 canons de 155mm à ces « *garnements* » de saoudiens. Jebb plaisante en ajoutant que les Anglais pourront tenir le coup en faisant une chanson sur le sujet. Il rappelle toutefois le risque que les Saoudiens achètent aux Tchèques, ce qui leur couperait l'herbe sous le pied.[103] Les Français font de ce risque tchèque un contre-argument en faveur de leurs ventes d'armes.[104] Si les Français ne vendent pas aux Saoudiens, ces derniers trouveront le moyen de se procurer les armes ailleurs, et à un pays extérieur à la sphère occidentale. Antoine Pinay répond même positivement à l'Emir Talal qui lui manifeste une demande de 24

---

[99] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/593, télégramme de Paul Carton, 5 Octobre 1955

[100] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/592, Questions militaires, 20 décembre 1955

[101] The National Archives, FO371/120777, Sale of arms to Saudi Arabia, From FO, 1 March 1956

[102] Le sous-secrétaire d'Etat permanent de catégorie A au Foreign Office, en poste depuis le 16 novembre 1953 / The Foreign Office List, 1956, Embassies legation, National Archives, KEW

[103] The National Archives, FO371/120776, Sale of arms to Saudi Arabia, 3 January 1956

[104] The National Archives, FO371/120776, Sale of arms to Saudi Arabia, 2 February 1956

Mystères IV. Le 5 janvier 1956, il est demandé une confirmation écrite du gouvernement français, les Saoudiens étant tentés par les propositions soviétiques : des modèles MIG 17, supérieurs en performance aux Mystères IV.[105]

Le 28 janvier, le capitaine de vaisseau Poncet, le chef de bataillon Picq, l'attaché militaire au Caire et le chargé d'affaires Paul Carton font le point avec l'Emir Mechal[106]. Le ministre de la défense saoudienne est enchanté d'apprendre la signature d'un contrat de chars de 13 tonnes et d'obusiers de 155mm. Il se désole toutefois de l'absence de Mystères IV, que les Français justifient par leur besoin de d'abord satisfaire les nécessités de l'aviation française.

En réponse, l'Emir Méchal liste les nouveaux désirs du Roi Saoud, à savoir « *120 canons antiaériens de 40mm, 48 canons antiaériens de 90 mm et plusieurs batteries de 105 mm avec radars destinés à la défense côtière du royaume* ». Les Français envisagent de répondre positivement à cette demande mais demandent surtout de transmettre leurs inquiétudes sur l'aggravation de la situation en Afrique du Nord au roi Saoud. L'Emir Méchal n'y voit pas d'inconvénient, affirmant qu'une situation apaisée « *favoriserait par voie de conséquence une participation française à l'équipement de l'armée saoudienne* ».

Et les Français ne s'arrêtent pas là. En février 1956, ils proposent finalement à l'Arabie saoudite 17 avions Mystères armés de 30 canons Mulhouse de 30mm.[107] À Paris, le ministre de la défense passe un contrat avec les Egyptiens de 18 canons de 155mm.[108] Pour les Britanniques, c'est le risque que les canons soient passés aux Saoudiens.[109] Sur les avions mystères, ils sont intraitables : si les Français les vendent aux Saoudiens, « *ce sera la fin de l'Entente cordiale* ».[110]

---

[105] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/592, Questions militaires, 5 janvier 1956

[106] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/6, Paul Carton à Christian Pineau, « D'un voyage à Riyadh et Dahran, entrevues avec le roi Séoud et le Ministre de la guerre, 6 février 1956

[107] The National Archives, FO371/120776, Sale of arms to Saudi Arabia, 18 February 1956

[108] The National Archives, FO371/120776, Sale of arms to Saudi Arabia, 18 February 1956

[109] The National Archives, FO371/120777, Sale of arms to Saudi Arabia, FO, 1rst March 1956

[110] The National Archives, FO371/120777, Sale of arms to Saudi Arabia, Secretary of State, 1rst March 1956

Dès le 6 février 1956, Christian Pineau, fraichement nommé ministre des affaires étrangères, qualifie dans une lettre[111] le désir du roi Saoud d'obtenir des armes françaises d'« *embarrassant* ». Pour lui, « *l'affaire de Buraimi a singulièrement envenimé les relations anglo-saoudiennes et le recours aux Nations Unies auquel songe le gouvernement de Riyad nous gênerait particulièrement car il nous serait difficile de ne pas nous mettre, dans ce cas, aux côtés de la Grande-Bretagne ».*

Il demande à l'ambassadeur de se borner à dire qu'il n'est pas possible de répondre aux demandes de matériels de guerre. Pourtant, le 24 février 1956, les services de la Défense nationale, « *impatients de ménager un souverain dont ils redoutent l'influence sur les musulmans d'Afrique du Nord, faisant en outre état des livraisons américaines, italiennes et même britanniques à l'Arabie saoudite, n'ont pas cru pouvoir ajourner d'avantage la conclusion des contrats à l'étude* ».

Dans son argumentaire, le ministère des Affaires étrangères réassure toutefois le soutien de Paris à la Grande-Bretagne. « *Si l'affaire de Buraimi était portée devant le Conseil de Sécurité* », les Français suspendraient les contrats avec les Saoudiens. Mais dans leur rapport, ils minimisent les risques. Selon eux, livrer des obusiers et des chars aux Saoudiens n'est pas dangereux car ces derniers ne savent pas entretenir de matériel moderne et n'ont à leur disposition que peu de personnel compétent pour le faire. Les Français affirment que la commande du roi Saoud est inoffensive pour les Anglais, étant seulement dirigée par le désir d'être inclus dans les livraisons d'armes occidentales.[112]

Dans un échange du 27 février 1956, Paul Carton, chargé des affaires françaises à Djeddah, rapporte à Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères, un entretien avec l'Emir Fayçal. Revenant sur les contrats d'armes signés au début de l'année 1956, Fayçal demande à Paul Carton s'il est vrai que la France n'a peut-être pas l'intention de livrer les armes. À ce moment là, les négociations franco-anglaises se poursuivent toujours, mais Paul Carton ne mentionne pas le véto britannique.

Durant cet entretien, le prince critique l'Angleterre, « *qu'il ne pensait pas capable d'attaquer son territoire* », et l'Amérique « *dont la politique est inspirée par les sionistes* ». L'émir définit la

---

[111] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/6, Christian Pineau à l'ambassade de France de Djeddah, 6 février 1956

[112] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 4 Livraison d'armes à l'Arabie saoudite, Modalité de paiements d'une commande de matériel de guerre, Direction d'Afrique-Levant à ambassadeur de France en Grande-Bretagne, 24 février 1956

France comme « *la plus sûre amie de l'Arabie* ». Il joue également la pression soviétique en précisant que si la France venait à faire défaut aux Saoudiens quant à la livraison d'armes : « *il ne nous resterait plus d'autre alternative que de nous adresser au camp russe : l'homme qui se noie s'agripperait à un serpent si cet animal se trouverait être le seul objet flottant autour de lui* ». Paul Carton lui rétorque que l'Arabie Saoudite ne soutient pas la France en Afrique du Nord, ce à quoi Fayçal répond que ce sont les « *compromissions égyptiennes* » qui jouent dans les troubles en Afrique du Nord, sous la « *main anglaise* ».[113]

Le 2 mars suivant, Ivone Kirkpatrick, sous-secrétaire aux Affaires étrangères britanniques (1953-1957), discute avec l'ambassadeur français de la volonté française de vendre des armes offensives aux Saoudiens. Il lui rappelle que « *le gouvernement français, sur le terrain politique, avait supplié les Etats-Unis de contrôler la vente de petites armes* » en Afrique du Nord. Georges Cassin est embarrassé et s'excuse. Il affirme que les Français « *pensaient qu'ils pouvaient apaiser Nasser et atténuer le soutien égyptien aux terroristes nord-africains en livrant ces armes* ». Davantage, « *les Saoudiens ont conclu des contrats avec nous et seraient affligés si nous ne pouvions pas les honorer* ». Stupéfait, Kirkpatrick demande à son interlocuteur ce que les Français diraient si les Anglais importaient des armes en Egypte et à Tripoli, sachant qu'elles se destineraient aux forces rebelles, pour ensuite légitimer cette action avec les faveurs de Nasser.[114]

En réalité, les Français outrepassent le véto britannique par stratégie commerciale et les deux interlocuteurs le savent. La tension des négociations franco-britanniques monte et il faut calmer le jeu. C'est finalement Christian Pineau qui éteint les braises. Le 9 mars, il assure au Foreign Office que les 17 avions Mystères et les 40 tanks ne seront jamais livrés aux saoudiens.[115] Rien n'est établi pour les obusiers et les bofors, mais le Foreign Office compte convaincre les Français plus tard, se satisfaisant à l'instant même de la coopération de Christian Pineau.

Le 7 Mai a lieu un nouvel entretien entre Kirkpatrick, Massigli et Pineau. Les Français affirment qu'ils n'ont rien livré aux Saoudiens par loyauté envers les Britanniques mais que cela leur a causé beaucoup de tort. Ils s'inquiètent d'une visite du Sultan du Maroc en Arabie saoudite à l'occasion

---

[113] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/592, Paul Carton, Questions militaires, 27 février 1956

[114] The National Archives, FO371/120777, Sale of arms to Saudi Arabia, 1rst March 1956

[115] The National Archives, FO371/120777, Sale of arms to Saudi Arabia, From DHM Riches, Head of Eastern Department, 9 March 1956

de son pèlerinage à la Mecque. Ils se sentent vulnérables quant au développement d'un climat anti-français et de soutien aux forces rebelles nord-africaines.

Alors ils remettent sur la table le sujet des armes : les Français réclament à nouveau l'autorisation britannique de livrer les 18 obusiers et les 40 tanks. Ils ajoutent qu'ils peuvent allonger le temps de livraison sur une période considérable et qu'ils enlèveront les transporteurs de citernes pour les tanks. Le 10 mai ils assurent que les livraisons pourraient être suspendues si le conflit de Buraimi venait à s'aggraver. Les Français semblent désespérés. Pourtant le Foreign Office (: Ministère des Affaires étrangères britannique) reste de marbre. Pour les Britanniques, les problèmes que peuvent hypothétiquement causer les Saoudiens au Maroc ne sont pas comparables à ceux qu'ils leur causent à Aden.

En parallèle, les Saoudiens s'impatientent. Le gouvernement royal réclame le paiement en francs des obusiers et une livraison rapide. Selon Georges Cassin, « *cette exigence présentée de façon ferme vise au premier chef à mettre fin à ce que les Saoudiens considèrent comme une manoeuvre en vue de rompre l'accord en litige* ».[116] Au vu du retard français, le prince héritier se doute qu'il se trame quelque chose.

Les Anglais quant à eux restent froids mais réfléchissent davantage aux demandes du Quai. Le « War Office » a effectué une expertise : en théorie, les tanks AMX pourraient être utilisés contre les Anglais à Buraimi mais seulement si les Saoudiens passent par la route d'Oman, qui est protégée par la Royal Air Force. Toutefois, les Anglais restent réticents. Ils ne veulent pas ouvrir la porte aux autres livraisons d'armes européennes au Moyen-Orient en disant « oui » à la France.[117]

Alors, les Français haussent le ton. Le 29 mai, Jean Chauvel, ambassadeur français à Londres, proteste contre le refus britannique sur des explosifs destinés à l'usine d'Al-Khardj et déjà réglés par les Saoudiens. L'ambassadeur se demande pourquoi les Français sont ciblés alors que les Américains peuvent faire des livraisons.[118]

---

[116] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 4 Livraison d'armes à l'Arabie saoudite, Modalités de paiement d'une commande de matériel de guerre, Cassin à Ministre des Affaires étrangères, AL, Communiqué à Attaché Financier, Beyrouth, 8 mai 1956

[117] The National Archives, FO371/120777, Sale of arms to Saudi Arabia, Millard, 18 May 1956

[118] The National Archives, FO371/120777, Sale of arms to Saudi Arabia, 29 May 1956

Les diplomates britanniques réfléchissent de plus en plus à la demande française. Le 31 Mai, l'ambassadeur D.H.M Riches liste les arguments en sa faveur : les tanks ne pourraient concrètement pas les atteindre à Buraimi, les Américains leur ont dit qu'ils vont livrer plus d'armes, et la livraison française pourrait être soumise à condition. Même si pour Riches les français ne sont pas fiables, il vaudrait mieux anticiper le livraison des tanks et obusiers, qui pour lui a de grandes chances de se produire.[119]

Le 1er juin, Shuckburgh renchérit, « *nous devons être réalistes. On ne peut pas empêcher les Saoudiens d'obtenir des armes* ». Il rappelle que les Américains leur en livrent déjà et que le risque soviétique rode. Davantage, les Britanniques essayent d'améliorer leur relation avec les Saoudiens. Si les Français apprennent à ces derniers le véto anglais, les relations anglo-saoudiennes seront plombées. Shuckburgh conclut qu'il faudrait faire des concessions aux Français et espacer les livraisons sur la période la plus étendue possible. Une note a été rajoutée à la main : « *je suis d'accord avec Shuckburgh* », signée Kirkpatrick.[120]

Malgré ces réflexions favorables à la livraison française, la position générale du Foreign Office stagne. Le 6 juin, la défense de Londres s'oppose à la livraison d'explosifs français à l'usine de munitions franco-saoudienne d'Al Khardj.[121] Le 7 juin, Kirkpatrick sermonne l'ambassadeur français en lui rappelant que le gouvernement est opposé à la livraison d'armes françaises. « *Guy Mollet avait promis au Premier ministre le 5 mars que le gouvernement français ne livrerait pas d'armes à l'Arabie saoudite* », souligne le sous-secrétaire d'Etat.

C'est finalement une année après la commande de l'émir Méchal que les Français annoncent aux Saoudiens leur refus officiel, le 30 juin 1956. C'est le conseil des Ministres qui l'a décidé trois jours auparavant. Henri Roux a indiqué à Ali Awad, chargé d'affaires de l'Arabie Saoudite, que compte tenu de la « *récente* » opposition britannique, le gouvernement français a le regret de ne pouvoir livrer 40 chars et 18 obusiers pour lesquels des contrats ont pourtant déjà été signés. Ainsi, les

[119] The National Archives, FO371/120777, Sale of arms to Saudi Arabia, 31 May 1956

[120] The National Archives, FO371/120777, Sale of arms to Saudi Arabia, 1rst June 1956

[121] The National Archives, FO371/120777, Sale of arms to Saudi Arabia, Millard, 6 June 1956

Français répondent aux attentes britanniques en respectant leur véto mais précisent aux Saoudiens que leur refus est de responsabilité anglaise. Une erreur diplomatique vis à vis de leur allié.

Plus encore, le gouvernement français a décidé d'exécuter le contrat du 10 mai 1956 portant sur 120 canons bofors, des armes défensives, contrairement aux chars et aux obusiers. Mais selon monsieur Awad, « *le gouvernement saoudien sera profondément déçu qu'une négociation d'un an n'aboutisse pas, alors qu'avec un autre pays cela aurait été le cas* ».

Le 3 juillet, les Français confirment aux Britanniques dans un aide-mémoire qu'ils abandonnent les livraisons d'obusiers et de tanks mais autorisent l'exportation de 120 Bofors. Bien que ce soit des armes défensives, les Anglais font la fine bouche. Le 4 juillet, le « War Office » s'oppose à une livraison d'un aussi large nombre de canons, qu'il considère comme une menace pour Buraimi.[122]

Une semaine plus tard, c'est le drame. Fayçal communique aux Américains la suspension française…sur ordre britannique. L'émir proteste contre la décision des Français et réclame l'avis de Georges Wadsworth, ambassadeur américain à Djeddah. La note du ministre saoudien invoque l'article II du contrat franco-saoudien : les armes ne peuvent être suspendues que sur embargo de l'ONU. Wadsworth est étonné que les Français aient communiqué l'intervention britannique aux Saoudiens.[123]

2. Jeu de pression sur le terrain : les ambassadeurs de l'Ouest à Djeddah

Malgré trois confirmations officielles et écrites, Georges Cassin, ambassadeur français, obsédé par le contrat d'armes, tente l'impossible. Le 13 août 1956, l'ambassadeur britannique à Djeddah, Roddy W. Parkes, rapporte que les ambassadeurs français et pakistanais ont fait pression sur lui pour que l'interdiction de la vente des obusiers et des tanks soit levée.[124]

Le 28 août, l'ambassadeur français informe Kirkpatrick que l'ambassadeur saoudien avait présenté une demande « *péremptoire* » au gouvernement français pour recevoir les armes du véto britannique. Cassin a également souligné que Saoud s'éloignait de Nasser.[125] Cela signifie une

[122] The National Archives, FO371/120777, Sale of arms to Saudi Arabia, Rolfe, 4th July 1956

[123] The National Archives, FO371/120777, Sale of arms to Saudi Arabia, Parkes, 9th July 1956

[124] The National Archives, FO371/120778, Sale of arms to Saudi Arabia, FO to Kirkpatrick, 28 August 1956

[125] The National Archives, FO371/120778, Sale of arms to Saudi Arabia, Beeley to Parkes, 21 September, 1956

opportunité pour les puissances occidentales de prendre l'Arabie saoudite dans leur camp, et de ne pas la laisser aux Soviétiques.

Le Foreign Office avait alors suggéré aux Français de blâmer la crise de Suez pour justifier l'absence de livraisons d'armes auprès des Saoudiens. D'un autre côté, il pensait aussi à lever « *discrètement* » l'opposition britannique aux armes françaises du NEACC.[126]

Nasser est la cible numéro un pour les Anglais. Que Saoud s'en éloigne est primordial. Mais les Saoudiens étaient en colère contre les Britanniques dû à leur véto et ont bloqué leurs négociations sur Buraimi. Pour dénouer la crise, Parkes, influencé par les ambassadeurs pakistanais et américains, demandait aux Français de reprendre les livraisons d'armes.[127] Le 4 septembre, le secrétaire d'Etat britannique autorise le comité égyptien à informer les Français que les Anglais sont prêts à renoncer à leurs objections à la livraison des tanks et des obusiers.

Une victoire française ? En réalité, toujours pas. Il est précisé dans le rapport britannique[128] : « *le gouvernement français, malgré les probables exhortations de leurs représentants à Djeddah, ont perdu tout intérêt. Le Quai d'Orsay a même dit à Jebb que l'affaire était morte* ». Alors que l'ambassadeur français avait finalement convaincu les Anglais de lever leur véto, le gouvernement français ne voit plus d'intérêt à vendre ces armes aux Saoudiens. Christian Pineau s'y est personnellement opposé.[129] Le Quai d'Orsay avait bien demandé à Georges Cassin de réduire les résistances britanniques quant aux livraisons de Bofors, mais les obusiers et les tanks appartenaient au passé.[130]

Alors pourquoi Georges Cassin s'est-il démené pour les tanks et les obusiers ? Dans une lettre[131] adressée au Foreign Office, l'ambassadeur anglais Roddy Parkes fait part de ses appréhensions au sujet de l'ambassadeur français. Il rappelle la pression que lui avait misent les ambassadeurs français et pakistanais pour lever le véto sur les tanks et obusiers français en août dernier. Contre

---

[126] The National Archives, FO371/120778, Sale of arms to Saudi Arabia, 28 August 1956

[127] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/7 « Contentieux avec la Grande-Bretagne concernant les ventes d'armes à l'Arabie saoudite » (1953-1959), Note pour le président, 4/09/1956

[128] The National Archives, FO371/120778, Sale of arms to Saudi Arabia, DHM Riches, 26 September 1956

[129] The National Archives, FO371/120778, Sale of arms to Saudi Arabia, 27 September 1956

[130] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/7 « Contentieux avec la Grande-Bretagne concernant les ventes d'armes à l'Arabie saoudite » (1953-1959), MAE, Dir des affaires politiques, A/L, 23/02/1957

[131] The National Archives, FO371/12778,Sale fo arms to Saudi Arabia, Roddy Parkes to Harold Beeley, Octobre 1956

ces pressions, Parkes affirmait ne rien pouvoir faire et qu'il valait mieux s'adresser directement aux gouvernements de Paris et de Karachi pour qu'ils puissent s'entretenir avec le gouvernement britannique. Au sujet des armes françaises, l'ambassadeur britannique ne poussait pas réellement le Foreign Office dans un sens ou l'autre. Au contraire, selon lui les armes constituaient seulement une « *dangereuse obsession* » de l'ambassadeur français, un constat que partageaient selon lui les ambassadeurs américains et pakistanais.

Parkes dresse par la suite un portrait négatif de Georges Cassin dans sa lettre. Il décrit l'ambassadeur français comme « *étrange* »: « *Il est manifestement de sang oriental, étant plus foncé que la plupart des Saoudiens, et un célibataire dans la cinquantaine qui n'a aucun intérêt en dehors du travail. Il se plaint perpétuellement du contrat d'armes (un contrat dont il a hérité et qu'il n'a pas initié), et a du retourner précipitamment en France après deux mois ici pour être au chevet de sa soeur mourante* (*c'est sa mère qui l'est, NDLR*) - *qui s'est depuis rétabli* ». Il explique également que Cassin reste cloitré dans sa résidence, immobilisé par une phlébite (trouble cardiovasculaire caractérisé par la formation d'un caillot dans la veine d'une jambe qui bloque la circulation). Cassin est « *ignoré par les Saoudiens* » et se plaint incessamment de « *ces maudites armes* »[132], celles qu'il ne peut vendre aux Saoudiens.

Quant à la levée du véto britannique, Parkes rapporte ces propos troublants : « *Au cours de notre discussion, Cassin m'a appris avoir dit au Quai que je lui avais suggéré que le véto sur les tanks et les obusiers pourraient être levé. Après beaucoup de pression on lui a finalement dis que l'ambassadeur français à Londres devait trouver si « ma suggestion » reflétait la volonté du gouvernement britannique. J'étais sidéré et l'ai exprimé. Mais Cassin a complètement ignoré tout ce que j'ai dis. Ainsi, ma conclusion est que la phlébite et la frustration affectent ses capacités de raisonnement, et qu'il souffre de délires, sinon pire.* » Selon l'ambassadeur anglais, Cassin aurait même rapporté aux ambassadeurs américains et pakistanais la « *suggestion de Parkes* », mais que ses deux collègues connaissaient les faits, et qu'ils étaient tout aussi perplexes que lui. L'ambassadeur pakistanais aurait même précisé que cet incident était une « *leçon valable* » pour eux trois et qu'ils seraient dès lors extrêmement prudents vis à vis de Cassin.

Si l'on se fie au message de Parkes, l'ambassadeur français semblait très isolé de ses collègues. Il aurait été la cause d'un quiproquo franco-britannique ; à savoir que les Français se seraient avancés à vendre des tanks et des obusiers aux Saoudiens en pensant que les Britanniques avaient donné leur

[132] Expression écrite en français dans l'archive originale

accord. Une information qui selon Cassin venait de Parkes, mais qui selon Parkes était le fruit d'un « *délire* » de l'ambassadeur français.

Découvrant la situation, le gouvernement anglais a réaffirmé son refus et serait devenu extrêmement méfiant des Français, tout en prenant en compte qu'il faudrait peut-être relaxer leur position face à une détermination à toute épreuve de leur allié. Très rapidement Christian Pineau réitère son refus et sa fidélité à son allié de la sphère occidentale. Bien que les Français aient tenté de passer un contrat d'armes en force avec les Saoudiens, il semble bien que ce soit Georges Cassin qui ait quelque peu semé la zizanie entre la France et la Grande-Bretagne.

Outre ces faits, on peut tout de même s'arrêter sur deux éléments qui peuvent porter à confusion. Dans un « *bilan des rapports franco-saoudiens* »[133] centré sur les raisons de la détérioration des relations et les possibilités d'y remédier, Georges Cassin évoque des entrevues avec les ambassadeurs américains et pakistanais. Selon lui, Wadsworth et Shahab el Dine « *étaient tout deux d'avis qu'il convenait d'assurer la sécurité intérieure et la défense saoudienne en lui fournissant les armes nécessaires, d'affermir Saoud sur son trône, de lutter contre le communisme et s'opposer à l'emprise égyptienne à caractère progressiste et neutraliste sur ce pays et en général sur le Moyen-Orient* ».

Ainsi, les deux ambassadeurs américains et pakistanais auraient été en faveur de la levée du véto britannique sur les armes françaises. Plus encore, d'après ce bilan, ce n'est pas l'ambassadeur français qui semble isolé mais l'ambassadeur britannique : « *monsieur Wadsworth, bien que ne cachant point son désir de voir évincer toute influence britannique de ce pays, souhaitait-il améliorer les relations entre sa mission et celle de Monsieur Parkes, jusqu'alors fort tendues en vue d'harmoniser leurs efforts dans toute la mesure du possible. À cet effet Monsieur Wadsworth sollicitait mon intervention amicale et discrète auprès des Britanniques. C'est à quoi Monsieur Shahab El Dine et moi-même nous sommes employés avec succès* ». Cassin poursuit : « *en contrepartie, monsieur Wadsworth et monsieur Shahab el dine ne manquèrent point de signaler à monsieur Parkes combien le véto britannique opposé à notre livraison d'armes avait indisposé les Saoudiens et nuisait à une heureuse solution du problème de Buraimi. C'est ainsi que l'ambassadeur de Grande-Bretagne fut amené à conseiller à son gouvernement d'accepter l'exécution de notre contrat comme un moindre mal* ».

---

[133] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 3 Rupture des relations diplomatiques, Courrier « départ » au département, Georges Cassin au Ministre des Affaires étrangères, Direction A/L, « Détérioration des rapports franco-saoudiens », 15 octobre 1956

Selon la version de Georges Cassin, c'est l'ambassadeur britannique qui a été influencé par un consortium franco-américano-pakistanais en faveur de la levée du véto sur les tanks et les obusiers français. Toutefois, Parkes ne rapporte pas le nom de Wadsworth lorsqu'il prévient le Foreign Office. Seuls les ambassadeurs pakistanais et français sont mentionnés dans leur pression sur les armes. Parkes couvre-t-il Wadsworth ? Ce dernier lui aurait demandé de ne pas être mentionné pour que les Britanniques ne s'imaginent pas un rapprochement franco-américain ? Ou est-ce Georges Cassin qui a mal saisi les conversations, en transformant quelque peu la réalité, dû à sa maladie et à son obsession des armes ?

Dans d'autres courriers datant du 15 Octobre 1956, Georges Cassin explique que Wadsworth estime « *que les Britanniques ne peuvent justifier leur présence dans les parties orientales et méridionales de l'Arabie* ». L'ambassadeur américain essaierait-il de se mettre l'ambassadeur français dans la poche, ayant besoin d'élargir son influence sur des acteurs qui montent dangereusement dans l'estime des Saoudiens ?

L'hypothèse n'est pas dénuée de sens. Malgré ce qu'avance Parkes sur Cassin, lui-même a été ignoré par les Saoudiens. Selon une note[134] envoyée par DHM Riches au service du premier ministre britannique, le roi Saoud a refusé de recevoir Parkes dans le contexte du conflit de Buraimi. En effet, « *Monsieur Parkes est arrivé à Djeddah le 6 novembre 1955 pour prendre son poste. Mais il n'a présenté ses créances au Roi Saoud que le 26 avril 1956* ». Pourtant le roi était de retour d'un séjour en Inde dès le 13 décembre 1955, mais il est vite apparu clairement aux Anglais qu'il n'avait aucune intention de recevoir Parkes. Il avait même « *indiqué à l'ambassadeur américain qu'il ne le ferait pas à moins que les Anglais fassent un geste concernant Buraimi* ».

D'un point de vue global, les relations franco-saoudiennes se détériorent mais moins rapidement que les relations anglo-saoudiennes. Les Américains essayent de se rapprocher des Français discrètement, tout en restant fidèle à leur « special relationship » avec les Britanniques. En parallèle, Parkes fait de Cassin un ambassadeur fou dans son rapport au Foreign Office. Ce dernier est certes responsable du quiproquo franco-britannique sur les armes mais il semble tout de même que l'ambassadeur français soit à même de réfléchir et de tirer des ficelles efficaces. Les jeux d'influences entre ambassadeurs ne représentent pas les positions géopolitiques des pays, mais révèlent des tentatives stratégiques. Si les Américains sont dans une alliance permanente avec les

[134] The National Archives, FO371/120787, Diplomatic representation of UK in Saudi Arabia, FO Minute, Riches to PM, 9 January 1956

Britanniques, Wadsworth élargit son influence aux Français en dévalorisant les Britanniques devant Cassin. Les Américains et les Pakistanais se mettent du côté français par analogie avec le camp saoudien, dans l'optique de diminuer la marge de manoeuvre égyptienne. Concrètement, les Français n'ont pas d'allié dans la zone saoudienne, c'est une puissance exclue, mais qui est à même de résister en jouant avec les rapports de forces internationales.

III. Inadaptation française

Mauvaise élève, la France ne mets pas de moyens financiers suffisants pour développer son ambassade ou pour nouer des relations interpersonnelles à la cour de Riyad dans les années 1950. Pour être durables, les relations avec l'Arabie saoudite doivent se développer hors d'un protocole traditionnel. Le gouvernement français manque d'initiatives, mais celles-ci ne sont pas inexistantes à la veille de la crise de Suez.

L'Arabie saoudite est une monarchie rentière qui se distingue de toute organisation « *corporate* ».[135] Même si des initiatives pour créer des institutions corporatistes ont été lancées par le gouvernement saoudien, ce sont les stratégies clientélistes et paternalistes du régime qui demeurent l'essence de la politique saoudienne.[136] Le clientélisme décrié comme une politique rétrograde dans les autres Etats arabes a toujours été dominant et largement accepté dans la politique saoudienne.[137] Pour instaurer une relation fixe et durable, il faut privilégier la prise de contact sur le terrain et un même interlocuteur sur la longue durée.

Comme l'explique Georges de Bouteiller: « *si les ministres saoudiens sont la plupart des gens de qualité, ils déconcertent les Occidentaux par leurs méthodes de travail et l'impossibilité d'obtenir des rendez-vous longtemps à l'avance. Il faut être sur place pour entamer la procédure, ce qui chagrine beaucoup les grands hommes d'affaires occidentaux toujours pressés, venant dans le Royaume en coup de vent, en avion spécial, en fin de semaine, alors que le vendredi est jour férié*

---

[135] The Arab State and Neo-Liberal Globalization, the Restructuring of State Power in the Middle East, edited by Laura Guazzone and Daniela Pioppi, Changing Patterns of Political Mobilization, *Saudi Arabia's Political Demobilization in Regional Comparison : Monarchical Tortoise and Republican Hares*, Steffen Hertog, 2009

[136] The Arab State and Neo-Liberal Globalization, the Restructuring of State Power in the Middle East, page 73

[137] The Arab State and Neo-Liberal Globalization, the Restructuring of State Power in the Middle East, page 88

(…) Le nomadisme ministériel, lié aux déplacements du souverain entre Riyad, Djeddah et Taëf selon les saisons, complique la question. On ne sait jamais où est telle ou telle excellence ».[138]

Alors que les Américains jouent le jeu en mettant des moyens humains forts, formant des missions de plusieurs centaines de personnes, la France reste timide, et en a conscience. Selon Faisal Almejfel, cette dernière n'est pas assez tenace sur la longue durée dans ses relations commerciales avec les Saoudiens. Concrètement, « *les sociétés françaises ne se créent pas d'occasions pour rester et continuer d'autres projets. Ceci limite considérablement le rôle des groupes d'intérêts qui pratiquent des pressions sur les dirigeants politiques. En effet, il est fréquent que les sociétés américaines exercent des pressions sur leur gouvernement pour qu'à leur tour, elles fassent pression sur les autorités saoudiennes* »[139].

Parfois, l'administration française sabote même purement et simplement ses atouts. Jean Filliol, ambassadeur de France en Arabie saoudite, relate avoir reçu une visite d'Akram Ojjeh le 16 juin 1955.[140] Ce dernier lui a fait part des « *nombreuses difficultés* » que lui ont causés les services de l'administration. En effet, ils l'ont à la fois accusé d'exporter des armes en Afrique du Nord, mis une amende de 400.000 francs (qu'il a refusé de payer) sur soupçon d'exportation illégale d'une cartouche de cigarette, et une poursuite du contrôle des changes pour violation des règlements. Bien qu'on ignore si Akram Ojjeh est fiable ou non, Jean Filliol souligne qu'en réalisant ces poursuites, l'administration française s'est aliénée un homme d'affaire « *particulièrement influent auprès des Ministres de la Défense nationale et de la Santé* » et qu'ainsi la France a « *délibérément perdu, sur le plan commercial, un atout non négligeable* » en Arabie saoudite.

Dans son courrier du 9 mai 1955 à l'ambassadeur français à Djeddah, la direction d'Afrique-Levant envisage les mesures à appliquer pour développer les relations franco-saoudiennes sur les plans économiques et culturels, ce que nous avons vu, mais aussi politiques.[141]

---

[138] DE BOUTEILLER Georges, L'Arabie saoudite: cité de Dieu, cité des affaires, puissance internationale, Presses universitaires de France, page 75, 1981

[139] ALMEJFEL Faisal, Les relations entre la France et l'Arabie saoudite, de 1967 à 2012, L'Harmattan, page 32, 2012

[140] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/7, Jean Filliol à Antoine Pinay, « livraisons d'armes françaises », 20/06/1955

[141] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 3 Rupture des relations diplomatiques, Courrier « arrivé » au Département, 9 mai 1955

Sur le plan politique, la France souhaite « *une action efficace auprès du Prince Talal* » tout juste nommé ambassadeur à Paris. La note précise que le prince est « *épris de faste et sensible aux égards* », et qu'il faudrait lui marquer des attentions spéciales, comme une réception personnelle de Pinay et Massigli. En Arabie saoudite, la proximité interpersonnelle est symbolique de la proximité politique.

La direction demande également un « *renforcement des moyens d'action* » de l'Ambassade, « *trop souvent paralysée par le manque de crédits* ». En octobre 1953 et décembre 1954, l'ambassadeur réalise des demandes dans ce sens, allant de l'élargissement des effectifs de la mission (qui comporte trois personnes : un ambassadeur, un deuxième secrétaire et un vice-consul), une augmentation des salaires étant donné les conditions d'existence difficiles (le climat très chaud), et d'assurer un moyen de transport à Riyad plus constant, puisque la ville est celle où réside la cour et où « *pratiquer une politique de cadeaux* » et des prise de contacts s'avèrent fondamentales pour s'implanter dans le pays. La direction politique pense même déjà à inviter le Roi Saoud ou le Prince Fayçal à Paris.

Mais deux années plus tard, en Octobre 1956[142], ces lacunes françaises n'ont toujours pas été colmatées. Georges Cassin écrit à la direction d'Afrique Levant pour expliquer les difficultés d'insertion françaises : « *en ce pays médiéval où tous les pouvoirs et privilèges sont concentrés entre les mains de la famille royale (...) il est malaisé de recueillir des informations exactes sur le comportement des principaux responsables de la politique intérieure et extérieure du pays puisque Riyad, berceau de la dynastie nedjienne et résidence de la cour prend chaque jour plus d'importance au détriment de la Djeddah hedjazienne, siège des Ambassades* ». Les hommes de terrain français ne vont que ponctuellement en Arabie saoudite et restent dans les ambassades une fois sur place. Cassin s'en plaint : les Français ne sont pas postés aux endroits où les décisions se prennent. En Arabie saoudite, il faut savoir être mobile. « *le Roi et ses ministres se déplacent constamment à l'intérieur du pays. Obtenir une audience d'un responsable quelconque créer un problème souvent insoluble* ». Dès lors, « *il est difficile de se renseigner rapidement sur les tractations qui se déroulent fréquemment à Ryadh, Dahran ou Damman* ». Plus encore, « *seuls les Américains et les Britanniques en raison des intérêts qu'ils possèdent sur la côte orientale peuvent*

[142] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 3 Rupture des relations diplomatiques, Courrier « départ » au département, Cassin à MAE, AL, 15 Octobre 1956

se déplacer plus fréquemment et ont des contacts suivis avec les principales personnalités saoudiennes ».

Si « *vouloir est pouvoir* », les Américains et les Anglais mettent les moyens qu'ils ont dans le développement de leur politique en Arabie saoudite, contrairement à la France qui y accorde moins d'importance. Empêtrée dans une guerre en Algérie et en manque de fonds suite à sa défaite militaire en Indochine, elle a également moins de financement à y mettre. Finalement il est important de prendre en compte ses premiers partenariats avec l'Arabie saoudite : l'édification de la cité militaire d'Al-Khardj inaugurée en 1954, l'envoi d'une mission d'ingénierie qui a réussi à trouver de l'eau dans les nappes phréatiques saoudiennes et les relations interpersonnelles de la Banque d'Indochine avec le ministre des finances Mohamed Srour.

En conséquence de sa politique coloniale, une image anti-française s'installe en Arabie saoudite. Si la dynastie Saoud a la main mise sur les milieux intellectuels, c'est le panarabisme qui domine les esprits. La relation bilatérale franco-saoudienne se détériore déjà avant la crise de Suez, soumise à un concours de circonstances qui se jouent entre deux entités multilatérales, à savoir le monde arabe et le bloc occidental. Dans les années 1950, la relation franco-saoudienne aurait pu se développer mais elle se retrouve paralysée.

CHAPITRE 2

II) La rupture des relations diplomatiques, 6 novembre 1956 - *Archives de Nantes, Courneuve, KEW, The Historian, Banque d'Indochine*

A) Récit interne de la rupture franco-saoudienne : *L'enquête de Khardj (Octobre-Novembre 1956)*

« Etant donné l'agression armée perpétrée par les gouvernement britanniques et français contre l'Egypte soeur, alors qu'elle était attaquée par Israël et devant le refus de ces deux Etats d'accepter la décision des Nations-Unies de cesser le feu et leur persistance à attaquer sans motif, le gouvernement de sa Majesté le Roi a décidé la rupture des relations diplomatiques avec les deux gouvernements ci-dessus désignés à partir de la notification de la décision »[143]

Cheikh Ibrahim Souheil, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères saoudiennes, 6 novembre 1956

[143] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, télégramme à l'arrivée, 6 novembre 1956

« C'est le 6 novembre à 11 heures du matin que Cheikh Ibrahim Souheil, Secrétaire général des Affaires étrangères, m'a notifié la déclaration du gouvernement saoudien de rompre les relations diplomatiques avec la France et la Grande-bretagne. Une communication était faite aussitôt après en des termes identiques à mon collègue britannique. Cette double rupture était une conséquence prévisible de la récente évolution de la politique saoudienne. En effet, à la nécessité où se trouvait le Gouvernement de Riyad de sacrifier aux impératifs de la solidarité arabe s'ajoutaient les obligations qui découlaient pour lui du pacte tripartite bien qu'il eut déjà donné des gages au dictateur égyptien, notamment en lui accordant un soutien financier.

De plus il estimait avoir des raisons particulières de ne ménager ni Paris ni Londres : les rapports anglo-saoudiens d'une part et franco-saoudiens d'autre part étaient entrés depuis un certain temps dans une phase difficile.

Les Anglais se voyaient reprocher leur attitude intransigeante à propos de Buraimi et l'on attribuait à leur mauvaise volonté la lenteur des pourparlers qui du moins le pensait-on ici eussent pu aboutir un règlement acceptable de l'affaire.

Quant à nous, nous étions dans une position encore moins enviable. Notre refus de livrer des armes avait fait une impression nettement défavorable sur les dirigeants. Notre attitude avait été mal comprise : si certains semblaient par moment se rendre à nos raisons, ils ne le faisaient que du bout des lèvres sans être convaincus, au fond, ni du bien fondé de nos arguments ni même de leur opportunité. Le sabotage de la cartoucherie d'El Khardj dont avant même que l'enquête ne fut ouverte, l'opinion attribue la responsabilité aux techniciens français, et continue à le faire aujourd'hui bien que tous nos compatriotes eussent été libérés sauf deux d'entre eux dont la culpabilité n'a d'ailleurs pas encore pu être prouvée, ajoute au malaise naissant des relations franco-saoudiennes »[144]

Georges Cassin, ambassadeur français à Djeddah, courrier à la direction d'Afrique-Levant, 12 novembre 1956

[144] Archives diplomatiques de Nantes, Dossier 3 Rupture des relations diplomatiques, Courrier au départ, Georges Cassin, 12 Novembre 1956

Une semaine après qu'Ibrahim Souheil ai rompu les relations avec la France et la Grande-Bretagne au moment où se termine la bataille de Port-Saïd en Egypte, l'ambassadeur français à Djeddah Georges Cassin rapporte au ministère des Affaires étrangères françaises ses impressions. Selon lui, la rupture était prévisible. Sans mentionner la crise de Suez, l'ambassadeur rappelle la solidarité arabe « obligatoire » à laquelle doit se ranger le souverain saoudien, mais également la détérioration des rapports avec à la fois la France et la Grande-Bretagne avant le 30 octobre 1956. Comme nous l'avons vu, les Français n'avaient pas livré les armes qui faisaient pourtant l'objet d'un contrat signé entre les deux Etats suite au véto britannique, mais il y a davantage : « *le sabotage de la cartoucherie d'El Khardj* ».

Le 4 Octobre 1956 ont lieu trois explosions à la cartoucherie de Raoudah à Khardj, fruit d'un contrat militaire franco-saoudien datant de 1950, qui a donné naissance à une cité militaire inaugurée le 23 juin 1954.[145] Une mission de 120 techniciens français y travaillent, mais aussi une mission américaine, une quarantaine d'Italiens, 20 à 30 palestiniens, quelques allemands, et quelques égyptiens.

L'annonce de ce « sabotage », que certains appellent aussi « attentat », intervient alors que les relations franco-saoudiennes sont déjà au plus bas. Dans le contexte de la guerre d'Algérie et du véto britannique, les Saoudiens ne font plus confiance aux Français. Georges Cassin a néanmoins déclaré aux Saoudiens que les Français réexamineraient les livraisons d'armes lorsque la situation serait à nouveau équilibrée au Moyen-Orient. Cela fait écho à la déclaration tripartite du 29 mai 1950 « *qui impose une régulation franco-américano-britannique des livraisons d'armements* » au Moyen-Orient, un moyen de stabiliser le conflit israélo-arabe en vendant autant d'armes à Israël qu'aux Etats arabes, mais aussi de conserver leur avance sur les Soviétiques, qui eux vendent des armes à l'Egypte et à la Syrie à partir de 1955.[146]

Aussi, la désillusion des Saoudiens est forte, selon l'ambassadeur français. Il rapporte dans sa communication du 4 Octobre « *l'intention des autorités saoudiennes de mettre en veilleuse leur représentation à Paris* ». Il souligne qu'officiellement « *rien n'a été fait mais un mot d'ordre a été donné pour ne point traiter avec des maisons françaises* ». Un mois auparavant, le chargé d'affaires

---

[145] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/7, Livraisons d'armes françaises, 17 juillet 1954

[146] LAURENS Henry, L'Orient dans tous ses états, Orientales IV, CNRS Editions, 2017

de France, Paul Carton, écrit au Directeur de la mission française d'Al Khardj, qu'il a appris de la bouche d'un collègue étranger à Djeddah que le gouvernement se serait décidé à ne pas renouveler le contrat les liant en décembre 1956.[147] Georges Cassin propose qu'une fois les incidents de Khardj réglés de « *laisser ici qu'un chargé d'affaires, pour l'expédition des affaires courantes, serait-ce deux ou trois mois ?* »[148] Cependant, la gravité des évènements de Khardj ne laissera pas cette option aux Français.

L'enquête de Khardj

C'est le 4 octobre 1956, à 12h30, que Georges Cassin apprend la nouvelle. La voix de la radio locale est affirmative : trois explosions se sont produites à la centrale électrique de Khardj. Un acte de sabotage commis par des *« techniciens étrangers »* dont l'identité devrait être déterminée par une enquête déjà en cours.[149]

Frappé par ce qu'il apprend, Georges Cassin s'entretient alors avec le cheikh Ibrahim Souheil. Ce dernier lui assure ne pas en savoir plus que lui et télégraphie des demandes d'informations à Fayçal qui se trouve à Riyad. L'ambassadeur américain Georges Wadsworth va toutefois mieux informer Cassin, et cela de manière officieuse.

L'ambassadeur français rapporte alors à Paris les informations américaines : « *2 moteurs diesel de 1.300 KW et un autre de 720 KW ont été endommagés par des explosions se succédant d'heure en heure (de 1h à 3h). Des charges avaient été placées sous les cartes des moteurs. Le vendredi matin, le général Tassan, chef de l'aviation civile accompagné d'une mission d'enquête est arrivé à Khardj et en est reparti le soir laissant 6 officiers égyptiens chargés de l'enquête ».* Un élément majeur : la mission d'enquête ne serait pas saoudienne, mais égyptienne. Une commission binationale issue

[147] Archives diplomatiques de Nantes, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 2ème Partie A) 1956-Affaire d'EL-Khardj, Dossier Divers, Paul Carton, 24 septembre 1955

[148] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1 Dossier 3 Rupture des relations diplomatiques, 15 Octobre 1956

[149] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 2ème partie, Télégrammes diplomatiques de Georges Cassin à Diplomatie Paris, 6 Octobre 1956

d'un bureau d'investigations criminelles créé par le prince Abdallah Fayçal, ministre de l'intérieur.[150]

Du côté de la cité militaire, nous disposons d'un compte rendu chronologique de M. de Chappedelaine, directeur général par intérim de la mission française d'Al-Khardj.[151] Sa version est plus précise : le 4 Octobre, c'est à 00h45 que se produit la première explosion au Groupe I, qui provoque un début d'incendie. Le chef du quart est un égyptien, Monsieur Sayed. Ils découvrent « *à la déformation des tôles* » que l'explosion a eu lieu entre « *le carter en tôle et son berceau en ciment* » et qu'il s'agit donc d'un sabotage. À 1h45, une même explosion surgit au Groupe III suivi d'un incendie général dû à l'huile répandue par le Groupe I. À 2h45, une ultime explosion est entendue au Groupe II.

Le jour suivant, il est interdit aux agents de la mission de sortir tandis que les directeurs sont arrêtés et perquisitionnés. Le 6 octobre, tous les passeports sont confisqués et les sentinelles ont pour ordre de tirer à vue.

Membre de la commission d'enquête, le colonel Abdul Hadj confie à Chappedelaine que d'après lui c'est un Français qui est coupable mais sans aucune preuve. Le 8 octobre le colonel dit au directeur que « p*our trouver le coupable les moyens légaux et illégaux seront employés* ». 6 agents sont interrogés, 4 sont arrêtés. Le 9 octobre, le colonel Hadj « *hurle comme un possédé que ce ne peut être qu'un Français qui a fait le coup* ».

L'enquête est encadrée. Elle est présidée par le général Tassan, directeur de l'aviation civile, de sentiments francophiles, assisté du conseiller juridique égyptien Hosseini Kheir Allah, installé en Arabie saoudite depuis 20 ans, et *« homme honnête et impartial »* selon les informateurs de Cassin. Akram Ojjeh (arrivé au camp le 10 octobre) exige également que les procès verbaux, rédigés en arabe, soient traduits en français.[152]

---

[150] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 2ème partie, Télégrammes diplomatiques de Georges Cassin à Diplomatie Paris, 11 Octobre 1956

[151] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 2ème partie, compte-rendu de M. Chappedelaine (4 Octobre - 31 Octobre 1956)

[152] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 2ème partie, Ambassade de France à Djeddah au Ministère des Affaires étrangères, Direction Afrique-Levant, 17 Octobre 1956

Le 14 octobre, le général Tassan et M. Kerallah, membre de la commission, font part à Chappedelaine du désir du gouvernement saoudien de conserver des bons rapports avec la mission française et de continuer avec elle l'exploitation des usines. Le directeur accepte que la mission reprenne le travail.

Ce n'est toutefois pas un signe d'ouverture. Au même moment, Georges Cassin apprend que « *l'agence monétaire arabe (*la SAMA*) a reçu de Riyad l'ordre de ne plus effectuer aucun versement à la société française Manurhin Brandt. »* Pour l'ambassadeur, *« cette décision venant après une semaine d'enquête est significative* ».[153] Elle sera prolongée jusqu'au 21 octobre sous ordre du ministre des finances à la Banque de l'Indochine de suspendre tout paiement à la société Manurhin et Brandt.[154]

Le 16 octobre, Ibrahim Souheil communique à Hadj Hamdi, conseiller de l'ambassade française, un télégramme de Fayçal : « *Il y a 15 jours un incendie s'est produit dans les usines de Khardj et les indices ont fait croire que cet incendie était prémédité. Les soupçons se sont portés sur certains techniciens français travaillant à Khardj. L'intérêt de l'enquête actuellement en cours exige de les garder à vue. Ils sont bien traités et tous leurs moyens d'existence assurés. Tous se portent bien et sont en bonne santé. Nous donnons l'assurance à l'ambassade que l'enquête se poursuit conformément aux principes de la justice impartiale et qu'il ne se produira aucune déviation. Si l'enquête parvient à établir l'inculpation, le procès sera entouré de toutes les garanties en vue de permettre à la justice de suivre son cours naturel* ».[155]

Les Saoudiens soupçonnent fortement les Français. En réaction, l'ambassadeur français demande la libération sans délai des Français de Khardj, de les autoriser à communiquer avec l'ambassade et leurs familles, et des précisions sur la nationalité des enquêteurs « *qui ne saurait être que des fonctionnaires de nationalité saoudienne* ». Cassin sait que les enquêteurs sont égyptiens mais les Saoudiens ne doivent pas savoir qu'il sait, puisque ces informations lui ont été communiquées « secrètement » par Georges Wadsworth.

---

[153] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 2ème partie, Télégrammes diplomatiques de Georges Cassin à Diplomatie Paris, 14 Octobre 1956

[154] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 2ème partie, Télégrammes diplomatiques de Georges Cassin à Diplomatie Paris, 21 Octobre 1956

[155] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 2ème partie, Télégrammes diplomatiques de Georges Cassin à Diplomatie Paris, 16 Octobre 1956

Le 18 octobre 1956, Souheil convoque Cassin à 11h et d'un « *air jovial* » lui déclare que son communiqué avait du lui donner satisfaction. L'ambassadeur français le détrompe à ce sujet, arguant que procéder à des interrogatoires secrets et empêcher les suspects de communiquer avec leur ambassade suscitent la suspicion française.

L'ambassadeur français prévient Souheil : « *si les autorités saoudiennes reconnaissent employer des Egyptiens dans cette affaire, je déposerai une protestation énergique contre cette violation du droit international* ». Cassin s'étonne que le gouvernement saoudien, « *à l'ordinaire si correct et soucieux de l'égalité put permettre des irrégularités aussi graves* », ce à quoi le secrétaire général aux Affaires étrangères répond qu'il transmet sans délai ces déclarations à Fayçal.

Le 21 octobre 1956, Fayçal répond à Cassin dans un télégramme dicté à Souheil : « *l'instruction menée actuellement par les autorités saoudiennes se poursuit conformément aux principes en vigueur. Les faits retenus qui touchent l'Etat et ses intérêts vitaux, ainsi que c'est le cas dans l'affaire actuelle, nécessitent des procédures spéciales parmi lesquelles l'interdiction aux inculpés de prendre contact avec des gens autres que des enquêteurs. Les Autorités en question n'ont pas dépassé à cette occasion l'application des droits prévus pour les Etats indépendants et souverains ni les précautions qu'il est indispensable de prendre dans des cas pareils et qui ont des précédents internationaux anciens et nouveaux. Je puis affirmer à son excellence l'ambassadeur que les inculpés sont traités d'une façon normale et ne sont pas terrorisés. Après la fin de l'instruction celui qui passera en justice aura la possibilité de se faire assister par les moyens de défense habituels* ».

Ainsi Fayçal ne reconnaît pas la présence d'autorités égyptiennes dans l'enquête et invoque une situation exceptionnelle - un attentat en zone militaire - qui justifie l'emploi d'une procédure spéciale. Si Cassin insiste auprès de Souheil pour connaître la participation ou non des policiers égyptiens à l'enquête, Souheil répète que la commission est tenue secrète et refuse d'opposer un démenti écrit.[156]

Le 22 octobre, Georges Cassin apprend de l'ambassadeur américain que 15 Français placés aux arrêts ont eu l'autorisation de quitter les locaux où ils étaient consignés et que désormais tous les

[156] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 2ème partie, Télégrammes diplomatiques de Georges Cassin à Diplomatie Paris, 21 Octobre 1956

Français seraient libres de circuler dans les limites du camp de Khardj. Ils ont même eu l'autorisation d'écrire à leur famille. Aux yeux de Cassin, c'est un moyen pour les Saoudiens de découvrir des indices utiles servant à débusquer les coupables lors de la censure des lettres.[157]

Le 28 octobre, Georges Wadsworth de retour de Riyad fait part à Cassin de ses conversations avec l'Emir Fayçal et Youssef Yassin, vice-ministre des Affaires étrangères. Lorsque l'ambassadeur américain a demandé à ce dernier pourquoi les détenus ne pouvaient communiquer avec l'ambassade de France, le vice-ministre aurait répondu que le gouvernement saoudien était dans son droit car il s'agissait d'une affaire d'atteinte à la sureté de l'Etat. L'ambassadeur a rétorqué qu'il s'agissait alors de soupçonnés et non d'accusés et qu'il n'existait aucune preuve. Yassin aurait répondu « *considérez-vous des instructions écrites de commettre cet attentat comme une preuve suffisante ?* », ce à quoi l'ambassadeur américain a refusé de répondre. Georges Cassin termine son télégramme en précisant: « *alors que monsieur Valat m'avait promis de me télégraphier dès son arrivée à Khardj je n'ai encore reçu aucune nouvelle* ».[158]

Il existe une explication à cette absence de nouvelle. En réalité, Jean Valat, fraichement nommé directeur représentant de la société Brandt, fut arrêté dès sa descente d'avion à Riyad le 20 octobre 1956.[159] Les aveux écrits dont parle Youssef Yassin le concernent. En effet, les Saoudiens basent leurs accusations sur une lettre écrite par Jean Valat destinée à la mission d'El Khardj qui recommandait de ralentir la production de munitions par souci d'économies. Des témoignages écrits de 15 techniciens français ont accusé Jean Valat de sabotage en invoquant ces instructions.[160] Bien que le nombre de témoignages rends extrêmement suspects les Français mais d'un autre côté, l'ordre de ralentir la production ne signifie pas détruire les diesels.

Le 22 octobre, le directeur de la mission de Khardj Robert Barde est dans l'avion de Beyrouth pour Riyad sur demande de l'Emir Méchal, ministre de la défense et de l'aviation, afin de participer à

---

[157] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 2ème partie, Télégrammes diplomatiques de Georges Cassin à Diplomatie Paris, 22 Octobre 1956

[158] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 2ème partie, Télégrammes diplomatiques de Georges Cassin à Diplomatie Paris, 28 Octobre 1956

[159] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 2ème partie, compte-rendu de M. Chappedelaine, 20 Octobre 1956

[160] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, Georges Cassin à MAE, 3 novembre 1956

l'enquête. Le 25 octobre, Zimmermann, représentant de Manurhin, et Champlois, représentant de Brandt, arrivent également sur demande de Méchal.

Le 30 octobre 1956, Georges Cassin, Jacques Bourgoin, secrétaire de l'Ambassade et Hadj Hamdi sont à Riyad pour une audience qui leur a été accordée par Fayçal. Sur instruction de Paris, Cassin doit contester la décision saoudienne, protester contre la participation des fonctionnaires égyptiens à l'enquête, tout en soulignant l'importance pour le gouvernement français des droits de l'homme.[161] L'ambassadeur français écrit que la journée a été employée à prendre des contacts dans l'entourage royal et que les circonstances étaient favorables aux Français jusqu'à ce que *« les nouvelles d'Egypte »* produisent une *« forte émotion »*.[162] En effet, le 29 octobre à 17 heures, « *la première formation de parachutistes israéliens* » a été lancée sur Mitla, montagne du Sinaï égyptien, initiant la guerre de Suez.[163]

La crise de Suez accélère la crise de Khardj

À l'origine, l'opération militaire tripartite était prévue le 6 novembre, jour des élections présidentielles américaines. Conscients que les Etats-Unis n'appuieraient jamais leur action, les alliés prévoyaient cette date, pensant que Eisenhower serait paralysé par des problèmes intérieurs, leur laissant un « *délai suffisant pour boucler l'opération* ». Mais les Israéliens, avançant de huit jours leur offensive, ont pris de court leurs alliés. Les évènements précédents l'attaque les ont rendu « *nerveux* » : « *ils voient les pourparlers se poursuivre au Conseil de Sécurité. Ils voient les six principes d'un règlement pacifique adoptés à l'unanimité. (...) Ils apprennent que M. Hammarskjoeld a proposé la date du 29 octobre pour une rencontre qui permettra peut-être de régler les ultimes difficultés* » avec en plus l'amorce d'« *une alliance tripartite Egypte-Syrie-Jordanie* ». Des sonnettes d'alarmes aux oreilles israéliennes qui ont accéléré les opérations.

Le 31 octobre, Nasser découvre ce dont il retourne. Il écrit : « *j'étais chez moi, en train de recevoir l'ambassadeur d'Indonésie, lorsque retentit le signal d'alerte et que des avions à réaction*

---

[161] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 2ème partie, Télégrammes diplomatiques de Paris à Georges Cassin, 25 Octobre 1956

[162] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 2ème partie, Télégrammes diplomatiques de Georges Cassin à Diplomatie Paris, 2 Novembre 1956

[163] BENOIST-MECHIN Jacques, Le Roi Saud ou l'Orient à l'heure des relèves, Albin Michel, page 424, 1960

survolèrent ma maison. Je grimpai quatre à quatre sur le toit et aperçus des bombardiers à réaction volant à haute altitude. Ils ne pouvaient être qu'anglais, puisque les Anglais et nous étions seuls à en posséder dans toute la Méditerranée orientale. Je compris en un éclair, le plan des Alliés »[164].

Le même jour, à la cité militaire de Khardj, le général Tassan informe que les hautes autorités saoudiennes accordent la grâce du ou des coupables s'il se dénonce avant le samedi 3 novembre à 10 H. Une décision soudaine probablement due à l'attaque de Suez.[165]

Au matin du 1er novembre, Fayçal est d'humeur massacrante : « *Coléreux et obstiné, le prince a prétendu ignorer les résultats de l'enquête et a rejeté sous des prétextes futiles tous les arguments de droit que j'ai invoqués* ». Fayçal rétorque à l'ambassadeur que « *l'Arabie est un pays souverain et indépendant et est chez elle comme elle l'entend, sans se soucier de l'opinion de qui que ce soit ».* L'émir[166] affirme que selon son jurisconsulte égyptien, les Saoudiens ne violent « *point le droit international »,* tout en défiant Cassin de produire *« l'article du code international qui interdit d'empêcher les personnes soupçonnées de communiquer avec leur Ambassade ».* La discussion qui restait courtoise s'est alors envenimée lorsque l'ambassadeur français a protesté contre la collecte du roi destinée aux combattants en Algérie. Fayçal conteste les faits, Cassin lui met le Bilad es Saoudia sous les yeux qui les rapporte. Déconcerté, Fayçal répond que les combattants sont des malheureux qui ont besoin de secours, ce qui clôt un entretien qui a duré plus de deux heures.

Dans l'après-midi, Cassin rencontre Saoud, considéré « *plus avisé et plus souple* » que son frère par l'ambassadeur. Mais son entourage avertit ce dernier de ne point aborder avec lui des questions délicates au vu des circonstances de la crise de Suez. L'ambassadeur français rapporte simplement que le diner a été agrémenté « *de la lecture des nouvelles d'Egypte à haute voix* ».

Le 2 novembre, Georges Cassin insiste, et fait savoir « *par l'intermédiaire des familiers du souverain* » les conséquences graves qui suivraient un rejet obstiné des demandes de Paris. L'ambassadeur raconte : « *j'ai profité du désir que m'avaient exprimé les ouvriers de la maison Mercier, chargés de l'installation du Palais Royal, de quitter dès que possible l'Arabie, en raison*

---

[164] BENOIST-MECHIN, Jacques, Le Roi Saud ou l'Orient à l'heure des relèves, Albin Michel, page 435, 1960

[165] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 2ème partie, compte-rendu de M. Chappedelaine, 31 Octobre 1956

[166] Le « gouverneur », qui peut aussi dans ce contexte prendre le titre de cheikh

des conséquences que pourraient avoir ici les évènements d'Egypte. J'ai fait signaler au souverain, en lui demandant d'assurer la sécurité de ces Français (ce qui a été fait aussitôt), que cette émotion était due à la crainte de subir un traitement aussi illégal que celui infligé à nos compatriotes de Khardj ». Cassin menace également de quitter le pays sans préavis, ce qui fait définitivement réagir le souverain. Il décide que « *tous les français de Khardj, sauf ceux sur qui pèsent les soupçons, vont être libérés d'un moment à l'autre »* et que Cassin pourrait les voir à Riyad avant qu'ils ne regagnent la France.[167] Mais le cours des évènements va diverger.

En effet, contrairement aux promesses saoudiennes, les Français de Khardj sont directement rapatriés de Khardj à l'aérodrome de Djeddah. Le 3 novembre, Georges Cassin écrit qu'en dépit des efforts saoudiens pour l'empêcher de rentrer en contact avec les Français, il a pu les rejoindre à l'aérodrome et exiger *« de prendre place dans l'un des avions qui les emmenaient à Djeddah* ». C'est alors que Robert Barde a pu lui expliquer que Valat et Dulondel étaient emprisonnés et que Valat avait avoué l'ordre de freiner la production du Khardj reçu par « *le Sénateur de Lachomette* ». Un acteur de premier plan de la résolution de cette crise, que nous développons au chapitre 3.

<u>Question de point de vue : l'Arabie saoudite transgresse-t-elle le droit international?</u>

Le 21 novembre 1956, Paul-Anthoine Milhomme est informé par une « *personnalité française* » de retour de Djeddah (dont il ne décline pas l'identité) des évènements qui se déroulent en Arabie saoudite. Il écrit à sa direction que Georges Cassin « *a multiplié en vain les démarches pour essayer d'entrer en communication avec les deux français de Khardj en état d'arrestation* ».[168] Contre Cassin, Fayçal a déclaré que « *l'Arabie était maitresse de faire chez elle ce qu'elle voulait ».* Ce à quoi Milhomme s'est exclamé : *« Et ce sont ces gens-là qui donnent des leçons de droit international !* ».

Suite à l'explosion à Khardj, l'Arabie saoudite est-elle en droit d'empêcher toute communication entre l'ambassade française et ses ressortissants à Khardj ? Et d'avoir des Egyptiens dans sa commission d'enquête ?

---

[167] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 2ème partie, Télégrammes diplomatiques de Georges Cassin à Diplomatie Paris, 2 Novembre 1956

[168] Archives de la Banque de l'Indochine, 439AH2045, Paul Anthoine-Milhomme, 21 novembre 1956

Si en 1956 le droit saoudien est encore embryonnaire, héritier du premier code de droit islamique, « *Medjelle* » publié par Djevet Pasha au XIXème siècle[169], l'Etat est intégré au droit international. L'Arabie saoudite et l'Egypte sont membres de l'Organisation des Nations Unies depuis le 24 Octobre 1945, jour d'entrée en vigueur de la Charte signée à San Francisco le 26 juin 1945. Que dit le droit international quant à la situation franco-saoudienne d'octobre 1956 ?

Les conférences de la Haye de 1899 et 1907 ont institué l'obligation de règlement pacifique des différends (RPD) internationaux. On distingue alors trois degrés d'intervention : la médiation, l'enquête, et la conciliation internationale. Le 4 octobre 1956, les Saoudiens se sont tournés vers une enquête internationale. Elle a pour définition une « *procédure intérétatique facultative de règlement non juridictionnel des différends internationaux* » qui vise à « r*echercher les faits à l'origine d'un litige afin de relever leur matérialité, leur nature, et d'en faire un rapport aux parties* ». Dès lors, « *cette mission est généralement confiée à une commission d'enquête* ».[170]

La Charte des Nations Unies de 1945 interdit l'usage de la force, le règlement pacifique des différends internationaux devenant la manière privilégiée de résoudre un litige. De plus, l'article 33 du Chapitre VI de la Charte implique un consentement mutuel aux moyens du règlement (négociation, enquête, arbitrage…). L'enquête est définie telle quelle : « *Elle permet une connaissance exacte des faits, en dégageant les causes, les conséquences, et en établissant les responsabilités. L'organe d'enquête est composé de nationaux des Etats en litige et de tiers choisis en fonctions de leurs compétences* ».[171]

Non seulement l'Arabie saoudite ne choisit pas la manière de régler le litige conjointement avec la France mais elle utilise des non-nationaux des Etats en litige dans la commission d'enquête durant les deux premières semaines. Si elle peut les considérer comme un tiers de compétence, elle ne s'est pourtant pas concertée avec les Français. Selon les prédispositions juridiques de la Charte des Nations Unies, elle est effectivement en tort. Elle a même probablement conscience de sa faute puisque l'Emir Méchal fait appel à des représentants français des firmes mises en cause pour participer à l'enquête le 16 Octobre 1956. Empêcher les ressortissants français de communiquer

---

169 BADIE Bertrand, L'Etat importé, p.197, Fayard, 1987

170 CHOUKROUNE Leïla, La négociation diplomatique dans le cadre du règlement pacifique des différends, Théorie et pratique du droit international, Revue *Hypothèses*, Editions de la Sorbonne, 2001

171 http://www.cours-de-droit.net/le-reglement-pacifique-des-differends-internationaux-a121610052

avec leur Ambassade entrave la loi, puisque pour tout motif d'arrestation ou incarcération ils en ont le droit, et encore d'avantage lorsqu'ils sont seulement soupçonnés.

Toutefois, avons-nous réellement à faire à un simple litige entre deux Etats ?

Si l'Arabie saoudite se replie, il semble qu'elle soit davantage guidée par la peur que par un sentiment de transgression dissimulant d'autres raisons. Tout d'abord, son choix d'une commission d'enquête ne semble pas réfléchi. La proximité des Saoudiens et des Egyptiens dans les organes techniques (techniciens, traducteurs, administrateurs, attachés commerciaux) du fait de leur état d'avancement plus développé peut expliquer le recours à la commission d'enquête égyptienne puisqu'elle existait déjà au préalable. En général, dans une situation d'urgence, l'Arabie saoudite se tourne vers son allié le plus proche, qui a les moyens de la défendre.

S'il est question d'un sabotage, le mot « attentat » est pourtant formulé par Paul Anthoine-Milhomme[172], Georges Cassin lui-même[173] et par Souheil et Fayçal[174]. Ce dernier précise à Cassin le 21 octobre que les faits touchent *« l'Etat et ses intérêts vitaux »*[175]. Contrairement au règlement pacifique des différends, l'attentat requiert d'autres modalités d'interventions :

« *Pour éviter l'impunité d'actes attentatoires à l'ordre public international, le principe fondant le système de compétence universelle résulte d'infractions qui, en raison de leur nature et de leur gravité, appellent l'intervention des juridictions de l'Etat sur le territoire duquel se trouve, même de manière momentanée, leur auteur, indépendamment de sa nationalité et celle de sa victime, et en faisant également abstraction du lieu où l'infraction a été commise* ».

Dans le cadre d'un attentat, il faut agir et vite. Selon les informations de la radio locale le 4 Octobre 1956, les Saoudiens ignorent la nationalité des saboteurs, bien qu'ils estiment qu'elles soient étrangères. Même si les membres de la commission d'enquête soupçonnent rapidement sans raison

---

[172] Archives de la Banque de l'Indochine, 439AH2045, Paul Anthoine-Milhomme, 29 Octobre 1956

[173] Archives diplomatiques de Nantes, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, Georges Cassin à la direction d'Afrique-Levant, 17 Octobre 1956,

[174] Archives diplomatiques de Nantes, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, Télégramme diplomatique de Georges Cassin à Diplomatie Paris, 21 Octobre 1956

[175] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 2ème partie, Télégrammes diplomatiques de Georges Cassin à Diplomatie Paris, 21 Octobre 1956 // Page 64 du mémoire

viable les techniciens français, ces agissements ne transgressent pas d'office le droit international dans le cadre d'un attentat.[176] Les quatre conventions de Genève de 1949 formant les traités du droit international humanitaire font de cette action une obligation pour les Etats « *d'agir puisqu'ils doivent faire en sorte que la personne qui a commis des infractions graves soit arrêtée et traduite en justice* »[177].

Si l'Arabie saoudite se place du côté d'un attentat, et dès lors d'un crime de guerre, elle se donne alors au regard du droit international au moins l'obligation de découvrir l'identité des criminels, et dès lors de le faire avec les moyens directs dont elle dispose. Il ne s'agirait pas à ses yeux d'un litige entre deux Etats bien qu'elle en donne la responsabilité à la France, mais une situation extra-ordinaire qu'il faut contenir le plus rapidement possible et à tout prix. Un « attentat » n'est effectivement pas un « litige », rationalisant peut-être la méfiance saoudienne extrême vis à vis des Français.

Plus encore, la Charte des Nations Unies, au Chapitre VII (Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'actes d'agression), à l'article 51, affirme « *qu'aucune disposition ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un membre des nations unies est l'objet d'une agression armée* ». L'explosion ayant eu lieu dans une zone militaire peut justifier une réaction coordonnée de deux Etats arabes alliés. Hermann Frederick Eilts dans Diplomacy in the Middle East rappelle que l'Arab Collective Security Pact, entrée en vigueur en 1952, ancêtre du Joint Arab Command (JAC) et ratifié par l'Egypte, est « *cohérent avec l'article 51 de la charte des Nations Unies, qui légitime la défense collective arabe »*[178].

L'Egypte et l'Arabie saoudite ont par ailleurs signé un pacte de défense militaire le 27 octobre 1955 conforme aux principes de la Charte de la Ligue des Etats arabes et de la Charte des Nations Unies.[179] Par exemple, l'article 2 du pacte étaye qu'« *en vertu du droit de légitime défense*

---

[176] CHICOT Pierre-Yves, L'actualité du principe du règlement pacifique des différends: essai de contribution juridique à la notion de paix durable, Revue québécoise du droit international, 2003

[177] La compétence universelle en matière de crimes de guerre, CICR, Services consultatifs en droit international humanitaire, 2014

[178] BROWN L. Carl, Diplomacy in the Middle East : the international relations of regional and outside powers, I.B. Tauris Publishers London New York, 2001, p.236

[179]Dossier de presse: Défense et problèmes militaires des pays du Moyen-Orient, FNSP, Tome 2, Documentation française, 23 février 1956, Centre de documentation contemporaine, 1946-2004

individuel et collectif (...) ils s'engagent à se porter un mutuel secours en cas d'agression, de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires et de mettre en oeuvre tous les moyens dont ils disposent (...) En application des disposition de l'article 6 de la Charte de la Ligue des Pays arabes et de l'article 51 de la Charte des Nations Unies, le Conseil de la Ligue et le Conseil de Sécurité seront informés immédiatement de toute agression et des mesures prise à son égard. Les deux Etats s'engagent mutuellement à ne pas conclure de paix séparée avec l'agression, et à ne conclure avec lui aucun accord sans l'approbation mutuelle des deux Etats ».

L'Arabie saoudite serait davantage dans la légalité quand elle déclare faire ce qu'elle veut chez elle, selon son droit de légitime défense, reconnu par l'ONU. En 1956 la juridiction internationale sur le terrorisme était très générale quant à la diversité de situations pouvant être rencontrées. Un article sur le droit international et la lutte contre le terrorisme paru en 1986 explicite la précarité des encadrements juridiques des attentats, qui laissaient les Etats livrés à eux-même dans les années 1950.[180]

On peut finalement remarquer que même si les Saoudiens suivent le droit international, la situation reste inégale. Alors qu'aucune victime n'ait été à déplorer, les conditions d'isolement des ouvriers français sans aucune preuve relèvent d'une transgression si l'on se réfère à l'article 7 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qu'évoquent les Français contre les Saoudiens : « *Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi* ».

B*)* Une double rupture sur la scène internationale : *La France, la Grande-Bretagne mais aussi l'Italie et le Pakistan (Novembre 1956)*

L'attaque tripartite de Suez a eu un effet explosif sur les Etats arabes. Une « *véritable croisade* » a été déclenchée contre les Français et les Anglais, notamment par le biais de nombreuses réunions de protestations dans les mosquées et une agitation intense dans les milieux universitaires.[181]

---

[180] LABAYLE Henri, Droit international et lutte contre le terrorisme, https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1986_num_32_1_2711, Annuaire Français de Droit international, 1986

[181] Archives diplomatiques de Nantes, 378PO/6/1037, Ambassade de France en Grande-Bretagne, Crise de Suez, télégramme adressée à Paris, citation de l'ambassadeur saoudien, 6/11/1956

Rapidement, les conséquences deviennent concrètes et officielles : la plupart des pays arabes rompent leurs relations diplomatiques avec le binôme.

La guerre du Sinaï aura eu un retentissement international majeur pour une durée de combat des plus courtes : 150 heures, étendues du 29 octobre à 17 heures au 6 novembre à minuit. Aussitôt initiée, l'attaque israélienne est immédiatement ciblée. L'ONU convoque l'Assemblée générale extraordinaire d'urgence le 1er novembre par le Conseil de Sécurité. Celle-ci consacre l'ordre du jour par 62 voix contre 2 (France et Royaume-Uni) à l'affaire égyptienne. Le lendemain les pays membres votent pour à 64 voix contre 5 (Australie, France, Israël, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni)[182] une résolution américaine déposée par John Foster Dulles exigeant un cessez-le-feu immédiat. Les Français et les Anglais poursuivent toutefois leur opération « *Mousquetaire* » qui a pour but de reprendre le contrôle du canal.

Dans la nuit du 2 au 3 novembre 1956, des « *canons Brandt 155 de fabrication française* » réduisent au silence les « *105 égyptiens* »[183]. Le soir du 5 novembre, une partie du 2e régiment de parachutistes d'infanterie française prend le contrôle de la zone sud de la ville de Port-Saïd, touchée le lendemain par de nombreux incendies. Dans l'après-midi du 6 novembre, c'est la panique : le commandement américain de l'OTAN diffuse en flash que la Turquie est survolée par des appareils à réaction. Ce qui n'a qu'une seule signification pour les Etats-Majors : « *les escadres soviétiques du Caucase ont quitté leurs aérodromes en route pour le Sud* ». Peu après un agent du SDECE[184] confirme : « *l'URSS a demandé à Ankara passage détroits cinq navires de guerre* ».

Un cauchemar pour les Français et les Anglais qui pensaient impossible une intervention russe. En parallèle, les chars anglais Centurion ont rejoint les parachutistes français. « *À 13h30 ils franchissent ensemble le pont jumelé conquis la veille et avancent jusqu'à 15 heures sur la route de la digue qui longe le lac Menzaleh* ». La radio d'un char anglais capte alors des informations de la BBC parlant d'un cessez-le-feu ordonné pour le soir même. Les alliés pensent qu'il s'agit d'un cessez-le-feu local conclu avec les autorités de Port-Saïd afin de mettre un terme aux guérillas de rue. C'est pourtant sur ordre du président Eisenhower que les Anglais et les Français ont abdiqué,

---

[182] FERRO Marc, 1956, Suez, Naissance d'un Tiers-Monde, Editions Complexe, page 84, 2006

[183] BENOIST-MECHIN Jacques, Le Roi Saud ou l'Orient à l'heure des relèves, Albin Michel, page 458, 1960

[184] Service de documentation extérieure et de contre-espionnage, créé en 1944.

Eden le premier. En effet, c'est par une note personnelle aux deux présidents qu'il a déclaré « *Retirez vos troupes* », ajoutant « *nous n'acceptons pas votre intervention armée… Vous allez renverser le fragile édifice du Moyen-Orient* ».

Ce n'est qu'*« à 22 heures qu'on apporte au colonel Massu un message annonçant qu'un cessez-le-feu général a été ordonné et que celui-ci doit devenir effectif à 23h59* ». Dévastée, l'expédition se résout à s'arrêter, à 147 kilomètres du canal.[185] Les combats de Suez prennent fin, balayant avec eux un instant les voix françaises et anglaises de la scène du Moyen-Orient.

En conséquence, « *tous les gouvernements arabes sauf le Liban ont rompu avec la France* »[186]. Contrairement à ses voisins, le Liban ne participe qu'à « *une guerre de mot* ».[187] Après l'Arabie saoudite ce sont la Jordanie, la Syrie et l'Irak qui rompent leurs relations diplomatiques avec elle, respectivement les 31 Octobre, 2 et 9 novembre 1956. La France choisit la Suisse (dont le bureau est à Beyrouth) pour représenter ses intérêts. En parallèle, onze pays arabes, dont le Maroc et la Tunisie, reconnaissent la république algérienne.[188]

La rupture diplomatique franco-saoudienne

Dès septembre 1956, le ministère des Affaires étrangères français envisage la rupture des relations diplomatiques. La direction politique s'adresse dans un communiqué aux postes du Caire, de Khartoum, d'Amman, de Damas, de Bagdad, de Djeddah, de Jérusalem, de Beyrouth et de Tripoli, au sujet des « *mesures d'urgence* »[189] à prendre en cas de rupture. Des mesures comme l'évacuation du personnel vers la France en transitant par « *les pays surs les plus accessibles* », qui dans le cas de l'Arabie Saoudite sont Djibouti et le Liban. Les ambassadeurs devront détruire les archives diplomatiques à l'exception d'une collection de télégrammes des trois derniers mois que l'ambassadeur aura le choix d'emporter avec lui ou de détruire également.

---

[185] BENOIST-MECHIN, Jacques, Le Roi Saud ou l'Orient à l'heure des relèves, Albin Michel, page 1960

[186] FERRO, Marc, 1956, Suez, Naissance d'un Tiers-Monde, Editions Complexe, page 93, 2006

[187] Archives de la Banque de l'Indochine, 439AH2045, Paul Anthoine-Milhomme, 21 août-15 décembre 1956

[188] FERRO, Marc, 1956, Suez, Naissance d'un Tiers-Monde, Editions Complexe, page 85, 2006

[189] Archives diplomatiques de la Courneuve, 214Qo (1953-1959), Généralités, MAE, 1238/AL, 15 septembre 1956

Ce sont ces mêmes instructions que suit l'ambassadeur en incinérant les archives du poste de Djeddah : « *Conformément aux instructions contenues dans la circulaire 1258/AL du 15 septembre 1956, en présence de Monsieur Georges Cassin, Ambassadeur de France à Djeddah et de M. Bourgoin, 2eme Secrétaire d'Ambassade et Bellivier, 3eme Secrétaire d'Orient Chef de Chancellerie, ont été incinérées les archives diplomatiques et économiques ayant un caractère politique (...) En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal, le neuf novembre mil neuf cent cinquante six* ».[190]

Le 8 novembre 1956, l'ambassade de France accuse réception de la note d'Ibrahim Souheil qui rompt les relations diplomatiques franco-saoudiennes, et celle qui retire son ravitaillement pétrolier. En réponse, le Quai tient à avancer la version de l'histoire que les Français et les Anglais pensaient pouvoir faire croire au monde : « *les forces françaises ne sont intervenues que pour séparer des combattants afin d'éviter qu'un conflit israélo-égyptien ne compromette la paix et la sécurité dans le Moyen-Orient* »[191].

Les Saoudiens donnent à l'ambassadeur français et son personnel jusqu'au 13 novembre pour quitter Djeddah. Le 8 novembre 1956, le Quai d'Orsay souhaite que ce soient les Etats-Unis qui représentent les intérêts français en Arabie saoudite. Dès le lendemain, les Saoudiens bloquent les télégrammes chiffrés français. Les Français les font chiffrer par l'intermédiaire de l'Ambassade d'Italie le 11 novembre, mais ils n'arrivent pas à rentrer en communication avec les Américains. Cette lenteur est mise sur l'arrêt des transmissions des télégrammes chiffrés (bien qu'en réalité les Américains ignorent les Français).

En parallèle, le gouvernement saoudien ne semble pas vouloir libérer Valat et Dulondel. Pour faire pression, le Quai annonce garder le chargé d'affaires d'Arabie saoudite sur le territoire français jusqu'à ce que Georges Cassin ait décidé de quitter Djeddah. Le 15 novembre, les Français abandonnent l'idée américaine et Maillard demande à l'ambassade d'Italie de représenter les intérêts français en Arabie saoudite. Le 17 novembre, un accord entre le Quai et l'ambassade pakistanaise, représentante des intérêts saoudiens à Paris, octroi le temps « *nécessaire* » à Cassin de

---

[190] Archives diplomatiques de Nantes, sous-dossier d'incinération d'archives, Procès-verbal d'incinérations des archives diplomatiques et économiques ayant un caractère politique, 9/11/1956

[191] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1 Djeddah, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 2ème partie, 8/11/1956

régler ses « *affaires* » en préservant ses « *immunités diplomatiques* » en contre-partie de l'autorisation pour la mission diplomatique saoudienne de quitter la capitale parisienne le lendemain.

Pourtant, dès le 21 novembre, le Quai enjoint à Georges Cassin de quitter Djeddah et de remettre la gestion des affaires françaises et la protection de ses intérêts à l'Italie. Dans son télégramme[192], le Quai assure à Cassin que « *les ressortissants saoudiens résidants en France ne seront pas autorisés à partir »* aussi longtemps que les prisonniers n'auront pas été libérés. Pourtant, le président a déjà donné son consentement « *à titre exceptionnel* » au départ du Prince Abdul-Aziz-Ben-Turki, cousin du Roi Saoud, qui était venu se faire soigner en France. En contre-partie, l'ambassade du Pakistan a accepté de demander à son gouvernement de faire « *une démarche spéciale* » auprès de Saoud pour Valat et Dulondel en attirant son attention sur la faveur octroyée à son cousin. La lettre conclut que Cassin n'a pas intérêt à prolonger son séjour « *au-delà d'une semaine* ». Le 22 novembre, ce dernier remet la gestion de ses affaires au ministre italien Brugnoli. Le 28 novembre il quitte Djeddah avec son personnel par avion pour Djibouti. Jacques Fouques Duparc sera l'ambassadeur italien qui se chargera des affaires françaises à Djeddah.[193]

La rupture diplomatique anglo-saoudienne

Suite à l'attaque de Suez, « *de violentes manifestations anti-britanniques* » éclatent à Bahrein, l'ambassade de Grande-Bretagne en Libye conseille à tous ses ressortissants de quitter le pays et le ministère des Affaires étrangères à Khartoum déclare que l'Angleterre ne peut plus espérer maintenir des relations amicales avec le Soudan. « *Au Caire, Nasser a proclamé la loi martiale* ». Il s'est fait nommer gouverneur militaire de l'Egypte avec tous les pouvoirs exceptionnels prévus par la loi. « *Son premier acte a consisté à confirmer la saisie de tous les biens français et anglais* ».[194]

Ces mesures sévères viennent d'un climat de tensions déjà avérées avant la crise. Dans les années 1950, Eden est obsédé par Nasser et la politique britannique au Moyen-Orient s'axe principalement

---

[192] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1 Djeddah, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, deuxième partie, télégramme diplomatique de Paris à Cassin, 21/11/1956

[193] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1 Djeddah, Dossier 3 et 6, 1956, voir « Fiche chronologique - Rupture des relations diplomatiques » à la fin du Chapitre 2

[194] BENOIST-MECHIN Jacques, Le Roi Saud ou l'Orient à l'heure des relèves, Albin Michel, page 459, 1960

contre le dirigeant égyptien.[195] Avec les Saoudiens, la Grande-Bretagne est aussi en conflit au sujet des frontières de l'oasis de Buraimi qui recèle par ailleurs des sources pétrolières intéressant les deux parties. Toutefois, les pourparlers s'éclaircissaient en septembre 1956. Les Saoudiens envoient une note disant qu'ils sont prêts à faire des concessions ce à quoi les Anglais sont sensibles. Mais en octobre, le contexte de la crise de Suez enraye ce geste. Quand le gouvernement britannique s'apprête à envoyer une réponse invitant à une modération pacifique de la crise, l'ambassadeur reçoit le message du Cheikh Ibrahim Suheil qui rompt les relations diplomatiques, le 6 novembre 1956.[196]

Après avoir signifié cette rupture, le gouvernement saoudien demande la fermeture de l'ambassade britannique d'ici au 13 novembre 1956, ce que les Anglais vivent comme un ultimatum.[197] L'ambassadeur britannique décrit une mesure « *pratiquement impossible* » à respecter sur le plan matériel. À ce sujet, le chef du protocole saoudien lui dit qu'il est désolé et qu'il blâme le prince Fayçal pour cela. La même date de départ est exigée pour les Français, mais eux ont pu obtenir un délai aux vues de leurs circonstances (absence de nouvelles américaines et les prisonniers de Khardj). Pour l'ambassadeur britannique c'est « *la main de Yussuf Yassin* »[198] (vice-ministre des Affaires étrangères, réputé pour son pro-nationalisme et « *sentiments xénophobes excessifs* »[199]) qui a agit. Ce dernier désigné avocat de la partie saoudienne dans l'affaire de Buraimi avait notamment essayé de corrompre l'arbitrage.[200]

---

[195] PAPASTAMKOU Sofia, La France au Proche-Orient (1950-1958): Un intrus ou une puissance exclue?, Tomes 1, Chapitre 5, Conclusion, Avril 2007

[196] International Relations in Postwar Era, Muscat Oman-Aden Saudi Arabia-Aden, Archive Editions, Mémorandum summary of Anglo-saudi négociations between October 1955 and November 1956, EA 1081/294, Eastern Department, 17 July 1957, page 155, Bibliothèque Nationale Française (BNF)

[197] The National Archives, FO371/120787, Diplomatic representation of UK in Saudi Arabia, ES1891/8, Withdrawal of British Embassy from Jedda, Telegram of Parkes to FO, 10/11/1956

[198] The National Archives, FO371/120788, Foreign diplomatic representation in Saudi Arabia, ES1931/3, Parkes to FO, 10/11/1956

[199] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Georges Cassin, Dossier 3 Rupture des relations diplomatiques, 15 Octobre 1956

[200] BROWN L. Carl, Diplomacy in the Middle East : the international relations of regional and outside powers, 11) EILTS Frederick Hermann, Saudi Arabia's Foreign Policy, p.241/2, I.B. Tauris Publishers London New York, 2001

Dès le 7 novembre 1956, les Anglais ont approché de manière informelle (pour ne pas prendre le risque d'un refus public) le Pakistan afin qu'il représente leurs intérêts auprès des Saoudiens.[201] Un choix qui a été fait après avoir rapidement pensé aux Etats-Unis, considéré comme un représentant « *inapproprié* »[202] au vu des circonstances de Suez. Par ailleurs, l'ambassadeur pakistanais a confié à Parkes que les Américains avaient tout de suite proposé aux Saoudiens de représenter leurs intérêts en apprenant leur rupture avec Londres.[203]

Le choix du Pakistan est également stratégique pour les Anglais. En mars 1956, le ministre des Affaires étrangères pakistanais Hamidul Huq Chowdhury déclarait que le Pakistan en tant que pays du Commonwealth avait les relations les plus amicales et les plus cordiales avec la Grande-Bretagne. Il soulignait que c'était « *le Royaume-Uni, qui fut le premier pays à établir des relations diplomatiques »* avec l'Etat pakistanais[204]. Comme l'analyse Keith Callard, « *la Grande-Bretagne a souvent rempli le rôle d'ennemi de la nation en particulier pour les militants de la cause musulmane* » mais « *l'attitude officielle du gouvernement était toujours de valoriser son amitié* » avec elle.

Le 6 novembre 1956, les Pakistanais ont adressé un télégramme[205] à leur représentant aux Nations Unies pour se prononcer contre le retrait des troupes françaises et anglaises du Canal - voulues par les Américains - avant l'arrivée des forces onusiennes au risque de « *créer un vide* ». Une attitude qui peut aussi être interprétée comme un contre-pied à la position indienne. Le Pakistan soutenait la cause égyptienne et faisait pression sur les Français et les Anglais pour obtenir un cessez-le-feu.[206] Mais il ne faut pas s'y méprendre, le gouvernement pakistanais jouait du côté « occidental » en 1956. Trois ans auparavant, Mohammed Ali devenait premier ministre après avoir été au service de l'ambassade de Washington. En 1954, le Pakistan signait un pacte de défense mutuel avec les Etats-

---

[201] The National Archives, FO371/120788, Foreign diplomatic representation in Saudi Arabia, ES1931/2, From UK High Commissioner in Pakistan to CRO (Commonwealth Relations Office), 7/11/1956

[202] The National Archives, FO371/120788, Foreign diplomatic representation in Saudi Arabia, ES1931/1, 7/11/1956

[203] The National Archives, FO371/120788, Foreign diplomatic representation in Saudi Arabia, ES1931/3, Parkes to FO, 10/11/1956

[204] CALLARD Keith, Pakistan, A political study, Ruskin House, George Allen and Unwin LTD, Museum Street London, Chapter X « Pakistan and the World », page 319, 1957

[205] Archives diplomatiques de Nantes, 378PO/6/1037, Ambassade de France en Grande-Bretagne, Crise de Suez, Mesures militaires, interventions étrangères, Tome I, 6/11/1956

[206] Malik Firoz Khan Noon, Prime Minister, Statement in the National Assembly, March 6, 1958

Unis et intégrait le pacte de Bagdad. Le ministre des Affaires étrangères Mohammed Zarafullah Khan (1947-1954) refusait le neutralisme qu'il voyait comme un non-choix. Il l'expliquait avec la métaphore du « fencemanship » : « *l'art de s'asseoir sur une clôture entre deux mondes en espérant que chacun d'eux l'aidera, de peur que l'assis ne se tourne vers l'autre* ».[207]

Le 11 novembre[208], le Foreign Office apprend que le Pakistan attend l'accord des Saoudiens pour prendre en charge les intérêts anglais et que les Saoudiens ont aussi demandé aux Pakistanais de représenter leurs intérêts à Londres. Comme l'explique John Peterson, l'Arabie saoudite profite de liens de proximité avec le Pakistan depuis sa création en 1947 : « *le Pakistan est stratégiquement important pour le royaume pour plusieurs raisons. D'abord, il a l'une des populations les plus larges de tous les pays islamiques. Ensuite, des milliers de pakistanais vivent et travaillent en Arabie Saoudite. Aussi, sa cote se situe à l'entrée du Golfe, proche du détroit d'Hormuz. Enfin, le Pakistan apporte une assistance militaire au royaume* ».[209]

Le gouvernement pakistanais pense alors à une solution simple : la double-représentation, comme ce qu'avait pu faire « *la Suisse durant la seconde guerre mondiale* ». À Djeddah l'ambassadeur britannique vit « *sous pression* »[210] et le 12 novembre 1956, les représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite quittent la capitale londonienne. Un représentant pakistanais a directement pris en charge des intérêts saoudiens en Angleterre. Une semaine plus tard, le 19 novembre, le Pakistan prend également à sa charge les intérêts anglais en Arabie saoudite.[211]

L'équipe de l'ambassade britannique est partie de Djeddah le 18 novembre avec pour destination Aden (Yémen).[212] Le 13 décembre, Parkes a trouvé refuge à Saigon. Dans une lettre datée du 3

---

[207] CALLARD Keith, Pakistan, A political study, Ruskin House, George Allen and Unwin LTD, Museum Street London, Chapter X « Pakistan and the World », page 321, 1957

[208] The National Archives, FO371/120788, Foreign diplomatic representation in Saudi Arabia, ES1931/5/A, 1857, UK High Commissioner in Pakistan to FO, 11/11/1956

[209] PETERSON, John, Saudi Arabia and the Illusion of Security, The International Institute for Strategic Studies, Oxford University Press, page 18, 2002

[210] The National Archives, FO371/120788, Foreign diplomatic representation in Saudi Arabia, ES1931/5/B, UK High Commissioner in Pakistan to FO, 12/11/1956

[211] The National Archives, FO371/120788, Foreign diplomatic representation in Saudi Arabia, FO and White hall distribution, Priority, 19/11/1956

[212] The National Archives, FO371/120788, Foreign diplomatic representation in Saudi Arabia, ES1931/7/A, UK High Commissioner in Pakistan to FO, 18/11/1956

décembre[213], l'ambassadeur anglais conseillait l'installation d'un chargé d'affaires pour réactiver l'activité de l'ambassade à Djeddah et demandait également à ne pas retourner en Arabie saoudite. Selon lui, s'il revenait, les Saoudiens pourraient demander une reprise immédiate des négociations concernant Buraimi. Un nouvel ambassadeur pourrait lui demander à se mettre au fait du contexte et ainsi gagner du temps.

C) La rupture saoudienne était-elle inéluctable?

Dans le Figaro du 9 novembre 1956, Jean-Marie Garraud affirme dans son article que « *sans doute, la Tunisie et le Maroc ont sacrifié à la solidarité musulmane en se proclamant solidaires du Caire* », une solidarité par défaut, aussi partagé par « *la Syrie, la Jordanie et l'Arabie séoudite* » qui auraient mis « *peu d'empressement à se ranger militairement aux côtés de Nasser* ».[214]

Ce point de vue est-il biaisé par la propagande anti-nassérienne propre à la France en 1956, ou la décision saoudienne était-elle effectivement stratégique ?

Le 6 novembre 1956, George Cassin rédige une lettre au ministre des Affaires étrangères saoudien, le cheikh Ibrahim Souheil :[215]« *C'est avec une profonde tristesse que j'ai accueilli votre communication que rien ne justifiait, sinon les impératifs d'une solidarité arabe à laquelle vous êtes plus fidèles que certains, qui sans consultation préalable de leurs alliés, ont pris de lourdes initiatives* ».

Dans une langue diplomatique, Cassin dédouane la responsabilité du gouvernement saoudien dans la rupture des relations diplomatiques en l'imputant directement à la logique la solidarité arabe. Il comprend la nécessité pour l'Arabie Saoudite de servir ses intérêts directs. En outre, il attaque de façon implicite la décision de Nasser de nationaliser le canal de Suez. Il se place ainsi du côté de Saoud en allant dans son sens, sachant que le monarque a de la rancune envers son allié pour cette décision qu'il a prise sans l'avoir consulté.

---

[213] The National Archives, FO371/120787, Diplomatic representation of UK in Saudi arabia, ES1891/11, Parkes to FO, 3/12/1956

[214] Bibliothèque Nationale Française (BNF), Grands Formats, Figaro, 9 Novembre 1956

[215] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Ambassade de Djeddah, dossier défense nationale, lettre du 8 Novembre 1956

Quelques jours après la nationalisation du canal - le 26 juillet 1956 -, l'ambassadeur britannique à Djeddah s'étonnait du manque de réaction saoudienne[216]. Il écrivait être « *surpris* » que le roi Saoud ou le gouvernement ne manifeste aucun « *soutien* » à Nasser. Il ajoute que les réactions dans le royaume ont été jusqu'à présent « *minimales* », et que les journaux et la radio se restreignaient à des éléments factuels issus du discours de Nasser et des réactions qu'il a provoqué dans le monde. Il y avait finalement un « *ressenti général* » selon lequel le roi devra apporter son soutien à Nasser.

En effet, le roi Saoud se sent en réalité trahi. Nasser a prit sa décision sans consulter les autres Etats arabes. Le 8 août 1956, Saoud se sépare de deux conseillers, Hosseini et Aboul Walid, parce qu'ils sont en faveur d'une politique nassérienne. Il déclare également en apprenant la nouvelle de la nationalisation devant le ministre du Pakistan : « *maintenant, Dieu seul peut sauver Nasser* ».[217] Le 22 septembre, le roi Fayçal se rend à Amman, établissant la première tentative de réconciliation avec la maison Hachémite en vue de se dégager de l'influence égyptienne.[218]

Pourtant Saoud sait tenir une image diplomatique. En octobre, il rompt ses relations avec la France et la Grande-Bretagne, prête de l'argent à Nasser et accueille son armée de l'air. Le 5 novembre 1956, George Cassin en fait l'observation : dix-huit bombardiers égyptiens à réaction et cinq avions de transport sur l'aérodrome de Taïf.[219]

Dès le 30 octobre, la radio de la Mecque annonce une mobilisation des forces saoudiennes ainsi que l'appel du roi Saoud aux autres pays arabes à faire de même.[220] L'Arabie Saoudite prend des mesures militaires : rappel des réservistes, création de centres d'instructions militaires accélérée, concentration des troupes au sol à Tabouk, et ouverture des points de ravitaillement de Djeddah et Taïf à l'armée de l'air égyptienne. La radio joue sur le côté spectaculaire de ces dispositions :

« *Depuis une semaine, les annonces sont entrecoupées de marches militaires. Elles sont essentiellement destinées à frapper les classes populaires saoudiennes et celles des autres pays*

---

[216] The National Archives, FO371/119079/14211/55, « Nationalization of Suez Canal : Reaction in Saudi Arabia : Comments by UK Embassy Jedda », Telegram from Parkes to FO, 29/07/1956

[217] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/592, Georges Cassin, 8 août 1956

[218] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 3 Rupture des relations diplomatiques, Georges Cassin, Courrier « Départ » au département, 15 octobre 1956

[219] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/592, Georges Cassin, 5 novembre 1956 / Archives diplomatiques de Nantes, 378PO/6/1037, Ambassade de France en Grande-Bretagne, Crise de Suez, 8/11/1956

[220] The National Archives, FO371/120779, Telegram from Parkes to FO, 30/10/1956

arabes, de façon à les convaincre que l'Arabie est pleinement consciente des devoirs qu'impose la solidarité arabe et entend ne pas s'y dérober ».[221]

Si elles ne sont que symboliques, les actions saoudiennes sont bien rangées dans un camp précis, celui de Nasser. Saoud adopte la rhétorique nassérienne du panarabisme et accepte les rapports égyptiens avec l'URSS.[222] En septembre 1956, Nasser avait fait une visite à Dharan et à Riyad pour discuter du projet d'union syro-égyptienne-saoudienne. Une foule saoudienne avait accueilli le « héros » égyptien, ce qui n'a pas laissé Fayçal et Saoud indifférents. Leur entretien a toutefois révélé des positions inconciliables. Nasser prêche l'anti-impérialisme alors que Saoud veut maintenir ses partenaires occidentaux.[223] En parallèle, des bruits courent en Egypte que le roi, trop réactionnaire, risque d'être renversé au profit de Fayçal.[224]

À la demande des nations arabes, Saoud s'emploi à une mission auprès des nations occidentales : réhabiliter l'image de l'Egypte afin d'éviter une rupture entre les deux mondes[225]. René Rieger le souligne : « *durant les dernières décennies, l'Arabie saoudite s'est consacré à jouer le rôle d'un médiateur intra-national et international dans la région du Moyen-Orient* »[226].

En novembre 1956, c'est le clan du Prince Fayçal, composé de ses conseillers syriens (tels que Yussuf Yassin) et palestiniens, qui a plaidé pour une rupture immédiate. Pourtant le souverain avait tenu à réfléchir pendant une semaine. Pour Cassin, c'est le signe qu'il a hésité[227].

Les conseillers du roi Saoud ont ils une dent contre la France ? Pour le politologue Joseph A. Kechichian, il est surtout question d'autodétermination « arabe » : « *Yussuf Yasin était un nationaliste, et dès lors, il n'aimait aucune des puissances étrangères qui essayaient d'imposer leurs règles aux Arabes. A Lattaquié, dont il est originaire, il était en contact avec les mandataires*

---

[221] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/592, Georges Cassin

[222] AL-RASHEED Madawi. *A History of Saudi Arabia*, Cambridge University Press, 2002, p.115

[223] AL-RASHEED Madawi. *A History of Saudi Arabia*, Cambridge University Press, 2002, p.116

[224] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Georges Cassin, Dossier 3 Rupture des relations diplomatiques, 15 Octobre 1956

[225] The Historian, Foreign Relations of the US 1955-1957, Suez Crisis July-December 1956, Volume XVI, 132. Telegram From the Embassy in Saudi Arabia to the Department of State, Jidda, August 24, 1956, 9 p.m. (Wadsworth) https://history.state.gov/historicaldocuments/frus1955-57v16/d132

[226] RIEGER René, Saudi Arabian Foreign Relations, Diplomacy and meditation in conflict resolution, Routledge, 2016

[227] Rapport du 12 novembre 1956, Chapitre 2)A)

français. S'il était francophobe, la raison était probablement liée au traitement français en Syrie, qui restait un modèle de colonie pour Paris. Ainsi, Yassin était autant inquiété par les Britanniques, les Américains, et toute autre puissance. Je ne lui assignerait pas de phobie exclusive contre une nation particulière. Il pensait juste que les Arabes étaient habilité à être leur propre maîtres »[228].

Lorsqu'il est appelé à Riyad le 1er novembre 1956, l'ambassadeur français est accueilli froidement et ignore la raison de sa présence. Il l'écrit le 12 novembre : « *c'est ce qui explique entre autre à la fois la froideur de l'accueil qui me fut fait à Riyad par l'Emir Fayçal et que le Roi m'ait demandé d'y séjourner une semaine entière pouvant avoir éventuellement m'a-t-il dit une communication importante à me faire. Je comprends maintenant qu'il s'agissait de la rupture* ». Aussi, dès le 2 novembre 1956, le ministre de la défense expulse les techniciens français de la cité militaire de Khardj.[229] La France elle-même s'était préparée à cette alternative, les ambassades françaises au Proche-Orient ayant reçu des instructions au cas où les Etats arabes rompraient leurs relations diplomatiques.[230]

Mais selon Paul Anthoine-Milhomme, la rupture saoudienne « *a surpris* » les Français, s'étant produite « *à un moment où on ne l'attendait plus, la bataille de Port-Saïd touchant à sa fin* ». Il ajoute que « *d'après les renseignements qui me viennent d'Arabie et après avoir eu des entretiens avec des amis américains de l'Aramco il est évident que l'Arabie ne suit qu'à contre coeur le colonel Nasser* ».[231] Saoud, aspirant au leadership et hanté par la menace communiste, avait-il pensé à sortir son épingle du jeu en refusant de suivre Nasser ?

Cassin remarque que la décision finale est prise après consultation de l'ambassadeur des Etats-Unis, George Wadsworth. Il lui avait promis de plaider la cause française mais l'ambassadeur français en doute au vu du résultat. Comme nous l'avons également vu, l'attitude de Wadsworth était plutôt suspecte auprès de ses collègues ambassadeurs.

Selon Louis Roche, ambassadeur français au Liban, l'ambassade américaine a pris la décision de refuser de représenter les intérêts français après une semaine de « *tergiversions* ». Egalement, le 4

---

[228] Entretien écrit traduit de l'anglais, 14 mars 2018

[229] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 3 Rupture des relations diplomatiques, 2 novembre 1956

[230] Chapitre 2)B)

[231] Archives de la Banque de l'Indochine, 439AH2045, Paul Anthoine-Milhomme à la direction de la Banque, 21 novembre 1956

novembre 1956, l'ambassadeur des Etats-Unis aurait appuyé la position du prince Fayçal, et de ses conseillers, qui était celle de la rupture.[232] Selon Georges Cassin, ce serait même lui qui aurait conseillé la rupture.[233] Pour les Etats-Unis, l'Arabie saoudite incarne le contrepoids du Caire suite à la nationalisation du canal de Suez. Les Américains ont intérêt à ménager leur allié saoudien et à l'éloigner de la France et de la Grande-Bretagne.

L'Arabie saoudite se place tout autant sous l'aile américaine par conscience politique. Dans sa théorie du « *réalisme complexe* »[234], Louise Fawcett explique que dans le cadre du Moyen-Orient, « *l'avancée de la formation étatique détermine les menaces majeures que la politique extérieure doit gérer ».* L'Arabie saoudite n'a pas de structure étatique forte pour se défendre contre son opposition intérieure et extérieure. Dès lors, les ressources que lui apportent son allié occidental lui profitent en terme de sécurité. Les Etats arabes ont recourt à des « *patrons* » pour protéger leurs intérêts sur la scène internationale. Mais ce système a un coût, celui de l'autonomie individuelle, ce que subissent les Saoudiens dans les deux sens suite à la crise de Suez. Saoud se laisse convaincre par les Américains par intérêt sécuritaire et par les Egyptiens dans une logique panarabiste. Concrètement, l'Arabie saoudite rompt ses relations avec la France et la Grande-Bretagne pour être « reconnue » comme appartenant au monde arabe.

Selon la « *Théorie de la reconnaissance dans les relations internationales* »[235] publiée par T.Lindemann et J.Saada en 2012, « *la reconnaissance au sens positif est, de ce fait, toujours une relation intersubjective constituée par la congruence entre l'image de soi revendiquée par un acteur et l'image renvoyée par d'autres ».* Dans un sens, l'Arabie saoudite n'avait pas le choix de rompre car en ne le faisant pas, elle trahissait son identité aux yeux des autres Etats arabes. Nasser est « *homo strategicus* » contre ses rivaux occidentaux en utilisant une « *instrumentalisation du symbolique* » constituée par le soutien des Etats arabes, « *technique efficace utilisée par le dominé sur le dominant* » pour sceller sa victoire politique sur la France et la Grande-Bretagne.

S'il semble que le roi Saoud ait effectivement pu hésiter avant de rompre ses relations diplomatiques avec la France, le mauvais état de celles-ci avant la crise de Suez, l'influence de ses

---

[232] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/592, télégramme de Louis Roche, novembre 1956

[233] Archives de la Banque de l'Indochine, 439AH2047, Paul Anthoine-Milhomme, 8 décembre 1957

[234] FAWCETT Louise (dir), International Relations of the Middle East, Oxford University Press, page 240, 2009

[235] https://journals.openedition.org/conflits/18461, consulté le 10/05/2018

conseillers panarabistes et les obligations découlant de son appartenance au cercle politique du monde arabe ont rendu son choix de la rupture inévitable.

Fiche chronologique - Rupture des relations diplomatiques[236]

4 Octobre: Trois explosions retentissent à la centrale électrique qui alimente la cartoucherie de Raoudah, à la cité militaire d'El Khardj, à 80km au sud-ouest de Riyad. Une enquête secrète des saoudiens s'enclenche avec une commission de policiers égyptiens.

16 Octobre: l'Ambassade du gouvernement saoudien à Paris a transmis aux sociétés Brandt et Manurhin une demande du Ministère de la défense saoudien de 2 délégués pour participer à l'enquête: Jean Valat et Champlois pour Brandt, Robert Barde et Zimmerman pour Manurhin.[237]

20 Octobre: Jean Valat, ingénieur et nouveau directeur représentant de la maison Brandt est incarcéré dès sa descente d'avion à Riyad.

1er novembre: Suite à une entrevue avec le Prince Fayçal et un diner avec le Souverain Saoud la veille, Georges Cassin menace de révoquer son statut si les techniciens de la Mission française de Khardj ne sont pas libérés.

2 novembre: 18 heures, le directeur de la cartoucherie franco-saoudienne de Khardj donne l'ordre aux techniciens français (mais également allemands et italiens) de la mission de quitter le centre dans un délai de deux heures après un renforcement inhabituel de la garde. Jean Valat et Jacques Dulondel, chef mécanicien de quart à la centrale, demeurent détenus.

3 novembre: Arrivée de 120 techniciens de Khardj à l'aérodrome de Djeddah.
Alors que ce n'était pas prévu, Georges Cassin les rejoint à 16h et fait installer la mission dans deux hôtels. Il s'entretient avec Robert Barde, directeur général de la mission française à Khardj, qui lui confie les « *aveux* » écrits de Jean Valat, citant le sénateur Jean de Lachomette pour « *l'ordre de freiner la production de Khardj* ».

4 novembre: Georges Cassin s'étonne dans un courrier au secrétaire général d'Etat saoudien aux Affaires étrangères Cheikh Ibrahim Souheil du rapatriement direct des techniciens. Il avait demandé leur libre-circulation dans la cité militaire, leur libre-communication, et à les voir à Riyad avant leur retour en France, et de préciser qu'« *à aucun moment ils (-les techniciens NDLR-) n'ont demandé aux autorités saoudiennes à être rapatriés* ».

6 novembre: 11 heures, rupture des relations diplomatiques communiquée par Ibrahim Souheil, d'abord à Cassin puis à Parkes, ambassadeur britannique.

7 novembre: 16 heures, 112 techniciens français de Khardj ont quitté Djeddah par avion pour Asmara, en Érythrée. 6 Allemands sont restés sur ordre de leur Légation qui s'emploie à faire venir des techniciens à Khardj pour les substituer à la mission française.

L'ambassade de Grande Bretagne a été avisée que ses télégrammes chiffrés ne seraient plus acceptés.

8 novembre : Paris souhaite que l'Ambassade américaine représente les intérêts français en Arabie saoudite.

9 novembre: Premier télégramme chiffré français refusé sans préavis.

10 novembre: Premier télégramme français « *en clair* ».

11 novembre: Les télégrammes français sont chiffrés par l'intermédiaire de l'Ambassade d'Italie.

12 novembre: Georges Cassin écrit au Ministre des Affaires étrangères que, selon lui, les Saoudiens dès le 1er novembre *« tenaient à conserver l'initiative d'une rupture diplomatique qui, annoncée bruyamment, leur permettait de faire parade aux yeux du monde arabe »,* lorsqu'il les a menacé de son départ pour libérer les techniciens.

---

[236] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 3 et 6, 1956

[237] AMAE Courneuve, 212Qo/9, Note du Service 23 à l'attention de Monsieur Savelli, 19 mars 1957

14 novembre: Le gouvernement saoudien allonge le délai le départ du personnel de l'ambassade du 13 au 17 novembre, mais Georges Cassin est toujours dans l'attente de la réponse américaine pour représenter les intérêts français, et refuse de quitter Djeddah sans les deux prisonniers français.

La lenteur de la réponse américaine est mise sur l'arrêt de transmission des télégrammes chiffrés.[238]

15 novembre: Instructions de Paris à Louis Roche, ambassadeur français au Liban, d'obtenir la libération de Valat et Dulondel en intervenant directement auprès du roi Saoud qui se trouve alors à Beyrouth.

En raison de l'attitude adoptée par le gouvernement saoudien à l'égard de Cassin, le chargé d'affaires d'Arabie saoudite à Paris n'est pas autorisé à quitter le territoire français avant que Cassin n'ait quitté l'Arabie saoudite.

Maillard a formulé une demande à l'ambassade d'Italie pour représenter les intérêts français.[239]

16 novembre: Annonce de Georges Cassin à Paris, du départ de Jacques Bourgoin, secrétaire de l'ambassade de France de Djeddah pour Téhéran via Beyrouth.

17 novembre: Par l'intermédiaire de l'Ambassade du Pakistan, chargé des intérêts saoudiens à Paris, un accord octroi « *tout le temps nécessaire* » à Cassin pour régler ses affaires en préservant ses privilèges et immunités diplomatiques. En contre-partie le Gouvernement français a autorisé la Mission diplomatique Saoudienne à quitter Paris le dimanche 18 novembre à 18h.

19 novembre: Cassin craint que la libération de la Mission diplomatique Saoudienne enlève tout moyen de pression pour négocier la libération de Valat et Dulondel. Les Affaires étrangères saoudiennes ont en réalité seulement allongé son immunité jusqu'au 20 novembre, et Paris encourage son départ.

22 novembre: Cassin a remis la gestion de ses affaires au Ministre d'Italie A. Brugnoli, comprenant:
- Le mobilier de la Chancellerie et de la Résidence
- Les dossiers des pensionnés relevant de la Chancellerie et de l'Ambassade de France
- 21.330.02 1/2 Reaux (dont 11.881.01 en espèces, 9.449.01 1/2 représentant le montant du solde créditeur du compte 20.375 ouvert par l'Ambassade de France à la Banque de l'Indochine, 3.168 réaux et trois guerches représentant les fonds des frais de service de l'Ambassade).[240]

28 novembre[241]: Georges Cassin quitte Djeddah avec son personnel par avion pour Djibouti.

---

[238] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/592, Le 2 novembre 1956, à Djeddah, un télégramme de Belivier, chargé des affaires françaises en Arabie Saoudite, informe que la compagnie Eastern Telegraph à Port Soudan n'assure plus la transition des câbles. Le directeur des Postes précise qu'il faut passer par les câbles radiophoniques de Rome.

[239] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/592, télégramme chiffré, 15 novembre 1956

[240] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 7, sous-dossier d'incinération d'archives: Procès-verbaux.

[241] AMAE Courneuve, 212Qo/9, Projet de lettre en réponse au sénateur Armengaud et au député Carat de la direction d'Afrique-Levant pour le cabinet du ministre des Affaires étrangères, 22 mars 1957

CHAPITRE 3

III) La relation informelle (1956-1962) ***- Archives de la Banque d'Indochine, SHD, KEW, Courneuve, Nantes***

La rupture des relations diplomatiques entre la France et l'Arabie saoudite va durer six années. Un temps « long » durant lequel les deux puissances vont pourtant continuer à dialoguer. La rupture est officielle mais sur le plan informel des contacts bilatéraux se poursuivent. À la fois dans le cadre de la libération des prisonniers français Valat et Dulondel, mais également dans la poursuite d'une relation commerciale particulière.

A) Approches confidentielles : *les Saoudiens, les Français, et les Anglais*

A la fin de l'année 1956, la France se retrouve « *privée de sa meilleure source d'informations sur la politique* » des pays arabes qui ont rompu leurs relations avec elle. Pour pallier le manque, l'administration se concentre sur « *des renseignements de seconde main* » mais auxquels il manque « *l'élément essentiel* », à savoir « *le jugement d'un agent sur place* ». Un atout qui ne suffit parfois même pas en Arabie.

Comme l'explique Paul Antoine-Milhomme : « *il est irritant d'être mieux ou plutôt moins mal renseigné sur la politique d'un pays en vivant hors de ses frontières qu'en l'habitant. C'est le cas pour l'Arabie. La politique saoudienne est une des plus secrètes au monde. Elle s'élabore à Riyad par le roi entouré d'un petit nombre de conseillers. Il n'y a pas de presse, pas d'opinion publique, et chacun en est réduit aux nouvelles de source étrangère, ou à essayer de faire la part des rumeurs et d'informations toujours déformées et considérablement exagérées* »[242].

Alors que la situation politique est en mouvement au Proche-Orient, la France est aveuglée. L'administration française sait que la rupture risque de durer, principalement à cause de la politique de répression que mène la France en Afrique du Nord et en Algérie. Mais il existe des moyens informels efficaces : certains diplomates arabes ont « *semblé désireux de prendre contacts avec leurs collègues français* ». Une aubaine pour recueillir des renseignements et un atout puisque ce sont les pays arabes « *eux-mêmes qui en prennent l'initiative* » après avoir initié la rupture des relations.

[242] Archives de la Banque de l'Indochine, 439AH2047, « la situation en Arabie », Milhomme, 16 octobre 1957

Dès décembre 1956, les diplomates français sont encouragés par le Quai à « *ne pas se dérober* » aux entretiens qui pourraient leurs être proposés et sur la question algérienne à répondre que même si la France doit « *défendre l'ordre publique dans une partie de son territoire* », elle n'en « *demeure pas moins attachée au monde arabe et à sa longue tradition de compréhension et d'estime réciproque dans le respect des souverainetés et des indépendances* »[243].

Ainsi, la France et les Etats arabes ne prévoient pas de rompre totalement les liens. Concernant la relation franco-saoudienne, elle va même au-delà suite à une initiative d'octobre 1956 : le roi Saoud demande à ce qu'une mission d'ingénierie française revienne sur le terrain, à Djeddah, même après la rupture des relations. En effet, le souverain a octroyé à « *Hydraulique Afrique* » le privilège de la « *recherche de l'eau dans toute l'Arabie* »[244] (après que les techniciens anglais aient été inefficaces sur le terrain). Le roi a annoncé à son directeur M. Cameau d'édifier à Riyad aux frais du gouvernement un quartier général pour la société avec logements pour le personnel.

Une invitation qui doit cependant rester confidentielle dès le mois d'octobre, le roi ne voulant pas la « *rendre compte à l'ambassade de France à Djeddah* », un choix lié au contexte de l'explosion de Khardj. À ce moment-là, Fayçal avait également entériné une circulaire au Conseil des Ministres selon laquelle aucune commande ne devait être passée aux entreprises françaises. « *Seules peuvent travailler en Arabie celles jouissant d'une autorité spéciale en raison des services rendues au pays comme c'est le cas pour Hydraulique Afrique* ». Le 16 mars 1957, Cameau avait écrit à Milhomme que le gouvernement saoudien lui a mis à disposition « *20 millions de franc destinés à couvrir des achats de tubes de forage pour ses travaux à Riyad* »[245]. Le même jour, la monarchie a décidé de lever l'embargo sur les livraisons de pétrole de l'Aramco à la France et à la Grande-Bretagne.[246]

Pour s'informer sur les pays arabes, la France utilise notamment des bulletins d'informations mensuels[247]. Ils concernent des pays comme l'Arabie saoudite, l'Irak, l'Iran, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le RAU, le Soudan et le Yémén. Les rapports portent sur leur politique interne et

---

[243] Archives diplomatiques de la Courneuve, 214Qo (1953-1959) Généralités, « relations avec les diplomates des pays arabes », 1956

[244] Archives de la Banque de l'Indochine, 439AH2045, Paul Anthoine-Milhomme, 29 Octobre 1956

[245] Archives de la Banque de l'Indochine, 439AH2048, Paul Anthoine-Milhomme, 16 mars 1957

[246] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/593, télégramme de Louis Roche, source de la presse libanaise, 16 mars 1957

[247] Archives diplomatique de la Courneuve, 214Qo, Vol.5, « Bulletins d'informations du service du Levant », juillet 1957-décembre 1959

sur les relations interarabes. En octobre 1957, les observateurs notent par exemple un rapprochement entre l'Arabie saoudite et la Syrie, en novembre 1957 un comportement dépensier de Saoud, en septembre 1958 des problèmes financiers, ou en novembre 1958 des réformes mises en oeuvre par Fayçal. En janvier 1959 ils relèvent que « *la population est plutôt hostile envers la France en raison des problèmes d'Algérie et des rapports avec Israël* » mais que le « *gouvernement est nuancé* » à son égard. En effet il a accepté pour la durée du pèlerinage un représentant consulaire de nationalité française. Néanmoins, le gouvernement saoudien a insisté pour que ce soit un individu originaire d'Afrique du Nord. Une condition acceptée par les Français, qui ont toutefois envoyé un homme… catholique[248].

Mais dans le cadre de la guerre d'Algérie, l'Arabie saoudite reste sur ses gardes. Le 6 avril 1959, le ministre d'Etat saoudien Ahmed Choukairy, ancien ambassadeur syrien et anticolonialiste, demande le retrait du droit de véto français à l'ONU. Selon l'ambassadeur saoudien, « *la France n'est plus une grande puissance, ni du point de vue politique, ni du point de vue économique, ni du point de vue militaire…* ». Il a finalement été noté en octobre 1959 la recommandation de « *boycotter* » les compagnies pétrolières qui opèrent en Algérie.

Le gouvernement saoudien ne s'est toutefois pas acharné sur la France suite à la crise de Suez. Parmi tous les pays arabes qui ont rompu, « *seules la Syrie et l'Egypte ont pris des mesures discriminatoires* » contre elle.[249] En effet, « *la Syrie a interdit aux avions français le survol de son territoire »* et *« certains ressortissants français habitant la Syrie qui avaient quitté volontairement le pays lors de la crise au mois de novembre 1956 n'ont pas été autorisés à y revenir* ». En Egypte, « *les autorités considèrent la France depuis l'expédition de Suez comme un pays ennemi et appliquent à ses ressortissants et à leurs biens une série de mesures discriminatoires dont la mise en oeuvre se poursuit à l'heure actuelle ».* Ainsi, le 31 mars 1957, « *7.203 ressortissants français ont du quitter l'Egypte et n'ont été autorisées à emporter que des sommes d'argents réduites et des effets personnels en quantité strictement limitée ».*

[248] Archives nationales de KEW, FO371/10379, « Consular représentation of France in Saudi Arabia », Millard, 2 juin 1959

[249] Archives diplomatiques de la Courneuve, 214Qo, Généralités (1953-1959), réponse à la question écrite du député Gayard sur les mesures discriminatoires prises contre la France par les pays du Moyen-Orient le 3 avril 1957

La prise de température

Selon Augustin Rose, « *l'idée d'une reprise des relations entre les deux pays est évoquée dès le 13 mars 1957* » par la France. C'est à l'ambassadeur français au Liban qu'il est demandé d'obtenir des renseignements et cela discrètement, puisque c'est l'Arabie saoudite qui est à l'origine de la rupture[250]. Le lendemain, 14 mars 1957, l'ambassadeur du Soudan souligne au directeur d'Afrique-Levant que l'Arabie Saoudite est l'Etat arabe qui se prête le plus à un rétablissement des relations diplomatiques avec la France. Afin d'en faire part au roi Saoud, l'ambassadeur soudanais souhaite qu'un envoyé français indique à Abdullah Khalil « *de façon discrète mais précise* » la position de son gouvernement.[251]

Par ailleurs, Bakri affirme que « *les Britanniques n'auraient aucun scrupule à renouer avec le colonel Nasser sans se préoccuper de leurs partenaires français* ». Quelques mois après la crise de Suez, certains interlocuteurs indiquent à la France que les Britanniques ont déjà prévus de renouer leurs relations. Mais sur le plan diplomatique, c'est le pays qui a rompu les relations diplomatiques qui doit initier la réconciliation.

Le 1er mars 1957, Riyad aurait effectivement exprimé de manière indirecte au gouvernement britannique son désir de renouer.[252] Quelques mois après, selon Chauvel, « *la question de la reprise des relations diplomatiques entre Londres et Riyad en est toujours au même point : divers intermédiaires font savoir au gouvernement britannique que le roi Saoud est très désireux de rétablir ces rapports ; mais celui ci n'a pas levé l'hypothèque de Buraimi. Le gouvernement britannique n'envisage pas de passer par cette condition*».[253]

Le 6 août 1957, un entretien[254] confidentiel a lieu entre Maillard, chef du service du Levant, et le Prince Talal, anciennement ambassadeur à Paris. Ce dernier a le vif désir de contribuer à l'amélioration des rapports franco-saoudiens :

---

[250] ROSE Augustin, Le pays des Lumières et la « Dictature protégée ». La genèse des relations franco-saoudiennes (1958-1973), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, page 24, 2016-2017

[251] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/592, note de la direction générale des affaires politiques d'Afrique-Levant, entretien entre Scalabre, dir. A/L, avec ambassadeur du Soudan, 14 mars 1957

[252] Archives diplomatiques de Nantes, 378PO/6/878, télégramme de Chauvel à Afrique-Levant, Dossier 1956, Arabie Saoudite et le Sultanat du Golf Persique, Tome III

[253] Archives diplomatiques de Nantes, 378PO/6/948, Dossier 3 Tome V, « Livraison d'armes au Moyen-Orient », télégramme de Jean Chauvel, 3 juillet 1957

[254] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/593, direction générale des affaires politiques d'Afrique Levant, note, 6 août 1957

« *La situation actuelle est absurde. La France se trouve dans un vide au Proche-Orient où ses intérêts considérables tendent à être aliénés au seul profit des Etats-Unis. La Grande-Bretagne, elle-même, alliée de la France dans l'expédition de Suez, est en train de renouer silencieusement, mais efficacement, ses liens avec plusieurs pays de la région, y compris l'Egypte. Pourquoi ne l'imitiez-vous pas ?* »

Non seulement les interlocuteurs en rupture échangent sur le plan politique mais selon l'émir, la France n'a toujours initié aucun dialogue pour renouer ses relations avec les Etats arabes.

À cela, Maillard répond que les pays arabes ne semblent pas ouverts à la conversation avec la France, excepté le Liban. Il souligne toutefois les démarches commerciales de la France envers la Syrie, l'Irak, et l'Arabie Saoudite concernant la livraison des canons bofors.

Il parle également de la situation de Valat et Dulondel, maintenus en Arabie, ce qui provoque en France une vive émotion : « *il faut que cette douloureuse question soit réglée pour que les relations franco-saoudiennes fassent un nouveau pas en avant* ». Talal promet d'en faire part au ministre des Affaires étrangères, le prince Fayçal, et d'insister pour leur libération. Sur la question algérienne, le prince Talal affirme que « *tout le monde est contre la France dans cette affaire et en tout premier lieu les Etats-Unis, qui contribuent à aider votre adversaire à la fois moralement et matériellement* ».

Le 25 octobre 1957, Louis Roche, ambassadeur français au Liban, rapporte un entretien entre le président de la république libanaise et le roi Saoud. Le président demande à l'émir ce qu'il pense d'une reprise éventuelle des relations diplomatiques avec la France et la Grande-Bretagne : « *le souverain répond qu'il n'y a aucun obstacle majeur du côté français. Avec les Anglais, en revanche, l'affaire de Buraimi devrait faire l'objet de pourparlers préalables* ». Il précise également que la rupture ayant été effectuée en même temps avec les deux pays, le roi souhaite une reprise simultanée.[255]

Les demandes « indirectes » entre l'Arabie saoudite et la France sont réciproques : les deux pays veulent connaître la position de l'autre. Discrets, les Français passent par des interlocuteurs indirects pour connaître la position saoudienne, notamment par l'ambassadeur français au Liban. En 1957 les Saoudiens sont très ouverts pour rétablir dans un avenir proche les relations diplomatiques.

---

[255] Archives diplomatiques de Nantes, Ambassade de Londres, 378PO/6/878, Afrique Levant, Dossier 1956, Arabie Saoudite et le Sultanat du Golf Persique, Tome III

Toutefois des obstacles incontournables se placent en travers de la route des deux pays, comme reconnaître « *le droit à la liberté et à l'indépendance* » de l'Algérie.[256]

B) Affaire de Khardj: *Valat, Dulondel, Paul-Antoine Milhomme, et Jean de Lachomette*

À la séance du 28 mars 1958 de l'Assemblée nationale, le ministre des Affaires étrangères répond à une question écrite d'un député. Celui-ci demande si les prisonniers français sont responsables des explosions qui ont détruit l'usine de Khardj[257]. La question date du 18 octobre 1957, moment où Valat et Dulondel sont retenus en Arabie saoudite depuis une année. La population française sait que deux de ses compatriotes sont retenus prisonniers mais ignore tout de l'affaire. Le ministre des Affaires étrangères répond au député que Valat et Dulondel ont été libérés suite à des « *démarches effectuées auprès des autorités saoudiennes* » et qu'il n'a « *cependant pas été possible jusqu'à ce jour, et en dépit des démarches indiquées ci-dessus, de connaître les chefs d'inculpation qui avaient été retenus contre les intéressés* ».

Comment s'est déroulée la libération de Valat et Dulondel ? Quels ont été les chefs d'accusation des Saoudiens contre eux ? Et qui est à l'origine des explosions de l'usine de Khardj ?

<u>L'Arabie saoudite approche la France dès janvier 1957</u>

Bien qu'il avait été établi que ce soit la France qui souhaite renouer la première avec l'Arabie saoudite en mars 1957, les nouveaux dossiers des archives de la Courneuve nous apprennent que c'est en réalité le roi Saoud qui fait la première approche. Celle-ci se fait dans un cadre bien précis : celui de l'affaire de Khardj.

Le 15 novembre 1956, Louis Roche, ambassadeur français au Liban, avait reçu du Quai d'Orsay la mission d'entrer en contact avec le roi Saoud. Le souverain saoudien était alors à la conférence des

---

[256] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/593, Soudan, 24 avril 1958

[257] Assemblée nationale, séance du 28 mars 1958, « Réponse des ministres aux questions écrites », 8395, Sagnol, question du 18 octobre 1957, photo en Annexe.

chefs d'Etats arabes à Beyrouth, et « *chambré par son entourage* »,[258] a refusé de recevoir Roche. Dès le 11 janvier suivant, le roi Saoud écrivait pourtant à ce propos au Cheikh Abdul Aziz Koheimi, représentant saoudien à Beyrouth, pour connaître les raisons qui avaient poussées l'ambassadeur français à vouloir s'entretenir avec lui. Le 12 janvier, « M. Lesure », agent du SDECE, est demandé pour une audience avec Koheimi sur instruction du roi.[259] Un rapport de Lesure détaille l'entretien qu'il considère même comme un « *prétexte pour renouer les contacts interrompus depuis le mois d'octobre* ».

Lors de l'entretien, l'agent du SDECE explique au représentant la volonté de Roche de libérer Valat et Dulondel. L'ambassadeur français au Liban devait entrer en contact avec le roi pour « *solliciter une mesure de clémence de sa part* ». À cela, le cheikh Koheimi répond que les « *circonstances ne permettaient pas alors de prendre un contact officiel* » et que le roi avait décidé de ne pas donner suite à cette demande car « *toutes les visites étaient alors contrôlées et abondamment commentées* ». Le représentant a ajouté qu'il aurait été préférable d'être plus « *discret* » et d'organiser une réunion par l'intermédiaire de l'agent. Suivant cette réponse, le cheikh s'est engagé à adresser un télégramme au roi pour attirer son attention sur le sort de Valat et Dulondel.

Concernant les relations franco-saoudiennes, l'ambassadeur saoudien précise à Lesure que la question algérienne est « *le seul nuage* » qui s'oppose à la reprise de celle-ci. Egalement, « *il manifeste le désir d'organiser des réunions de ce genre le plus souvent possible, et il serait heureux également de rencontrer M. Roche dès son retour en France pour parler à coeur ouvert (et si possible en la présence de Lesure) et sans témoins gênants* » de leurs « *problèmes communs* ».

L'agent du SDECE répond que sa présence est « *à la fois superflue et contraire aux usages* », puisque sa position est en marge de l'ambassade. Mais l'ambassadeur insiste : « *justement, je tiens à ce que le protocole soit exclu de ce genre de rencontre et je serais heureux si vous pouviez y assister* ». L'ambassadeur prolonge sa position en qualifiant la rupture de « *quelques malentendus* » qui « *s'effaceront vite* » *en rappelant que les « politiques saoudites et françaises ont trop de points communs* » pour qu'elles n'essaient pas de s'entendre. Il souligne que l'Arabie saoudite est

---

[258] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, Affaires de la cartoucherie d'El Khardj, Note, Direction générale des affaires politiques Direction AL, Secret, « Interventions officielles en faveur de Valat et Dulondel incarcérés à la suite d'un sabotage à la cartoucherie d'El Kardj », 22 janvier 1957

[259] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, Affaires de la cartoucherie d'El Khardj (1957), François PUAUX, chargé d'affaires de France à MAE A/L, 17 janvier 1957

« *fermement opposée au pacte de Bagdad, au projet de Grande Syrie, au Croissant Fertile, et à toute autre union arabe* ».

Ainsi, les Saoudiens discutent avec les Français dès janvier 1957 de la reprise des relations diplomatiques. Et cela avec les bases des négociations déjà établies : à la fois la question algérienne qui doit être réglée, et les prisonniers français qui doivent être libérés. On ne trouve pas dans les archives de la Courneuve d'autre entretien entre l'agent Lesure et l'ambassadeur mais la volonté d'entretenir des rencontres officieuses a bel et bien été manifestée.

Etat des prisonniers

Le chargé d'affaires italien « Falco » a pu rendre visite à Valat et Dulondel le 22 janvier 1957.[260] L'entretien s'est réalisé en présence du commandant de l'établissement de Khardj et du capitaine égyptien Kasbah pour sa connaissance du français. Si les deux Français sont considérés comme « *responsables des sabotages* », le commandant saoudien présent ignore la teneur des accusations contre Valat et Dulondel. Un « *mutisme* » pour Fouques-Duparc, qui s'explique par l'absence de preuves suffisantes pour « *concrétiser l'accusation* ». En effet, à ce moment là, l'instruction du procès contre les deux Français n'est pas close.

Selon le rapport de Fouques-Duparc, Valat occupe une villa très confortable de 4 chambres avec réfrigérateur et air conditionné et Dulondel trois chambres « *sans confort* ». Les deux Français ne se plaignent pas de la nourriture qui est la même que celle des officiers mais ne peuvent pas sortir de leur chambre, lire de journaux, écouter la radio ou communiquer entre eux. Par exemple, « *Valat n'avait pas connaissance de la rupture des relations diplomatiques entre la France et l'Arabie saoudite* ». Coupés du monde, les deux Français semblent toutefois en bonne santé. Selon Falco, Valat montre « *beaucoup de fermeté et de caractère* » alors que Dulondel est « *plus inquiet* » et « *assez déprimé* ».

Jean Valat et Jacques Dulondel ont rédigé des lettres à leurs proches, une correspondance permise par l'intermédiaire du chargé d'affaires italien, et dans laquelle leur santé morale transparait. Dans un courrier du 4 février 1957, Jean Valat écrit que « *la santé est toujours bonne* » et « *le moral pas*

[260] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, Télégramme, Palais Chigi à MAE, 5 février 1957

plus mauvais », qu'il a reçu des livres, et qu'il espère obtenir des cigares, des pipes et du tabac. L'état de l'ingénieur âgé de 50 ans semble stable, contrairement à Jacques Dulondel qui montre des signes de dépression. Ce mécanicien travaille seulement depuis août 1956 à Khardj et n'est âgé que de 26 ans. Il explique à un proche le 6 janvier 1957 le contexte de son incarcération en clamant « *je suis innocent, je te le jure sur ce que j'ai de plus cher au monde, c'est-à-dire nos grands parents et vous tous* ». Il précise ne « *même pas* » être complice. Il ajoute qu'il ne serait « *pas le premier innocent châtié au nom de la Justice* ». Il souligne se faire « *toutes sortes d'idées, même les plus noires* », laissant transparaître un moral extrêmement bas.

Ses écrits nous donnent également des indications comme l'arrivée d'une trentaine d'Egyptiens à la centrale suite au départ des Français et sur le sabotage. Pour Dulondel : « *il y avait un moyen de saboter beaucoup plus discret et efficace, la pâte à roder ou encore la potée d'émeri* ». Ainsi, « *les soupçons auraient été répartis sur tous les Français qui auraient pénétré dans la centrale 15 à 20 jours auparavant. C'était un procédé sûr* » selon lui. Aussi, « *contrairement à ce que disaient les enquêteurs, celui qui a fait cela n'était pas technicien, ni même très intelligent, ou alors il faut croire qu'il tenait à faire expulser les Français en faisant un tel pétard. De plus, il ne se préoccupait pas du sort futur du chef de quart. C'est ce qu'il est convenu d'appeler un beau S… en admettant que ce soit un Français* ».

Dans ses hypothèses, Jacques Dulondel écrit à la fois avec la colère d'être enfermé à tort et la volonté de trouver l'auteur du sabotage. Si c'est un Français il a été très incompétent selon lui, mais il pense également à quelqu'un d'une autre nationalité dont l'objectif était d'expulser les Français d'Arabie saoudite. Ses écrits confortent à la fois l'hypothèse d'un sabotage égyptien dans le but d'éloigner les Français des Saoudiens, mais aussi celui d'agents du SDECE qui auraient agit dans l'urgence pour contrer le ravitaillement des rebelles algériens.

Campagne de pression indirecte

En 1957, la France multiplie les appels du pied aux Saoudiens afin de faire libérer ses prisonniers. Elle le fait indirectement en passant par l'ambassade pakistanaise, son intermédiaire italien, le docteur du roi saoudien, le gouvernement américain ou encore son allié libanais.

Au moment où le chargé d'affaires italien rend visite aux prisonniers de Khardj, le directeur d'Afrique-Levant, M. Bouychou, accompagne à Genève le beau-père de Jean Valat, le général Bonafé, afin d'y rencontrer le ministre saoudien de la santé publique : le docteur Pharaon.[261] Ce dernier « *n'a jamais caché, du moins dans les temps faciles, son amitié pour la France : il a jadis servi comme médecin-lieutenant dans l'armée française »*[262]. Ainsi, il donne « *l'assurance qu'il s'occupera personnellement des deux prisonniers dès son retour en Arabie* ». Une promesse que Pharaon renouvelle au mois de février au Docteur Bouet. Chirurgien dentiste à la cour de Riyad, ce dernier reçoit des instructions précises du Quai afin d'amener le sujet de Valat et Dulondel auprès du ministre. L'entretien a lieu le 13 février à Madrid mais certaines tensions en sont ressorties, notamment vis à vis des contacts de la France avec Israël et du mécontentement du gouvernement saoudien sur des articles parus dans la presse française.

Depuis le début de l'affaire, les interventions sont fréquentes auprès de l'ambassade du Pakistan à Paris. Le directeur d'Afrique-Levant a convoqué à plusieurs reprises le chargé d'affaires pakistanais pour obtenir les « *bons offices de son gouvernement* » sur Valat et Dulondel.[263] L'ambassadeur du Pakistan, Khan, est un ami personnel du roi Saoud, ce qui lui donne une influence réelle sur ses choix.

Le dialogue indirect est ici une méthode privilégiée par les Français. Dans une lettre de l'ambassade italienne à Pierre Sebilleau[264], l'ambassadeur précise qui lui serait « *très facile en tant qu'intermédiaire d'acheminer tout simplement une note officielle soit pour exiger des explications soit pour provoquer un acte de clémence de la part du roi* » mais cela risquerait de « *fermer toute autre porte devant une réponse officielle négative* ». Ainsi, il ne voit de l'espoir « *que dans les voies indirectes* ».

Le 20 février 1957, le sénateur Michel Debré demande au ministre des Affaires étrangères dans une question écrite s'il ne « *croit pas que le gouvernement américain, qui est à la fois notre allié et*

---

[261] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, 22 janvier 1957

[262] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, Brugnoli A/L, 29 janvier 1957

[263] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, projet de réponse de la direction des affaires politiques d'Afrique-Levant au sénateur Armengaud et député Carat qui se questionnent sur Valat et Dulondel, 22 mars 1957

[264] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, ambassade italienne à Djeddah à Sébilleau, 22 mars 1957

l'allié de l'Arabie, pourrait l'aider à obtenir la libération de plusieurs citoyens français emprisonnés injustement par le roi d'Arabie ».[265] Le ministère répond que le Département avait demandé le 28 janvier 1957 à l'ambassade française de Washington une intervention américaine auprès du roi Saoud alors en séjour aux Etats-Unis, mais sans succès.

Le 16 mars 1957, on apprend qu'Abdallah Yafi est choisit comme avocat pour défendre Valat et Dulondel. Cet ancien président du conseil libanais a été choisi par les établissements Brandt sur les conseils de Daouk, ambassadeur du Liban à Paris. Klein, représentant des établissements Brandt, se rend alors à Beyrouth pour prendre contact avec lui.[266]

Le lundi 25 mars, Bouychou (Afrique-Levant) reçoit Klein (Brandt) suite à son entretien avec Yafi. Selon Klein, Yafi a profité de toutes les occasions pour lui déclarer son profond attachement et la reconnaissance qu'il a envers la France. Mais le cabinet du président de la République est inquiet. En effet, Yafi est une voix de l'opposition libanaise. Louis Roche rassure le président libanais Chamoun, qui lui propose alors de soutenir Valat et Dulondel en intervenant personnellement auprès du roi Saoud lors de sa visite à Riyad le 22 mars suivant. Roche demande « *à ce que l'intervention de Chamoun reste secrète notamment vis a vis d'Abdallah Yafi et de Daouk* ». Bien que le président libanais soutienne les intérêts français, il reste désagréablement surpris par le choix des établissements Brandt de Yafi, « *l'un de ses pires ennemis, et l'un des partisans de la rupture avec la France* »[267].

Lorsque Chamoun parle de Valat et Dulondel à Ibn Saoud, ce dernier lui répond que l'enquête n'est pas terminée, mais que les prisonniers ne font l'objet d'aucune mesure arbitraire. Le 23 avril, Arnaud Wapler, ministre d'Italie à Djeddah, mentionne le cas des prisonniers au secrétaire général des Affaires étrangères saoudien et fait face à une « *réaction défavorable* ». Dès lors il lui remet un aide-mémoire rédigé en langue arabe en vue de « *souligner les aspects humanitaires de cette affaire* ». Un appel à la clémence du souverain qui rejoint ceux antérieurs, comme celui du président Coty. Son initiative reste sans réponse, mais les Saoudiens vont montrer une ouverture.

---

[265] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, Question écrite numéro 7349, 1er mars 1957

[266] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, courrier de Sebilleau à MAE A/L, ambassade de Beyrouth, 16 mars 1957

[267] Archives diplomatiques de la Courneuve, télégramme Louis Roche à MAE, 1er avril 1957

Le 13 juin 1957, Fouques-Duparc rapporte que selon des sondages effectués « *par l'entremise d'une importante personnalité* » auprès des autorités saoudiennes, ces dernières envisageaient bel et bien de libérer Valat et Dulondel, et cela « *prochainement* ».[268] Sans promesse concrète, les Français poursuivent quelque peu leur campagne de pression. Le 28 juin 1957, la direction d'Afrique-Levant affirme que le gouvernement français ne peut accorder de visa à l'émir Talal et à son épouse « *tant que les deux ressortissants français encore détenus en Arabie n'ont pas été libérés* ».[269]

Les négociations

En parallèle, les Français prennent la décision de livrer les 120 canons Bofors anti-aériens aux Saoudiens pour faire avancer les choses. Les canons sont des armes défensives que le gouvernement saoudien avait commandé et en partie payé l'an dernier. À cette nouvelle, l'ambassadeur du Pakistan, Mohammed Ali Khan, a « *spontanément déclaré* » que cette décision devrait « *avoir pour conséquence la libération de Valat et Dulondel* » et « *peut-être même la reprise des relations diplomatiques* » entre les deux pays.[270]

Mais des obstacles persistent. Quelques jours plus tard, les établissements Brandt refusent[271] de verser une indemnisation à Khardj bien qu'Abdallah Yafi le recommande. En effet, Brandt craint que cette action soit interprétée comme « *une reconnaissance implicite »* de sa *« responsabilité* » dans l'explosion. A contrario, les établissements Brandt ont recommandé à Yafi de monnayer la libération de Valat et Dulondel contre la reconstruction de la cartoucherie. Une manière pour l'industriel de ne pas la financer lui-même et ainsi de ne pas reconnaître la responsabilité de ses deux agents. Si la maison Brandt est reconnue responsable, elle craint d'être « *coupée* » de tout le marché du Moyen-Orient[272].

---

[268] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, télégramme de Fouques-Duparc aux Affaires étrangères, 13 juin 1957

[269] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, Direction d'Afrique-Levant, Ambassade de France à Beyrouth, Sébilleau, 12 juin 1957

[270] Archives diplomatiques de Nantes, 378PO/6/948, Dossier 3 Tome V 1956-1958 Livraison d'armes au Moyen-Orient, Paris, Télégramme Chiffré reçu le 1/7/1957

[271] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, ambassade de France au Liban, Louis Roche à MAE A/L, 10 juillet 1957

[272] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, note pour le président, « libération de Valat et Dulondel et demande saoudienne d'indemnisation », 3 octobre 1957

Mais selon le ministre italien Brugnoli, le Conseil des ministres saoudien a prit la décision de subordonner la libération de Valat et Dulondel « *au règlement des questions financières en suspens entre la partie saoudienne et la société française intéressée (Brandt, NDLR), qui est de toute façon considérée comme responsable des actes de sabotage* »[273].

En septembre, la société Brandt apprend le montant de dédommagement que souhaite l'Arabie saoudite par Youssef Yassin : 12 millions de réaux. Une forte somme que les Saoudiens justifient par la reconnaissance de Valat d'avoir ralenti la production de l'usine.[274] En parallèle, Jamal Husseini, conseiller du roi Saoud, assure à Jacques Roux, ministre plénipotentiaire français à Berne, que le roi Saoud désire aboutir à un règlement rapide et satisfaisant du contentieux franco-saoudien. Le ministre souligne la tendance « pro-occidentale » de la politique saoudienne qui est dirigée « westward » (vers l'Ouest).[275]

L'Arabie saoudite tient à résoudre rapidement la situation de Khardj avec la France. Une position liée à son besoin de développement et de sécurité. En poste à l'ambassade de Khartoum, Paul Carton rapporte un entretien[276] avec un fonctionnaire saoudien, Abderrahman El Hellaissi, alors de passage au Soudan. Selon lui, Riyad s'inquiète de « *voir la France entamer des négociations économiques et culturelles avec l'Egypte* » et craint que les deux pays renouent leurs relations diplomatiques. Il précise que le roi Saoud « *se sentirait profondément offensé si la France ne renouait pas instantanément avec l'Arabie saoudite* » si elle venait à le faire avec l'Egypte. En effet, « *si le souverain saoudien avait rompu avec la France ce n'était que par solidarité avec l'Egypte et non par conviction personnelle* », toujours selon El Hellaissi.

Monnaie d'échange : les armes ou l'indemnité

Pour libérer Valat et Dulondel, la France mise sur ses livraisons d'armes. Outre les canons bofors, elle prend la décision d'exécuter la totalité des contrats d'armements qui étaient prévus en 1956,

---

[273] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, 6 août 1957

[274] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, note au MAE, 6 septembre 1957

[275] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/592, Berne, 24 septembre 1957

[276] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, Ambassade de France au Soudan, Paul Carton à MAE, « Entretien avec un fonctionnaire saoudien », 18 septembre 1957

incluant les chars AMX et les obusiers.[277] Une décision qui avait été recommandée par le général Bonafé, beau-père de Valat, suite à son entretien avec le docteur Pharaon à Genève. Selon le général, si la France prenait la décision de livrer toutes ces armes, la libération de Valat et Dulondel suivrait directement. Mais ce ne fut absolument pas le cas.

En effet, les Saoudiens tiennent réellement à une indemnisation de la part de Brandt. Pour eux, ses deux agents sont responsables du sabotage. De passage à Rome le 25 septembre, le conseiller diplomatique du roi Saoud, Djemal Bey Hussein, s'est entretenu[278] avec « Manach », diplomate italien et représentant des intérêts français. Il rapporte : « *Djemal Bey a été formel : les autorités saoudiennes tiennent nos concitoyens pour responsables. Valat aurait joué un rôle important de meneur, dans l'exécution des sabotages et aurait donné les ordres* ». Comme nous l'avons vu au chapitre 2, Jean Valat avait ordonné de ralentir la cadence de production pour éviter l'usure des machines, et non pas faire exploser l'usine. Mais pour les Saoudiens, les Français sont coupables. Et dès lors, ils ont besoin d'un dédommagement matériel pour aller de l'avant. Concrètement, Valat et Dulondel « *sont gardés comme otages en attendant réparation* ». Ainsi, « *Ibn Saoud est tout disposé à accorder l'amnistie, mais contre compensation matérielle* ».

Entre temps la maison Brandt a estimé les dégâts matériels de 10 à 15 millions de francs.[279] Elle propose de déléguer sur place ses spécialistes pour superviser les travaux mais refuse toujours d'indemniser les réparations. Elle s'en défend notamment en blâmant « *le manque d'approvisionnement et la mauvaise qualité de la main d'oeuvre saoudienne* »[280] pour le ralentissement de la production. Selon elle, l'utilisation à « *vitesse économique* » des machines de Khardj était la marque d'une bonne gestion.

Bien que l'industriel bloque l'avancée des négociations, celles-ci avancent. Le 11 octobre 1957, le gouvernement saoudien fait savoir au Palais Chigi par l'intermédiaire du Pakistan qu'il est disposé à

---

[277] Archives diplomatiques de Nantes, 378PO/6/948, Dossier 3 Tome V ,1956-1958 Livraison d'armes au Moyen-Orient, Chauvel, télégramme chiffré départ, 27/09/1957, « Livraisons d'armes à l'Arabie saoudite » : Selwyn Lloyd a fait savoir par William Hayter qu'il « *regrettait* » que les Français procèdent à ces livraisons, « *en raison des dangers que l'augmentation du potentiel militaire saoudien pouvait présenter. Mais il estimait que c'était au gouvernement français de prendre une décision sous sa propre responsabilité* ».

[278] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, Note pour le président, Rome, 25 septembre 1957

[279] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, note pour le président, « libération de Valat et Dulondel et demande saoudienne d'indemnisation », 3 octobre 1957

[280] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, note, 15/10/1957

envoyer une mission à Genève pour reprendre les pourparlers relatifs aux contrats d'armements avec les autorités militaires françaises.[281] Le 21 octobre suivant, Louis Roche s'entretient avec Jamal Husseini.[282] Le conseiller du roi aborde « *le droit de Riyad à des réparations* » et affirme que Valat et Dulondel pourraient être libérés sur la champ si les sociétés Brandt et Manurhin acceptaient les décisions d'une commission d'arbitrage neutre. Il aborde également le sujet des relations diplomatiques en affirmant qu'il n'existe pas d'obstacle majeur à une reprise avec la France et que la question est très clairement liée à la livraison des armes.

Ainsi, ce sont les négociations militaires à Genève qui vont décider du sort de Valat et Dulondel. La France espère même qu'elles puissent constituer un « *prélude au rétablissement normal des relations entre les deux pays* »[283].

Concrètement, la France est prête à livrer des armes à l'Arabie saoudite si elle libère ses prisonniers et l'Arabie saoudite est prête à libérer Valat et Dulondel si la société Brandt indemnise les réparations de Khardj. Les Français veulent lier les livraisons d'armes à la libération des prisonniers mais le gouvernement saoudien souhaite plutôt la lier à la société Brandt.

Dès lors, l'indemnisation de Khardj représente le plus sur moyen de libérer Valat et Dulondel. La société Brandt ne peut avoir le luxe de la refuser plus longtemps. Le matin du 20 novembre 1957[284], Maurice Faure reçoit Jean de Lachomette, sénateur et représentant de la maison Brandt. Ce dernier lui laisse entendre qu'il « *pourrait envisager la réparation des dommages subis par la cartoucherie de Khardj* ». Il demande toutefois d'inclure cette somme dans le cadre d'un nouveau contrat avec les Saoudiens. Il propose d'envoyer un émissaire à Genève pour discuter de cette question avec la délégation.

---

[281] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, Ambassade de France à Rome à Afrique-Levant, 11 octobre 1957

[282] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, télégramme de Beyrouth à Afrique-Levant, 21 octobre 1957

[283] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, télégramme de Palewski au département, 30 octobre 1957

[284] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, direction générale des affaires politiques, Afrique-Levant, note pour le président, « Fourniture d'armes à l'Arabie saoudite, Affaire Valat et Dulondel », 20 novembre 1957

Celle-ci est dirigée par le docteur Methat Cheikh El Ard, ambassadeur d'Arabie saoudite en Espagne (et futur ambassadeur saoudien à Paris), et composée d'Hussein Khairallah, du député Tewfich Alambar, et de Fouad Nazer, premier secrétaire d'ambassade à Madrid. C'est le 23 novembre que Moitessier les contact en affirmant que tout accord serait « *subordonné au règlement de l'affaire Brandt* ». Ce à quoi les Saoudiens déclarent que « *l'ensemble des contrats était considéré par eux comme caduques mais qu'ils désiraient éviter d'ouvrir un contentieux avec le gouvernement français* ».[285] Ainsi, les Saoudiens ne veulent plus des armes offensives françaises, contrairement à ce que pensait le général Bonafé. Un coup dur pour les Français. La discussion se concentre alors sur la livraison des canons bofors. Les Saoudiens demandent à ce que les représentants français de la SOFMA puissent justifier d'une autorisation écrite du ministère de la défense nationale pour pouvoir négocier.

Une autorisation d'abord refusée puis admise le 3 décembre par le ministère de la défense et celui des Affaires étrangères. Il est toutefois précisé que « *la signature d'un accord définitif ne pourra pas intervenir avant qu'une solution satisfaisante n'ait été donné à l'affaire Valat-Dulondel* ».[286] En parallèle, la santé morale des prisonniers se dégrade, ces derniers ayant du mal à supporter leur captivité.[287]

Les Français savent que leur marge de manoeuvre se rétrécit. Les armes avec lesquelles ils voulaient appâter les Saoudiens ne les intéressent plus et les établissements Brandt n'ont toujours pas accepté de rétribuer les réparations de Khardj.

Le 30 décembre 1957 a lieu une réunion[288] dans le bureau du directeur d'Afrique-Levant. Parmi les participants on compte le directeur adjoint du cabinet du Ministre, M. Francfort, le conseiller technique du cabinet M. Manach, le directeur de cabinet de Maurice Faure, M. Laporte, le colonel d'Herouville du ministère de la Défense nationale, M. Herrenschmidt du ministère des affaires économiques, Klein des établissements Brandt, Moitessier de la SOFMA et le sénateur de

[285] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, Moitessier (SOFMA) au Ministre de la défense nationale, 28 novembre 1957

[286] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, Chargé de Mission Lavaud du ministère de la défense à la SOFMA, 3 décembre 1957

[287] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, télégramme de Roche à A/L, 20 décembre 1957

[288] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, Direction générale des affaires politiques A/L, Note sur « Valat-Dulondel », 30 décembre 1957

Lachomette. On y rappelle que les négociations avec la délégation saoudienne à Genève ont abouti à la livraison de 60% des canons Bofors aux Saoudiens, soit 6 millions de dollars.

Sébilleau transmet les dernières directives de Pineau : l'envoi d'une délégation chargée de discuter de l'affaire Valat-Dulondel en négociant le contrat Bofors, le paiement d'une indemnité sur les nouveaux contrats et la libération des détenus. Selon le rapport de la réunion, le sénateur de Lachomette « *donne des indications sur les origines du sabotage et conclut que la maison Brandt ne doit rien payer* ». Le document ne détaille toutefois pas les paroles du sénateur à ce sujet. Moitessier et le sénateur plaident finalement l'exécution immédiate du contrat Bofors pour redonner confiance aux Saoudiens.

Le 3 janvier 1958, Louis Roche a tenu a « *attiré son attention sur la situation de Valat et Dulondel* » de « Heath », nouvel ambassadeur américain en Arabie saoudite. Une tentative indirecte de l'ambassadeur français au Liban de peser dans les négociations. Roche pense que l'ambassadeur des Etats-Unis peut aider les Français « *dans les coulisses* ». Heath lui précise qu'il serait « *heureux* » de lui faciliter les choses s'il le pouvait, mais c'est sans aucune aide américaine que la situation va se dénouer pour les Français.[289]

En parallèle, les négociations se poursuivent à Genève entre les délégations saoudienne et française. C'est par l'entremise du Pakistan que le gouvernement français se tient au courant de la teneur des discussions. Selon l'ambassade pakistanaise, la délégation saoudienne aurait eu la permission de son gouvernement de discuter du cas des prisonniers Valat et Dulondel.[290] Un tournant qui marque une véritable ouverture de la part des Saoudiens.

---

[289] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/10, « Affaires de la cartoucherie d'El Khardj, 1953-1959 », télégramme de Louis Roche à MAE, 3 janvier 1958

[290] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/10, Maillard à MAE Paris, 3 janvier 1958

Le ministre des finances saoudien, son ami Eliad Adjadj, Paul Anthoine-Milhomme et la libération de Valat et Dulondel

Paul Anthoine-Milhomme est un agent et représentant à Beyrouth de la Banque de l'Indochine qui a su nouer des relations de proximité avec des personnalités saoudiennes. Le ministre des finances Mohamed Srour est l'une d'entre elles. Avantage capital en Arabie saoudite, un bon carnet d'adresse permet de s'implanter durablement dans le marché du royaume. Cet atout s'avère également décisif dans la libération des Français de Khardj.

En janvier 1958, l'agent de Beyrouth fait part à Mohamed Srour de son amertume quant à la rupture des relations diplomatiques. Trois jours plus tard, Srour s'entretient avec l'homme d'affaire Elias Adjadj, qui travaille notamment avec son fils dans l'affaire « Red Sea Trading ». Le ministre des finances lui demande le règlement des affaires en litige par Milhomme en vue de rétablir les relations diplomatiques entre la France et l'Arabie saoudite. Un message informel que Milhomme estime approuvé par le roi Saoud[291].

Par ailleurs, Srour conseille le camp français. Il faut d'abord régler les contentieux séparément avant de requérir la libération des prisonniers selon lui. Il suggère que « *les établissements Brandt offrent spontanément au gouvernement saoudien non pas de réparer les deux machines endommagées lors du sabotage, mais de les remplacer par des machines neuves qu'ils expédieraient dans un délai déterminé, et feraient installer par leur personnel* ». Un conseil que vont suivre les Français.

Concernant les contrats militaires, le roi Saoud estime que la commission de Genève a « *inutilement compliqué les choses* ». En effet, les retards des livraisons les ont rendus « *inutiles* ». Il a jugé préférable de « *les annuler purement et simplement* » afin de « *libérer l'avenir des relations* »[292].

[291] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/10, « Note sur les suggestions officieuses du Ministre des Finances d'Arabie Saoudite en vue du règlement des questions en litige entre la France et l'Arabie Saoudite », Paul Anthoine-Milhomme, Beyrouth, 16 janvier 1958

[292] Le roi a également émis un avis favorable pour les offres de Thomson-Houston sur une importante fourniture de radars.

Dès lors, il libérerait Valat et Dulondel contre indemnisation, un dénouement qui pourrait par la suite laisser place au rétablissement des relations selon lui.[293]

Comme Srour l'a recommandé, le gouvernement français demande aux établissements Brandt de livrer gratuitement deux machines pour remplacer celles qui ont périt à Khardj.[294] Pour convaincre le directeur général de la maison Brandt, M. Richard, et le sénateur de Lachomette, le gouvernement s'engage à dédouaner l'entreprise de toute responsabilité - une lettre de Christian Pineau au directeur de Brandt le lui assure[295] - et accepte de contribuer financièrement à la livraison.

Entre-temps, Paul Anthoine-Milhomme s'est entretenu à Beyrouth avec le roi avec lettre signée de la main de Mohamed Srour.[296] Celle-ci précise les conditions de libération de Valat et Dulondel et promet également le déblocage des comptes des sociétés françaises en Arabie. Ainsi, la libération se fera contre la remise d'une lettre de la Banque de l'Indochine au gouvernement saoudien qui garantit l'exécution des deux conditions posées par le roi : l'indemnisation des contrats et la livraison des deux machines par Brandt.

Deux jours plus tard, les établissements Brandt rédigent une lettre à l'adresse de la Banque de l'Indochine dans laquelle ils s'engagent à « *livrer et monter dans un délai d'un an deux machines* » à Khardj.[297] Les machines sont « *un moteur MAN 7 cylindres type G.7 V/40/20 850 CV - 273 T et une génératrice à courant triphasé SSW, type FW 530 /17-22, 675 KVA* » et leur livraison est estimée à 10 millions de francs[298].

---

[293] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/10, entretien entre Clarac, représentant français à Berne et ministre saoudien basé en Suisse, cheikh El Ard, Berne, 22 janvier 1958

[294] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/10, lettre au Président de Brandt non signée, 4 février 1958

[295] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/10, note, « affaire Valat et Dulondel », entretien du directeur politique avec Richard, Chomette et le commandant Gilly de la maison Brandt, 13 février 1958

[296] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/10, Roche, Beyrouth, à Afrique-Levant, 18 février 1958

[297] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/10, Lettre de Brandt à Banque de l'Indochine, 21 février 1958

[298] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/10, Lettre de Pineau à Richard, 25 février 1958

Le 24 février 1958, le ministère des Affaires étrangères français reçoit une lettre du ministère des finances saoudien qui annule les contrats des chars AMX et des obusiers. Daridan demande alors au ministère de la défense de prévenir la SOFMA afin qu'elle reverse les acomptes, condition sine qua non à la libération de Valat et Dulondel.[299] En 24 heures, la SOFMA réussit à reverser la somme de 5.715.951 dollars à la Banque de l'Indochine pour la mettre à disposition des Saoudiens dès le lendemain.[300]

En parallèle, le Quai a délivré à Paul Anthoine-Milhomme deux lettres : celle des établissements Hotchkiss-Brandt qui les engage à livrer et monter deux machines dans un délai d'un an, et celle de Sébilleau quant à l'indemnisation (en dollars) des contrats d'armes[301].

Le lundi 3 mars à 22 heures, Srour convoque Milhomme pour lui annoncer que Valat et Dulondel arriveraient à Djeddah le 4 mars, seraient jugés par un tribunal militaire le 5 et pourraient quitter l'Arabie le 6. Les évènements vont toutefois prendre un autre tournant.

Elias Adjadj rencontre Youssef Yassin le 5 mars en présence de Srour. Le vice-ministre des Affaires étrangères lui annonce « *l'accomplissement de formalités qui pourraient durer un temps indéterminé* » pour libérer les Français. Une mauvaise nouvelle qui en accompagne une autre : le ministre des finances doit partir le lendemain pour une tournée de Médine jusqu'à l'Europe. Le temps presse pour Valat et Dulondel.

En réalité, Yassin est « *ulcéré d'avoir été court-circuité par les négociations* » réalisées par Milhomme. Ce dernier accepte toutefois de le rencontrer lors d'une audience au matin du 6 mars. « *Visage fermé, du type classique du traitre de mélodrame* », voilà les mots que choisit Milhomme pour décrire son interlocuteur. Le vice-ministre lui explique qu'il faut laisser les formalités suivre leur cours sans qu'il soit possible d'en fixer la durée. Milhomme précise dans son rapport que cela

---

[299] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/7, Daridan (MAE) à Ministère de la défense, « annulation des contrats d'armement », 24 février 1958

[300] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/7, Projet de lettre du Président de la SOFMA au ministère des finances de l'Arabie saoudite, 12 mars 1958

[301] Archives de la Banque de l'Indochine, 439AH2050, Paul Anthoine-Milhomme de Beyrouth à la direction de la Banque de l'Indochine à Paris, 17 mars 1958

était « *très loin* » de le satisfaire, l'ambiance politique étant déjà « *extrêmement défavorable* » avec « *l'affaire de Sakiet* »[302] qui « *empoisonnait l'atmosphère* ».

Alors que l'affaire du complot de Saoud contre Nasser explose dans la journée du 6 mars, Milhomme met à disposition de la SAMA les 5.715.000 dollars de la Banque de l'Indochine. Selon ses instructions, il était sensé attendre la libération des prisonniers pour les offrir mais l'agent de Beyrouth trouve nécessaire de mettre en confiance le gouvernement saoudien.

C'est finalement dans un échange avec Youssef Yassin que la situation va s'éclairer. Après s'être plaint du ministre des Affaires étrangères français, le vice-ministre discute avec Milhomme des cours du marché libre. Un thème de discussion que Milhomme comprit comme un sous-entendu, ce qui semblait être le cas. L'agent précise qu'il « e*us vite compris et fis dire* » à son interlocuteurs qu'il était « *tout disposé à mettre les services de la banque à la disposition de ses amis* ». Une proposition qui s'avéra être une véritable formule magique. Après l'avoir prononcée, le ministre le mit « e*nfin à table* » en précisant qu'il s'agissait « *des affaires de son fils* » à qui Milhomme promit de réserver un « *traitement de faveur* ». Par la suite, la « *conversation prit un tour très détendu* » et Milhomme en profita pour demander l'autorisation de rendre visite à Valat et Dulondel « *pour leur annoncer qu'ils étaient graciés par le roi et allaient être prochainement libérés* ». Une autorisation qui fut accordée « *sur le champ* » par Yassin.

Une nouvelle que Valat et Dulondel reçoivent avec une grande joie. Milhomme assura directement ses arrières en demandant au fils de Mohamed Srour, Abdul Rahman, de transmettre à son père une lettre de « *S.O.S* ». Le lendemain, Yassin avait donné rendez-vous à Milhomme mais « *comme prévu, il n'était pas à son bureau* ». Dans la journée, Milhomme fut informé par Wodi Adjadj que « *sur les instances du ministre des finances, sa Majesté avait convoqué Yassin lui donnant instructions de libérer immédiatement* » Valat et Dulondel.

Le soir, Sadaga Sheikh emmena Milhomme rencontrer Yassin à l'aérodrome de Djeddah. Devant rejoindre le roi à Médine, il annonce rapidement à Milhomme que Valat et Dulondel sont libérés. Ces derniers rejoignent l'aérodrome quelques temps après et signent une déclaration manuscrite par

---

[302] Le 8 février 1958, dans le cadre de la guerre d'Algérie, l'armée française a bombardé le village tunisien de Sakiet Sidi Youssef et causé la mort de plus de 70 civils, dont une douzaine d'élèves d'une école primaire et 148 blessés. Un évènement tragique qui a soulevé les Etats arabes contre la France.

laquelle ils s'engagent à se tenir à la disposition du tribunal militaire saoudien si celui-ci l'estime nécessaire. La nuit des trois Français se prolongea finalement dans les villas de la Banque.

Le lendemain, Sheikh alla chercher les passeports des deux Français auprès du greffier du Tribunal et les obtint en « *monnayant finances* ». Il fut également nécessaire de payer les services de la Sûreté pour obtenir un permis de séjour en Arabie et un certificat de l'Incombe Tax pour Valat et Dulondel. Alors que tout semblait réglé, un dernier obstacle : l'opposition du général Tassan, chef de l'enquête de Khardj, à la délivrance du visa de sortie, arguant que le département de la défense nationale dont dépend le tribunal militaire de Khardj n'a pas été consulté. C'est Sadaga Sheikh qui résolva la situation en contactant le fils d'un général qui avait travaillé à la Banque de l'Indochine et qui octroya aux Français un visa.

Tard dans la soirée, l'ambassadeur libanais à Djeddah délivre des visas de transit pour Beyrouth et Milhomme dut mettre la main à la poche une ultime fois pour payer des certificats de vaccination. Le dimanche 9 mars à 14 heures, les trois Français décollent de Djeddah puis posent finalement « *le pied sur la terre libanaise* » ce qui acheva « *cette aventure tragi-comique* » selon les mots de Milhomme. À leur grand soulagement, Valat et Dulondel arrivèrent en France le 12 mars 1958. Ce jour-là, un article du Monde titrait « *deux Français détenus en Arabie Séoudite depuis 1956 ont été libérés* »[303].

Après la libération

Suite à la libération de Valat et Dulondel, les Saoudiens ne sont plus aussi enclins à parler d'une reprise des relations. Comme l'écrit Roche le 10 mars, « *l'affaire de Sakiet a manifestement provoqué un recul* »[304]. En 1958, Saoud déclare dans le journal Mainichi que « *le gouvernement ne verra plus d'objection au rétablissement des relations diplomatiques avec la France, si à la même époque le cours des évènements s'oriente vers l'octroi à nos frères qui combattent à Alger leurs droits à la liberté et à l'indépendance* »[305].

---

[303] Archives de Sciences Po Paris, « Relations de la France avec l'Arabie saoudite : dossier de presse », FNSP, Tome 1, Centre de documentation contemporaine, 1957-2005

[304] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/10, télégramme de Louis Roche à MAE, 10 mars 1958

[305] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/593, Japon, 16 mai 1958

Pour Paul Anthoine-Milhomme, Youssef Yassin a retardé la libération des prisonniers français. Il n'est pas le premier à voir une influence francophobe chez le ministre. Louis Roche écrivait le 11 mars depuis Beyrouth que « *jusqu'au dernier moment, Youssef Yassin, tirant prétexte des innombrables formalités à accomplir, s'est efforcé de retarder le plus possible la libération de Valat et Dulondel. Devant un ordre du roi, il a du s'incliner. Ce n'est pas évidemment sur les bons offices de ce syrien qui nous déteste que nous pouvons compter pour reprendre en Arabie saoudite des contacts utiles* ».[306/307]

Enfin, les machines promises par Brandt sont quant à elles restées lettre morte. En juillet 1958, le cabinet du ministre cherchait à trouver 25 millions de francs. Une somme qui représente la différence entre le coût des machines et le montant de la contribution de Brandt à l'opération (soit 35 millions - 10 millions).[308] Mais en décembre 1958, les machines n'ont toujours pas été livrées. Louis Roche et Daniel Dommel s'inquiètent de ce retard qui peut être interprété par l'Arabie saoudite comme un moyen d'éluder les engagements français.[309] En effet, les établissements Hotchkiss-Brandt s'étaient engagés à les livrer et à les monter dans un délai d'un an le 21 février 1958. En réalité, les établissements Brandt ne les livreront jamais. Le 26 juin 1962, une note de l'ambassade de Rome nous apprend l'inquiétude de la Banque de l'Indochine à cet égard. Elle s'était portée garante de ce remplacement et craint qu'on ne lui demande de régler le « *montant des outillages* ».[310] Malgré ce contentieux entre Brandt et le gouvernement saoudien, la cité militaire de Khardj sera bien remise en état par les Français[311].

<u>Explosion de Khardj: sabotage français ou égyptien ?</u>

---

[306] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/10, Louis Roche à MAE, 11 mars 1958

[307] En juillet 1959, une dépêche AFP annonce la démission du vice-ministre des Affaires étrangères. Yassin a déclaré qu'il désirait se consacrer aux vastes propriétés qu'il possède au Caire - Archives du Service Historique de la Défense, GR10T773, Dossier 3, AFP, 16 juillet 1959

[308] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/10, lettre manuscrite du cabinet du ministre des Affaires étrangères, non datée

[309] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/10, Beyrouth, lettre de Dommel à Klein et télégramme de Roche à MAE, 16 décembre 1958 et 19 décembre 1958

[310] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/10, note verbale, Rome, 26 juin 1962

[311] Chapitre IV), B), le 15 juillet 1965

Qui a causé l'explosion de l'usine de Khardj le 4 octobre 1956 ? Une véritable énigme à laquelle les archives n'apportent que des éléments de réponse. Dans une note de la Courneuve intitulée « *différend Brandt-Manurhin* »[312], une lettre de la société Brandt en 1957 fait état des causes possibles de l'explosion de Khardj. Elle aurait été provoquée « *par les services spéciaux égyptiens* » « *selon certains* » ou sur « *instruction du Ministère français de la Défense Nationale* » « *selon d'autres* ».

Hypothèse 1 : les Egyptiens

Selon les services du SDECE, ce serait une mission égyptienne qui aurait saboté la cartoucherie de Khardj. Le 4 février 1957, ils écrivent au service d'Afrique-Levant que « *les auteurs du sabotage commis le 4 Octobre 1956 seraient trois officiers spécialistes artificiers égyptiens qui auraient quitté, à la fin de Septembre 1956, le Caire à destination de Djeddah et d'El Khardj* ».[313]

La théorie ne manque pas de réalisme. Aucun élément de l'enquête du SDECE ne transparait dans les archives mais l'Egypte aurait eu effectivement intérêt à éloigner l'Arabie saoudite de la France. L'idée du panarabisme est de couper les Etats arabes du bloc occidental. En outre, en octobre 1956, Georges Cassin transmet à Paris des « bruits » saoudiens selon lesquels *« les Egyptiens ne seraient pas étrangers à ce sabotage destinés à faire expulser les Français ».*[314] Jacques Dulondel, chef de quart de nuit, avait aussi signalé avoir vu le 4 octobre à la centrale entre 1h et 2h du matin « *un arabe qui n'était pas du service et qu'il reconnaîtrait* »[315].

Ainsi, le gouvernement français aurait ordonné a Valat de ralentir la vitesse de production de l'usine pour un gain économique. La nuit du sabotage, Jacques Dulondel était seulement au mauvais endroit au mauvais moment. Un élément concret converge même avec la théorie égyptienne : lors

---

[312] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, note Brandt-Manurhin, 1957

[313] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, Affaires de la cartoucherie d'El Khardj (1957), SDECE à A/L, 4 février 1957

[314] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 2ème partie, Télégrammes diplomatiques de Georges Cassin à Diplomatie Paris, 11 Octobre 1956

[315] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 2ème partie, compte-rendu de M. Chappedelaine (4 Octobre - 31 Octobre 1956)

de la nuit de l'attentat, le personnel « *se composait de six français et d'un égyptien* » selon Paul Anthoine-Milhomme.[316]

Hypothèse 2: les Français

Mais contrairement à l'hypothèse égyptienne, bien plus d'éléments accusent le gouvernement français, ou tout au moins, ses services de contre-espionnage. Le SDECE aurait eu intérêt à saboter la cartoucherie de Khardj dans le cadre de la guerre d'Algérie. En effet, les munitions créées sur le sol saoudien auraient pu se retrouver dans les mains des rebelles.

Des éléments dans les archives convergent dans le sens de l'hypothèse française. Dès octobre 1956, Georges Cassin rapporte à Paris les appréciations en Arabie saoudite : « *certains incriminent les Français, qui selon eux auraient voulu se venger d'un pays arabe qui appuie Nasser et soutient les rebelles d'Afrique du Nord* ».[317] Ainsi, on suppose dès le départ que les Français auraient agis dans le cadre de la guerre d'Algérie.

En novembre 1956, la direction politique écrit : « *bien qu'aucune preuve formelle ne puisse être fournie par le Département, l'hypothèse n'est pas à exclure selon laquelle le grave incident d'El Khardj résulterait de l'activité d'un agent du SDECE* ».[318] La direction générale ajoute même le lendemain qu'il est « *difficile de croire que les services spéciaux n'aient été mêlés aux explosions qui se sont produites à Khardj* ».[319]

Quelques jours après l'explosion et selon Milhomme, « *le bruit court dans les souks qu'il s'agirait d'un sabotage organisé sur les ordres du gouvernement français* ».[320] L'agent de Beyrouth rapporte

---

316 Archives de la Banque de l'Indochine, 439AH2046, Paul Anthoine-Milhomme, 22 octobre 1956

317 Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, 2ème partie, Télégrammes diplomatiques de Georges Cassin à Diplomatie Paris, 11 Octobre 1956

318 Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/8, direction générale des affaires politiques, A/L, note pour le président, « Affaire de la cartoucherie d'El Khardj, détention de 2 techniciens français : Valat et Dulondel », 14 novembre 1956

319 Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/8, Direction générale des affaires politiques, 15 décembre 1956

320 Archives de la Banque de l'Indochine, 439AH2046, Paul Anthoine-Milhomme, 22 octobre 1956

également un entretien[321] étonnant avec le directeur d'Hydraulique Afrique : M. Cameau. Selon lui, « *trois français seraient responsables et auraient passé aux aveux complets. Ils auraient agi pour protester contre l'usage en Algérie des armes produites à Al Khardj. Deux Palestiniens complices auraient également avoué. Les explosions ont été provoqué avec un matériel extrêmement rudimentaire, des lacets de souliers tressés servant de mèches à des charges de plastique. Les explosions n'ont détruit que les générateurs sans endommager sérieusement l'usine qui a recommencé à fonctionner* ». Un témoignage dont on peut quelque peu douter, surtout au regard de sa proximité avec le jour de l'explosion.

C'est dans les archives de Kew que se trouve la mise en cause la plus probante. L'ambassadeur britannique « Brown » rapporte au Foreign Office le 24 février 1965 que les Français vont réhabiliter l'usine d'armement à Khardj. Dans ce cadre, il rapporte une information qu'on lui a transmise : « *le chargé d'affaires commerciales français a dit récemment à Donald Hamley que l'usine avait été construite en 1952 par deux firmes d'armements françaises, Manurhin et Brandt. Selon mon informateur, les autorités françaises ont obtenu des preuves selon lesquelles la production de l'usine, qui semblait limitée à de petites munitions, s'était retrouvée dans les mains des rebelles algériens. En 1958 elle a été endommagée par une explosion. Mon informateur m'a clairement dit que cela a été causé par un sabotage arrangé par les Français. Il m'a indiqué que les Saoudiens le savaient »*[322].

Mis à part une date inexacte (l'explosion a eu lieu en 1956 et non en 1958), les informations sur la mise en accusation française sont correctes. De plus, c'est un chargé d'affaire français qui délivre lui-même l'information à son interlocuteur anglais. Cette source peut néanmoins être l'oeuvre de rumeurs entrecoupées qui ne reflètent pas la réalité. Mais il existe tout de même beaucoup de soupçons qui visent les Français.

Dans un entretien[323] avec Maillard, le représentant de la maison Brandt « monsieur Klein » affirme qu'il lui parait « *plus que probable que la mission de Valat a été préparée avec l'accord du*

---

[321] Archives de la Banque de l'Indochine, 439AH2045, Paul Anthoine-Milhomme à la Banque de l'Indochine, « Cameau de retour d'Arabie donne les nouvelles de l'attentat du 4 Octobre », 29 octobre 1956

[322] Archives nationales de KEW, FO371/179883, « Political Relations, France, 1965 », BS1041/1, JM Brown Jedda to FO, 24 février 1965

[323] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/10, note du MAE, A/L, entretien entre Klein et Maillard, « Affaire Vallat et Dulondel », non daté mais probablement courant 1957

Ministère de la Défense Nationale. Et il n'exclut pas non plus la vraisemblance de fait du même ordre en ce qui concerne les explosions survenues dans la cartoucherie ». En réaction Maillard envisage que ces faits soient exacts et qu'il faille alors qu'il en soit certain afin d'y adapter la position du gouvernement en urgence. Dans tous les cas, il précise qu'il ne « *peut être question de reconnaître une responsabilité quelconque vis à vis des Saoudiens* ».

D'autres éléments entretiennent la confusion. En 1957, l'industrie Brandt est préoccupée par le fait que sa responsabilité ne soit pas associée à l'explosion, tout comme le gouvernement français.[324] Une obsession qui dépasse peut-être le cadre commercial des relations. Enfin, les Saoudiens ne changent jamais de version. En 1958, le gouvernement déclare dans le journal japonais « Mainichi » qu'il attend le dédommagement de la France pour les dommages causés à Khardj « *par certains employés français sous l'incitation des autorités françaises* »[325]. La même année, le gouvernement saoudien affirme toujours détenir des preuves irréfutables quant à la responsabilité du gouvernement français dans le sabotage[326]. Des preuves qui surpassent peut-être les instructions écrites de Jean Valat pour que l'usine ralentisse sa production. 15 témoignages de techniciens accusaient par ailleurs l'ingénieur cinquantenaire d'être à l'origine du sabotage.

Alors que le SDECE seul étaye la responsabilité égyptienne, les Saoudiens accusent le gouvernement français, qui lui-même se demande si le sabotage n'est pas l'oeuvre de ses services secrets. Qu'en est-il ?

Le sénateur Jean de Lachomette

Pour creuser la question, un homme a attiré mon attention : Jean de Lachomette. Sénateur et représentant des industries Brandt, c'est dans les archives de Nantes que je vois son nom pour la première fois. Georges Cassin rapporte alors son entretien[327] avec Robert Barde, directeur général

---

[324] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/9, Ambassade de France à Beyrouth, « Affaire Valat-Dulondel », 8 août 1957

[325] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/593, Japon, 16 mai 1958

[326] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/10, « Note sur les suggestions officieuses du Ministre des Finances d'Arabie Saoudite en vue du règlement des questions en litige entre la France et l'Arabie Saoudite », Paul Anthoine-Milhomme, Beyrouth, 16 janvier 1958

[327] Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Dossier 6 Affaires d'El Khardj, Georges Cassin, Ambassade de France à Djeddah, 3 novembre 1956

de la société Brandt, le 3 novembre 1956. C'est à ce moment-là que Cassin apprend la détention de Valat et Dulondel, mais aussi que Valat a « *avoué par écrit avoir reçu du sénateur de la Chaumette*[328] *l'ordre de freiner la production de Khardj* ». Il ajoute qu'il « *a reconnu avoir donné des instructions en ce sens et le fait était connu de tout le personnel français étranger et saoudien depuis plusieurs mois* ». Des ordres qui ont valu à Valat plus d'une dizaine de témoignages contre lui et son arrestation à sa descente d'avion par les Saoudiens.

Jean de Lachomette est né le 28 mars 1912 dans le Rhône et décédé le 12 janvier 1999 à Paris. Ingénieur de profession, il est élu sénateur le 7 novembre 1948 dans le département de la Haute-Loire. Il appartient au groupe politique « Centre Républicain d'Action Rurale et Sociale » et s'inscrit dans les travaux de plusieurs commissions sénatoriales. Jean de Lachomette « restera sénateur durant vingt six ans, jusqu'aux élections sénatoriales de septembre 1974 auxquelles il ne se représente pas » suite à une affaire de sabotage dont il est responsable.[329]

N'ayant pas eu accès à son dossier personnel, j'ai réalisé une base de données de 272 réunions entre 1954 et 1965 des commissions « Outre-mer », « Défense nationale » et « Affaires étrangères » auxquelles il appartenait. Un travail pour en apprendre le plus possible sur le sénateur et le contexte politique qui entoure l'affaire Brandt.

J'ai relevé dans cette base la présence ou non du sénateur à sa réunion, le thème de celle-ci, la nature de son vote lorsqu'il y en avait, et la nature de sa prise de parole lorsqu'il s'exprimait.

Les thématiques des réunions se concentrent principalement sur l'armée, le budget militaire, la marine, les enjeux internationaux, européens et la guerre d'Algérie.[330] Durant celles-ci, Jean de Lachomette s'exprime peu. Sur une décennie et presque 300 réunions, sa parole n'a été consignée que neuf fois dans les procès-verbaux. Il participe toutefois à la vie de la commission.

---

[328] Nom écrit avec la mauvaise orthographe « Chaumette » au lieu de « Chomette » dans les archives

[329] https://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/de_lachomette_jean57449n.html

[330] Il y a plus de 30 auditions du ministre de la défense, 48 fois le thème de l'Afrique, plus de 20 fois celui de l'Algérie, une cinquantaine de fois celui de la Défense, et 120 fois celui de l'Armée sur 272 réunions.

Le 12 mai 1954, Jean de Lachomette est chargé de s'informer sur le fonctionnement des poudreries[331]. Dans la commission Défense nationale, il est membre de la sous-commission « Guerre ». En avril 1956, il participe à un voyage de trois semaines en Afrique du Nord avec un itinéraire allant d'Alger jusqu'à Dakar. Le 6 juin, les sénateurs rapportent ce qu'ils en ont retenu : « *notre commission vient d'accomplir un très long voyage en Afrique et elle a été frappée de l'insuffisance des moyens en effectifs de l'armée de terre : de plus, le matériel est, là-bas, tout à fait inadapté à sa fonction. Nous avons remarqué les prélèvements dangereux que vous opérez sur l'Afrique noire au bénéfice de l'Afrique du Nord* »[332].

Il existe une vraie tension vis à vis de la guerre de l'Algérie qui se retrouve en permanence au centre des discussions des sénateurs. Au sortir de la guerre de l'Indochine, l'armée française est dévastée et manque de moyens. Le 15 décembre 1955, le général Bethouart déplore que la France « *envoie en Algérie un matériel inutile aux unités qui partent »*[333]. Le 1er février 1956, le président de séance expose les effectifs rebelles : « *650 hommes armés en Tunisie, en Algérie 6.000 dont 2.000 dans l'Aurès. et au Maroc, il y en aurait 2.000* »[334]. Le 29 février 1956, le ministre de la défense nationale et des forces armées Bourgès-Maunoury affirme que les forces armées françaises sont en position de faiblesse mais que l'Afrique du Nord représente une priorité[335]. Le 22 mars 1956, le sénateur Augarde parle du ravitaillement des rebelles : « *il y a chez les rebelles 400 mitraillettes, ce qui est extraordinaire ! Mais le plus étonnant est la manière dont le stockage est fait : dans une grotte près de Djeurf, on a trouvé l'équipement complet de 150 hommes ».* Selon lui, « *il y a une véritable administration rebelle* »[336].

Concrètement, le sénateur est plongé dans un environnement aux aguets quant à la résistance algérienne. Lui-même et ses collègues travaillent en étroite collaboration avec le ministère de la défense, réalisant de nombreux rapports qui ont vocation à peser sur les décisions

---

[331] Archives du Sénat, 18S7, Commission de la Défense nationale (1954-1955), 12 mai 1954

[332] Archives du Sénat, 18S8, Commission de la Défense nationale (1955-1956), 6 juin 1956

[333] Archives du Sénat, 18S8, Commission de la Défense nationale (1955-1956), 15 décembre 1955

[334] Archives du Sénat, 18S8, Commission de la Défense nationale (1955-1956), 1er février 1956

[335] Archives du Sénat, 18S8, Commission de la Défense nationale (1955-1956), 29 février 1956

[336] Archives du Sénat, 18S8, Commission de la Défense nationale (1955-1956), 22 mars 1956

gouvernementales. Les armes et l'Algérie constituent un enjeu fondamental pour la défense du pays à leurs yeux.

Ce climat accentue fortement l'option selon laquelle les Français auraient saboté la cartoucherie de Khardj pour se prémunir du ravitaillement des combattants algériens.

Le trafic d'armes algérien

Dans les années 1950, le gouvernement français tente de contenir le trafic d'armes algérien. Pour cela, il établit un système de surveillance afin d'« *asphyxier progressivement* »[337] le réseau. Les stocks d'armes sont surtout situés au Maroc et en Egypte en 1955 mais à ce moment là les forces algériennes manquent d'armes et se préoccupent de trouver de nouveaux moyens de ravitaillement, comme par exemple en Afrique du Nord[338].

Le système de surveillance français couvre un large secteur géographique : le bassin méditerranéen (Etats arabes, Espagne, Italie), mais aussi l'Europe centrale (Autriche, Tchécoslovaquie), la Suisse, la Belgique, la Suède et la Finlande. Certains pays constituent pour les rebelles des sources de ravitaillement directes tandis que d'autres sont des voies d'acheminements. Les organismes branchés sur le dépistage interne sont le Ministère des affaires étrangères, l'Etat Major des Forces Armées, et le SDECE. Les moyens déployés pour contrôler les flux se constituent ensuite par le biais d'intervention diplomatique, de contrôle au niveau des frontières algériennes et d'« action directe » contre les trafics. Le SSDNFA (Service de Sécurité de la Défense Nationale et des Forces armées) rempli une fonction technique faite pour aider le SDECE sur le terrain qui informe ensuite les attachés militaires. [339]

Le SDECE est donc au coeur de la machine qui essaye de contrôler le trafic d'armes algérien. Un élément qui renforce encore l'hypothèse de son intervention dans l'affaire de Khardj.

---

[337] Archives du Service Historique de la Défense, GR9Q141, Dossier 2)B), ministère de la défense nationale, trafic d'armes, 12 décembre 1955

[338] Archives du Service Historique de la Défense, GR9Q141, EMCFA, 19 septembre 1955

[339] Archives du Service Historique de la Défense, GR9Q141, Fiche de trafic d'armes, 10 janvier 1956

Les Saoudiens soutiennent le FLN mais ne l'assument pas vis à vis des Français. Le 30 octobre 1955, l'émir Méchal, ministre de la défense, nie toute implication arabe dans l'envoi d'arme aux forces d'Afrique du Nord.[340] « *Harcelés par l'Egypte* », les Saoudiens versent 100 000 livres au FLN en 1956[341]. Au mois de juin de la même année, Nasser accroit son aide aux forces du FLN après avoir promis à Pineau de ne pas le faire.[342]

Dans une réunion[343] au Sénat, le général Ganeval affirme qu'« *au début les rebelles ont disposé presque uniquement d'armes françaises volées. Puis, des armes britanniques provenant des stocks accumulés en Egypte ont été trouvées sur eux* ». Selon un article du Figaro datant du 30 novembre 1956, trois mitrailleuses Hotchkiss avaient par exemple été retrouvées dans un convoi à Alger.[344]

Pour contrer les Français, le FLN s'internationalise : « *les nationalistes algériens connaissent le risque de se trouver face à face avec la formidable machine de guerre française. Très vite, ils prennent conscience du nécessaire élargissement de leur audience au niveau international. La lutte armée se double donc d'une action politique et diplomatique. L'objectif est de sensibiliser l'opinion publique mondiale à la cause indépendantiste algérienne, intéresser les gouvernement étrangers, mobiliser les instances internationales telles que l'ONU ou la Croix rouge. Cette internationalisation du conflit, voulue par le FLN, permettra de trouver un appui matériel (livraisons d'armes, surtout en provenance des pays de l'Est) et un soutien moral (pressions sur la France à propos de sa politique algérienne) ».*[345]

Une technique efficace. En 1958, les autorités saoudiennes soutiennent ouvertement le FLN. Elles accordent par exemple le 17 avril un visa au Cheikh Hocine Abbas (un des leaders de l'association

---

[340] Archives diplomatiques de la Courneuve, 214Qo, 1953-1959, Visite du Capitaine de Vaisseau De Greffier, 30 Octobre 1955

[341] Archives du Service Historique de la Défense, GR9Q141, Dossier 2B), Tripoli, 23 mai 1956

[342] LAURENS Henry, Le grand jeu: Orient arabe et rivalités internationales depuis 1945, Armand Colin, Paris, 1991

[343] Archives du Sénat, 48S1, Commission des Affaires étrangères, Ordre du jour: présentation du rapport d'information fait par M. de Chevigny, au nom des membres de la mission en Algérie, 22 juillet 1959

[344] Archives de Sciences Po Paris, Dossier de presse défense et problème militaire des pays du Moyen-Orient, « Alger: Importantes opérations aux frontières, un gros convoi d'armes intercepté près de Tebessa » René Janon, Le Figaro, 30 novembre 1956

[345] STORA Benjamin, Histoire de la guerre d'Algérie (1954-1962), 4e edition, La Découverte, page 45, 1993

des ulémas algériens et membre de la délégation extérieure du FLN) qui sera chargé de traiter avec le gouvernement des algériens en Arabie saoudite.[346] Le mois suivant des techniciens espagnols fabriquent des munitions « *faites pour ravitailler les rebelles musulmans* ».[347] En 1959, le MI6 constate même que les rebelles algériens font transiter des armes par l'Arabie saoudite[348].

C'est à travers les conséquences de l'explosion de Khardj que les Français et les Saoudiens perpétuent un dialogue officieux suite à la rupture des relations diplomatiques, et cela dès janvier 1957 sur l'impulsion du roi Saoud. Grâce à la relation privilégiée qu'entretient Paul Anthoine-Milhomme avec le ministre des finances saoudien, les Français Valat et Dulondel ont pu être libérés le 9 mars 1958. La cause de l'explosion de Khardj ne peut être précisément déterminée, bien que les sources convergent vers une action du SDECE pour empêcher les rebelles algériens de s'approvisionner en munitions. Les Saoudiens expriment la volonté de renouer leurs relations diplomatiques avec la France tout au long de l'affaire de Khardj mais la reprise n'interviendra finalement qu'en 1962. La politique répressive de la France dans le cadre de la guerre d'Algérie aura raison de tout dialogue entre les deux Etats.

C) La poursuite d'un dialogue commercial dans la tourmente

Durant la rupture des relations, la banque de l'Indochine a pu poursuivre ses activités grâce à la relation privilégiée de son agent de Beyrouth avec le ministre des finances saoudien. Fondée en 1875 par le maréchal Mac-Mahon, la banque dispose en Arabie saoudite d'une agence à Djeddah installée en 1948, une à Al Khobar en 1949 et une à Damman en 1953[349].

Au début de l'année 1956, Elias Adjadj élabore le projet d'une banque saoudienne à participation étrangère centrée sur la Banque de l'Indochine. En septembre, il demande à Milhomme s'il peut en

---

[346] Archives du Service Historique de la Défense, GR10R677, SDECE, Relations FLN-Arabie Saoudite, 17 avril 1958

[347] Archives du Service Historique de la Défense, GR10R677, SDECE, 22 mai 1958

[348] Archives du Service Historique de la Défense, GR10T773, Dossier 3, M16/Bahrein, 23 avril 1959

[349] MEULEAU Marc, Des pionniers en Extrême-Orient, Histoire de la Banque de l'Indochine (1875-1975), Fayard, carte page 634, 1990

faire part au ministre des Finances, une proposition que l'agent de Beyrouth accepte.[350] Le mois suivant, Adjadj rapporte que Srour a trouvé l'idée excellente. Ainsi, le capital de la nouvelle banque serait souscrit à 51% par les Saoudiens (dont le ministre et ses amis) et à 49% par des actionnaires étrangers. Outre une participation française, Srour aurait demandé des partenaires belges, italiens et suisses. La Red Sea, société d'Adjadj et d'Abdul Rahman Sabbah (fils de Mohamed Srour) figurerait parmi les souscripteurs et le siège social de la banque se retrouverait à Riyad. Enfin, les trois agences de l'Indochine fermeraient au profit de l'ouverture de la nouvelle banque.

Paul Anthoine-Milhomme voit deux avantages à ce projet : la banque attirerait une forte clientèle locale et concurrencerait la National Commercial Bank, seule banque saoudienne en Arabie. Toutefois, Milhomme y voit également des inconvénients : le capital de la nouvelle banque est de l'ordre de 10 millions de réaux, impliquant pour la banque française d'investir en Arabie des fonds considérables.

Globalement, la banque de l'Indochine reste en bonne entente avec les Saoudiens. En décembre 1956, Milhomme rapporte que les affaires d'import sont très actives à Djeddah où la banque a « *pratiquement conservé* »[351] toute sa clientèle. La SAMA (Autorité monétaire de l'Arabie saoudite) lui a cédé le 10 décembre 500.000 dollars pour couvrir ses besoins commerciaux.

Mais en février 1957, Paul Anthoine-Milhomme se montre plus frileux vis à vis de la proposition d'Adjadj. L'agent conditionne le projet à ce que le fond de commerce de la banque soit repris par les Saoudiens. Il souligne que les administrateurs de la banque sont satisfaits de la marche des agences en Arabie et « *nullement disposés à les sacrifier sans contrepartie* ».[352] Adjadj suggère également que la banque prenne la forme d'un « *consortium de banque européenne* » afin d' « *éviter des répercussions sur le plan politique* » d'une association ouvertement franco-saoudienne. Enfin, Milhomme craint la liquidation des agences et une pression des impôts. Il propose de ne jouer dans l'affaire qu'un « *rôle effacé* », en y apportant seulement le personnel et les correspondants, mais aucun fond financier.

---

[350] Archives de la Banque de l'Indochine, 439AH2045, Paul Anthoine-Milhomme, 22 novembre 1956

[351] Archives de la Banque de l'Indochine, 439AH2045, Paul Anthoine-Milhomme, 15 décembre 1956

[352] Archives de la Banque de l'Indochine, 439AH2047, Paul Anthoine-Milhomme, 21 février 1957

En 1957, la situation financière de l'Arabie saoudite est difficile. Le ministre des finances demande à Milhomme de faire confiance au gouvernement. Les contrôles ont augmenté et les importations sont alors soumises à licence. Le coût de la vie et celui des produits alimentaires augmente brutalement. Le roi attribue cette situation à trois facteurs : la crise de Suez, la diminution des ventes de pétrole qui en a résulté, et la mauvaise administration saoudienne.[353]

Paul Anthoine-Milhomme plaint l'agence d'être « *au pied du mur* ». Elle est obligée de faire confiance au gouvernement mais craint de faire faillite. Dans une lettre au directeur de la banque, Milhomme écrit : « *peut être étant trop près des arbres, je vois mal la forêt. Peut-être aussi ne puis-je échapper à la contagion de l'optimisme naturel des Arabes. La décision vous appartient. Elle est grave puisqu'il s'agit d'une renaissance ou d'une paralysie des agences. (...) L'apurement du découvert actuel sera lent, je ne le cache pas. Mais si nous ne faisons rien, il sera gelé. Je pencherais pour l'octroi d'une première tranche de crédits de 500.000 dollars aux trois agences avec instructions impératives à nos directeurs de respecter les limites fixées* »[354].

Au mois d'août, la situation s'éclaircit, et les cours du pétrole remontent. La production de l'Aramco atteint des niveaux records : 1.200.000 barils par jour. L'Arabie a du contracter des emprunts pour s'en sortir, notamment 37 millions de dollars à l'Aramco et 40 millions sur les taxes. Ainsi, le ministre des finances et la SAMA assurent aux banques qu'elles détiennent les fonds nécessaires pour leur rendre les 70 millions de dollars qu'elles réclament[355].

En octobre toutefois, la situation est à nouveau alarmante. Le coût de la vie augmente dans des proportions inquiétantes, le dollar a atteint 6 réaux au marché noir et les banques risquent de refuser les licences d'importation afin de pas augmenter leurs engagements en devise.[356] Le 14 décembre, Srour convoque Milhomme pour connaître son opinion sur la situation et les moyens de provoquer une baisse du cours du marché libre.[357] Milhomme a alors exposé au ministre les raisons de la

---

[353] Archives diplomatiques de la Courneuve, Jacques Fouques Duparc à MAE, « Conversation avec le Ministre d'Italie en Arabie saoudite », 11 Octobre 1957

[354] Archives de la Banque de l'Indochine, 439AH2047, Paul Anthoine-Milhomme, 21 juillet 1957

[355] Archives de la Banque de l'Indochine, 439AH2048, Paul Anthoine-Milhomme, 21 août 1957

[356] Archives de la banque de l'Indochine, 349AH2047, Paul Anthoine-Milhomme, « la situation en Arabie », 16 octobre 1957

[357] Archives de la banque de l'Indochine, 439AH2048, Paul Anthoine-Milhomme, 14 décembre 1957

crise : *« dépenses supérieures aux rentrées d'argent, absence de budget, fuites de devises, politique monétaire incohérente, manque de respect par la SAMA de ses engagements envers les banques (position débitrice gelée, dépassements des quotas non réglés), etc… ».*

Milhomme précise que la situation est aussi d'ordre psychologique, les acteurs du marché étant convaincus que le FMI élabore un plan de redressement des finances pour l'Arabie saoudite. En effet, « *même si la demande existe, les marchands se réservent, espérant un cours meilleur* ». Et leur rôle est fondamental pour la bonne économie du royaume. Comme l'explique le politiste spécialiste des relations internationales Bertrand Badie : *« en Arabie saoudite, la classe marchande s'insère d'autant plus volontiers dans des réseaux contrôlés par la famille royale que celle-ci lui garantit par la loi le monopole des activités financières et économiques, dans un pays où les entreprises étrangères n'ont pas légalement accès au marché local ».*[358]

Si le ministre ne l'annonce pas clairement à Milhomme, ce dernier comprend qu'il n'a pas les moyens d'alimenter les banques (afin qu'elles réalisent des importations à un taux autorisé) et de satisfaire les demandes du marché libre. En effet, Srour demande à Milhomme s'il connaît les moyens d'obtenir un prêt de 40 millions de dollars. Un véritable aveu de faiblesse. En parallèle, la banque de l'Indochine est en proie à une large crise de devises, rendant sa situation très précaire. Pour garder la tête hors de l'eau, le roi frappe de nouvelles Guinées or, contre avis de tous ses ministres.

Milhomme dresse un tableau très sombre du royaume : « *l'Arabie ne vit et ne vivra que du pétrole. C'est le plus déshérité de tous les pays arabes. Que l'or noir cesse de couler et l'Arabie n'aura plus comme ressource que l'exploitation des pèlerins. Elle retournera de l'avion au chameau après être passée du chameau à l'avion grâce au pétrole. Avant que cela arrive on pourrait mieux utiliser les redevances qu'à construire des palais. Les ports sont insuffisants, la rade de Djeddah non balisée, le réseau routier très pauvre. Et je ne parle pas des hôpitaux et des écoles* »[359].

En mars 1958, le roi Saoud a délégué son pouvoir à Fayçal qui engage une grande phase de réforme en Arabie. Milhomme s'informe des changements qui interviennent dans le royaume par le biais

---

[358] BADIE Bertrand, L'Etat importé, l'occidentalisation de l'ordre politique, Fayard, page 25, 1992

[359] Archives de la Banque de l'Indochine, 439AH2047, Entretien à Beyrouth avec Monsieur Villiers, Milhomme, 14 décembre 1957

d'interlocuteurs privilégiés. Ainsi, le conseil des ministres est devenu un organe de pouvoir permanent et un plan d'assainissement des finances a été engagé.[360] On apprend toutefois dans une note du 4 décembre 1958 que le ministre des finances Mohamed Srour, opposant à Fayçal, a été limogé par ce dernier, et s'est exilé au Caire[361]. Une action qui a mis fin au projet de banque franco-saoudienne mais qui n'a pas coûté l'existence des agences d'Indochine.

Un commerce français trop inoffensif

Malgré la rupture des relations diplomatiques, les échanges commerciaux ont perduré entre la France et l'Arabie Saoudite. Les importations françaises concernent à « plus de 99% » le pétrole, mais aussi du cuir, du café et des épices. Les exportations sont composées à 30% de « fer, fonte et acier», des tapis, des huiles essentielles, des parfums, des produits pharmaceutiques, du matériel mécanique, médical, et automobile. Entre 1959 et 1960 par exemple, elle exporte pour 5.984 milliers de réaux, et l'année suivante pour 20.888.[362]

L'Arabie saoudite exporte plus qu'elle n'importe en France. La première année de la rupture, ses exportations chutent et ses importations augmentent massivement pour ensuite revenir à un rythme régulier. Entre 1958 et 1959 par exemple, elle exporte pour 193.702 milliers de réaux.[363] En 1961, l'Arabie saoudite importe de France des farines, des huiles, des boissons, des minerais, des peintures, des produits pharmaceutiques, des perles, du cuivre, du nickel, du coton ou encore des laines[364].

Toutefois, la France est loin dans la liste des fournisseurs de l'Arabie saoudite. Elle occupe le 16ème rang avec 2% des importations totales entre 1960 et 1961. Elle se place derrière les Etats-

---

[360] Archives de la Banque de l'Indochine, 439AH2050, « La situation en Arabie Séoudite », Paul Anthoine-Milhomme, 31 mai 1958

[361] Archives de la Banque de l'Indochine, 439AH2050, « La situation en Arabie Séoudite », Paul Anthoine-Milhomme, 4 décembre 1958

[362] CNCE (Centre National du Commerce Extérieur), Projets de développement et circuits d'importation de l'Arabie Séoudite, Stages à l'étranger, tableau page 60, 1963

[363] CNCE (Centre National du Commerce Extérieur), Projets de développement et circuits d'importation de l'Arabie Séoudite, Stages à l'étranger, tableau page 61, 1963

[364] CNCE (Centre National du Commerce Extérieur), Projets de développement et circuits d'importation de l'Arabie Séoudite, Stages à l'étranger, tableau page 62, 1963

Unis (20%), la Grande-Bretagne (8,6%), l'Allemagne (6,6%), l'Italie (5,9%) ou encore le Japon (6%).[365] Un positionnement qui ne s'explique pas que par la rupture des relations diplomatiques.

Entre 1956 et 1962, *« Américains, Anglais, Japonais, Allemands et Italiens n'étaient pas demeurés inactifs. Les uns et les autres avaient pris de bonnes positions dans l'économie saoudienne »*[366]. Contrairement aux Français, les fournisseurs américains, anglais, allemands ou italiens font beaucoup de marketing. Dans l'automobile par exemple, les intermédiaires locaux s'efforcent de mettre à disposition des Saoudiens toutes les pièces détachées et de leur envoyer un mécanicien sur place. Quand le fournisseur est français, les Saoudiens attendent plusieurs semaines avant de recevoir les pièces. Les produits français souffrent également d'un manque de représentation. Contrairement aux autres pays, les Français ne font pas de publicité dans les journaux locaux, n'envoient pas d'échantillon et ne font pas de prospection du marché. Pourtant les Saoudiens sont des consommateurs qui ont besoin d'être convaincus avec une connaissance visuelle des produits et des marques reconnues qui ont déjà eu du succès. Enfin, les entreprises européennes ont recours à des facilités de paiement comme des lettres de change à 90 jours ou une garantie bancaire.[367] Les difficultés qu'ont les Français sur le marché saoudien ne sont pas liées à la crise politique que traverse les deux pays mais bien à la façon dont ils commercent.

Durant la rupture des relations diplomatiques, la France conserve une place particulière aux yeux des Saoudiens. Dans le cadre de l'affaire de Valat et Dulondel, les deux pays continuent de dialoguer sur le plan politique jusqu'à la libération des prisonniers français. D'autre part, la France conserve un pied sur le marché économique de l'Arabie grâce à la relation privilégiée d'un agent de la Banque de l'Indochine avec le ministre des finances saoudien. Par exemple, le gouvernement saoudien ne suit pas l'appel au boycott de la Banque lancé par la Ligue arabe d'août 1959 à juillet 1960, accusant sa succursale à Djibouti d'avoir commercé avec une société israélienne.[368] Toutefois,

---

[365] CNCE (Centre National du Commerce Extérieur), Projets de développement et circuits d'importation de l'Arabie Séoudite, Stages à l'étranger, page 64, 1963

[366] DE BOUTEILLER Georges, L'Arabie saoudite: cité de Dieu, cité des affaires, puissance internationale, Presses universitaires de France, page 134, 1981

[367] CNCE (Centre National du Commerce Extérieur), Projets de développement et circuits d'importation de l'Arabie Séoudite, Stages à l'étranger, page 65 à 68, 1963

[368] MEULEAU Marc, Des pionniers en Extrême-Orient, Histoire de la Banque de l'Indochine (1875-1975), Fayard, page 521, 1990

« *la banque de l'Indochine n'a pas l'avantage des banques américaines qui disposent de la clientèle de l'Aramco* ».[369] Elle dépend du gouvernement saoudien, qui ne maîtrise pas encore ses infrastructures économiques. Une situation pénible mais qui ouvre tout de même la voie à de prochaines relations commerciales bien plus solides.

[369]MEULEAU Marc, Des pionniers en Extrême-Orient, Histoire de la Banque de l'Indochine (1875-1975), Fayard, page 521, 1990

CHAPITRE 4

IV) Rétablissement d'une relation amplifiée (1962-1965) - *Courneuve, SHD*

A) Le rétablissement des relations diplomatiques suite aux accords d'Evian

Le 18 mars 1962 sont signés par Louis Joxe, ministre d'Etat des affaires algériennes, et Krim Belkacem à la tête du gouvernement provisoire de la république algérienne (GPRA), les accords qui mettent fin à la guerre d'Algérie. Ils entérinent sept années de combat qui aura mobilisé 130.000 combattants algériens, 400.000 officiers français, et causé la mort d'au moins 400.000 civils algériens.

Le général De Gaulle avait contacté Louis Joxe dès 1959 pour initier une politique de désengagement en Algérie, soucieux de préserver ses intérêts sur la scène internationale et de reprendre ses relations avec les Etats arabes. Durant les années 1950, le roi Ibn Saoud entretenait des contacts directs avec Krim Belkacem, et affichait son aide à la fois politique et matérielle au gouvernement provisoire. L'Algérie pouvait même participer aux réunions de la ligue arabe avant de l'intégrer officiellement en 1962. Saoud a toujours fait de l'Algérie la condition sine qua non au rétablissement des relations. Suite aux accords d'Evian, celles-ci se détendent complètement et les Saoudiens manifestent officiellement leur désir de renouer avec la France.

Le 20 mars 1962, le Roi Saoud fait un discours dans lequel il l'exprime clairement :

« *Nous avons rompu nos relations avec la France lorsqu'elle a participé à l'agression contre l'Egypte en 1955. Par la suite nous avons continué à ne pas avoir de relations avec ce pays pour manifester notre appui à nos frères algériens. Cependant, nous espérons que l'accord de cessez-le-feu entre la France et l'Algérie sera le moyen de réaliser les aspirations du peuple algérien et qu'ainsi nos relations diplomatiques avec la France pourront être reprises prochainement, si Dieu le veut* ».[370]

En avril 1962, le gouvernement saoudien souhaite être le premier des Etats arabes à rétablir ses relations diplomatiques avec la France. C'est l'ambassadeur d'Arabie saoudite au Liban qui

[370] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/867, 20 mars 1962

l'exprime à l'ambassadeur français. En effet, « *la décision de rupture ayant été prise par l'Arabie il appartenait donc a sa majesté de confirmer ses intentions en la matière aux autorités françaises* ».[371]

Le 19 mai suivant, Boisseson reçoit l'ambassadeur saoudien qui demande avec insistance si les Egyptiens ont initié la reprise des relations avec la France et quand aura lieu le scrutin d'autodétermination en Algérie. Les Saoudiens ont raison d'être inquiets vis à vis de leur concurrent égyptien. La diplomatie française veut éviter de « *donner la priorité à un pays secondaire* » dans la reprise de ses relations diplomatiques avec les Etats Arabes. Le règlement du contentieux franco-égyptien né de la violation des accords de Zurich est placé en priorité dans les intérêts français. La France veut « *ménager Nasser* ».[372]

À cet instant, l'intéressé a donné son feu vert à la reprise des relations avec la France durant une réunion des chefs d'Etat du groupe de Casablanca. Au mois de mai précédent, Nasser avait reçu monsieur Sablier, et il lui avait indiqué qu'il serait « *humiliant pour son pays* » que la reprise des relations franco-égyptiennes interviennent après celle des relations diplomatiques avec d'autres Etats arabes.

La France craint de rétablir ses relations avec la Jordanie et l'Arabie Saoudite et que ce ne soit vu comme une prise de position dans la « *guerre froide* » entre Saoud et Nasser. De son côté, l'Egypte a libéré des diplomates français et mis à l'arrêt ses émissions de radios, des signes de détente dans les relations.

Malgré le contexte des attentats de l'OAS (Organisation armée secrète)[373], le roi saoudien affirme toujours le désir de renouer les relations[374]. Une personnalité politique libanaise confirme à

---

[371] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/1 (1960-1965), « Projet de reprise des relations diplomatiques franco-saoudiennes », Beyrouth, Boisseson à De Carbonnel, Lucet, Roux, Laloy, Wormser, Wolfrom, Sauvagnargues, Toffin, Vimont, Siraud, 11 avril 1962

[372] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/830, Dir.AL, note blanche, 29 juin 1962

[373] Le 15 mars 1962, six dirigeants des centres sociaux éducatifs d'Algérie ont été tués par un commando de l'organisation au centre social de Château-Royal.

[374] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/1 (1960-1965), Boisseson de Beyrouth à MAE, 19 mai 1962

Boisseson que le Prince Fayçal lui a assuré l'intention de son gouvernement de reprendre aussitôt que possible les relations avec la France[375].

Le référendum d'autodétermination de l'Algérie s'est tenu le 1er juillet 1962 avec pour résultat un « oui » à l'indépendance à 99,72%, exprimés par plus de 5.975.581 votants. Le 4 juillet suivant, la direction générale de la presse et de la radio d'Arabie saoudite publie un communiqué officiel annonçant que « *le gouvernement saoudien va prendre des mesures pour l'échange de représentants diplomatiques et le rétablissement des relations traditionnelles avec la France* » et ajoute que le « *ministère des Affaires étrangères prend également toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des relations diplomatiques entre l'Arabie saoudite et la république algérienne* »[376].

Au mois d'août, les milieux saoudiens souhaitent que le gouvernement français prenne l'initiative d'une réponse positive suite à la déclaration officielle du roi Saoud le 7 août confirmant son intention de rétablir les relations entre la France et l'Arabie saoudite[377]. Mais les Français ont besoin d'une note écrite de la part des Saoudiens qui ont originellement initié la rupture pour être conforme à leur pratique diplomatique. Une formalité remplie par l'ambassadeur d'Arabie saoudite et transmise à Beyrouth en main propre le 13 août 1962[378].

La reprise des relations diplomatiques est annoncée le 9 septembre avec la Syrie (qui a envoyé sa note le 1er septembre), le 10 septembre avec la Jordanie (qui a envoyé sa note le 2 juillet) et le 13 septembre avec l'Arabie Saoudite. La France a pu rétablir simultanément ses relations avec trois Etats arabes et ne pas froisser l'Egypte.

Dès l'annonce de la reprise des relations diplomatiques, l'Arabie saoudite formule une demande de 50 chars AMX à la France.[379] Les Français effectuent un sondage à ce propos auprès des Anglais,

---

[375] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/1 (1960-1965), Boisseson de Beyrouth à MAE, 9 juin 1962

[376] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/1, 1960-1965, Boisseson à MAE, 4 juillet 1962

[377] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/1, 1960-1965, télégramme de Rosaz de Beyrouth à MAE, 8 août 1962

[378] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/1, 1960-1965, télégramme et traduction de la note de l'ambassadeur d'Arabie saoudite de Rosaz de Beyrouth à MAE, 13 août 1962

[379] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/7, « Ventes d'armes françaises divers (mai 961-décembre 1965) », Note pour M. Soutou non signée du Service du Levant, « Fourniture de chars AMX à l'Arabie Séoudite », 27 septembre 1962

qui donnent leur accord, et des Américains qui s'y opposent mais seulement « *par souci de conserver le monopole des livraisons à Riyad* ». Le ministre français décide dès lors de donner son accord à cette livraison. L'Etat-Major de la Défense Nationale s'était originellement opposé à cette proposition, « *soucieux des intérêts d'Israël* », mais se laisse finalement convaincre par le Quai d'Orsay. Enfin, le 10 octobre 1962, le gouvernement saoudien confirme la nomination de Jean-Louis Soulié en qualité d'ambassadeur de France en Arabie saoudite.[380]

Dans le documentaire *Face à Nasser, le pays du prophète* diffusée dans le programme Cinq colonnes à la une le 7 décembre 1962, la voix off présente l'Arabie Saoudite comme « *une sorte de washington pro-orientale* », et précise que « *en France, on se réjouit du rétablissement des relations diplomatiques mais on ne parle pas de la révolution yéménite* ». Aux yeux des Français, le « retour de la France au Moyen-Orient » permet de repousser la puissance soviétique, désignée sous la formule de *« grande tache rouge »*.[381]

Le journaliste français interview également Fayçal sur la guerre civile au Yémen du Nord :

« *L'Arabie Saoudite n'a qu'un vœu : entretenir des relations amicales avec toutes les nations du monde, quelque soient leur formes de gouvernement. Nous avons pensé que nous devions nous opposer à toute ingérence étrangère et permettre au peuple yéménite la possibilité de se donner le régime de son choix* ».[382]

Pourtant, l'Arabie Saoudite mène une guerre indirecte contre Nasser, qu'elle qualifie d' « *ingérence étrangère* », pour garantir avant tout sa propre sécurité, le régime de la république étant une menace pour la monarchie saoudienne.

Le 6 avril 1963, la France rétablit ses relations diplomatiques avec l'Egypte. L'information est accueillie froidement par les Saoudiens mais ils comprennent que « *la guerre est terminée »* et que « *la France doit normaliser ses relations* ». La même année, l'Arabie Saoudite rétablit ses relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne, qui lui promet de développer sa garde nationale.[383]

---

[380] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QO/1, 1960-1965, « Organisation du poste », note officielle de Boisseson, 8 octobre 1962

[381] BNF. Grands formats. Paris Match, 22 septembre 1962

[382] INA: *Face à Nasser, le pays du prophète*, Cinq colonnes à la une, Pierre Mignot, Yves Bonsergent, Michel Soulat, diffusé à 20h50 sur la 1ere chaîne, durée 17 minutes, 7 décembre 1962

[383] AL-RASHEED Madawi. *A History of Saudi Arabia*, Cambridge University Press, 2002, p.119

B) Relation renforcée : *Réhabilitation de la cité militaire de Khardj*

Dans les années 1960, l'objectif de l'Arabie saoudite est de moderniser son armée de l'air, terrestre et navale, notamment contre la menace de la République arabe unie sur le terrain du Yemen du Nord. Dans cette décennie, « *la politique militaire de l'Arabie saoudite est une politique de défense et non d'agression* »[384]. Les Saoudiens souhaitent développer et moderniser leurs structures internes avant tout pour se prémunir de toute menace externe. En plus de multiplier leurs demandes d'armes aux Etats-Unis et aux pays européens, les Saoudiens souhaitent revaloriser leur partenariat militaire avec la France. Un projet qui passe par la réhabilitation de la cité militaire de Khardj.

Le 18 décembre 1962, l'émir Fayçal demande à voir l'ambassadeur français Jean-Louis Soulié à Djeddah pour relancer les relations franco-saoudiennes. Il lui explique que son « *royaume a besoin d'une assistance massive tant pour ses réformes que pour l'équipement du territoire »* et qu'il *« a les moyens de la supporter financièrement ».* Ainsi, « *l'émir souhaiterait que fut mis à l'étude un accord d'assistance pouvant servir de cadre à l'envoi de techniciens français dans tous les domaines, dont notamment, le domaine militaire* ».[385]

Mais quand en octobre 1962 un représentant de la firme Zahid and Brothers intervient auprès du service du Levant pour obtenir 10 avions Mirage III, aucune suite n'est donnée à sa demande « *pressante* » par les Français. Mi-novembre, le beau frère de Fayçal, Kamal Adham, prends contact avec la société Marcel Dassault pour commander 12 Mirages III, là encore sans succès. La France refuse de vendre des armes offensives à l'Arabie Saoudite, au risque qu'elle les utilise au Yémen.

Les Saoudiens sont très inquiets. En janvier 1963, Rachad Pharaon exprime au directeur d'Afrique-Levant son embarras quant à la timidité américaine vis à vis de Nasser alors que les attaques égyptiennes se multiplient contre leur territoire.[386] Les Saoudiens ne se sentent plus protégés par les Etats-Unis. Pharaon affirme même qu'ils ont ignoré les demandes d'aide technique et militaire saoudiennes. En avril toutefois, Fayçal accepte d'assouplir sa politique à l'égard du Caire sous pression américaine.

---

[384] Archives du Service Historique de la Défense, 14S307, Capitaine de vaisseau Labrousse au Ministre des Armées, 10 février 1967

[385] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/867, 18 décembre 1962

[386] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/867, 18 janvier 1963

Le 18 avril 1963, un accord de coopération technique et culturelle franco-saoudien est élaboré. Il est paraphé et signé le 7 juillet 1963 par Jean-Louis Soulié et Omar Saqqaf, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Il est composé de 12 articles et prévoit une aide française à l'Arabie Saoudite dans les domaines de l'enseignement (promouvoir la langue française, implantation d'enseignants français, organisations de stages et octroi de bourses aux Saoudiens), l'envoi de techniciens français, de scientifiques (ingénieurs en géologie) et la formation des cadres administratifs et techniques.

En septembre 1963, Brandt et Manurhin envoient les techniciens Lucien Champlois et Abdt en Arabie à la demande des autorités saoudiennes pour étudier la remise en état de la cartoucherie de Khardj.[387] Celles-ci accueillent bien les Français sans faire référence au contentieux des machines qui n'ont pas été livrées par Brandt. Champlois remarque toutefois que les Saoudiens « *semblent avoir fait appel à la France en dernier ressort* ». En effet, « *des pourparlers avaient successivement été menés avec une mission italienne, puis avec une firme allemande, avec laquelle un accord était sur le point de se conclure, mais ne put se réaliser en raison de certaines exigences saoudites* ». En réalité, « *il existait et existe toujours parmi les fonctionnaires du Ministère saoudite de la Défense une tendance opposée à la remise en état de l'usine. Cette tendance n'a pu faire prévaloir ses vues mais il n'est pas exclu qu'elle se manifeste à nouveau dans l'avenir* ». Quant à la remise en état de l'usine, les techniciens français observent qu'après sept ans d'arrêt, l'usine nécessitera un long travail et la présence d'une centaine de techniciens français.

Le 16 décembre 1964, un rapport liste les accords conclus dans le cadre des affaires industrielles et commerciales franco-saoudiennes. On y voit que la société Brandt-Manurhin a bien signé la reconstruction de la cartoucherie de Khardj, actant une réelle réconciliation entre les deux pays après la rupture des relations diplomatiques.[388]

Le 9 mars 1965, un portrait élogieux du général De Gaulle est publié dans le journal Al-Bilad, montrant la place croissante de la France dans l'opinion publique, qui avait été lynchée dans les années 1950 vis à vis de sa politique coloniale. Le 20 décembre 1965, la réélection du général De

---

[387] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/7 (1960-1965), « Une d'armements française de Khardj », Rapport du chargé d'affaires de France Lucien Champlois à Djeddah à MAE AL, 30 septembre 1963

[388] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/867, 16 décembre 1964

Gaulle est saluée dans la presse saoudienne. Les journaux s'attardent notamment sur le caractère démocratique du scrutin.[389]

Le 19 mai 1965, Dassault signe un contrat et vends 6 avions Mirage III à l'Arabie Saoudite. Selon les services de renseignement, l'Arabie saoudite s'est à ce moment là déjà dotée de 20 à 30 appareils aériens occidentaux. Lors d'une réunion à l'Hôtel Matignon le 19 mai 1965, le ministère de la défense décide d'accepter cette vente à l'Arabie Saoudite dans l'optique d'un contrat pouvant aller jusqu'à 1 milliard de francs.[390]

En juin 1965[391], une mission de trois inspecteurs (deux de l'enseignement technique, Rateau et Fayon, et un professeur à l'Ecole Normale Nationale d'Apprentissage de Paris, M.Pezet) a fait des dégâts en Arabie saoudite. Le chef de centre industriel de Khardj M. Richert rapporte au Quai d'Orsay des comportements de la part des agents qui ont desservis l'image de la France[392]. Selon lui, les trois hommes sont arrivés « *débraillés, sans veste, ni cravate* » devant le directeur des usines militaires saoudiennes. Ils ont également procédé à une « *démolition systématique de tout ce qui existe en Arabie dans le domaine de l'enseignement technique, allant jusqu'à nier la compétence des techniciens arabes* (*de Khardj, NDLR*) » dans leur discours. L'autorité locale a dès lors éconduit les trois personnalités au lieu de leur faire visiter les usines militaires.

Malgré cette intempérie, la cartoucherie est effectivement remise en état par la société française « Hotchkiss Brandt Manurhin ». C'est le 15 juillet 1965 que la cité militaire est inaugurée par le ministre de la défense et de l'aviation, le prince Sultan[393]. Dans un contexte de concurrence entre les différents princes à l'effort de modernisation et d'équipement du royaume, le ministre de la défense réalise un coup d'avance personnel dans cette inauguration. Il s'est félicité dans son discours du « *renforcement croissant du potentiel militaire saoudien* » et a insisté sur la future production de l'usine, de l'ordre de « *17 millions de balles, cartouches, et obus* ». Le ministre en a même profité

---

389 Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/867

390 Archives diplomatiques de la Courneuve, 212QONT/830, 19 mai 1965

391 Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/7 (1960-1965), « Usines d'armement française de Khardj », Note pour le cabinet du secrétaire d'Etat, à MAE AL, « Experts français de l'enseignement technique en Arabie Saoudite. Lettre en date du 1er juin 1965 de M. Richert, Chef du Centre Industriel d'El Khardj (Hotchkiss-Brandt-Manurhin), 19 juin 1965

392 Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/7 (1960-1965), Richert à Habib-Deloncle, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, 1er juin 1965

393 Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/7 (1960-1965), Jean Bressot, chargé d'affaires de France à Djeddah, à MAE A/L, « Inauguration de l'usine d'armement d'El Khardj et discours du Prince Sultan », 21 juillet 1965

pour annoncer la création d'une force aérienne avec un budget de 1.100 millions de réaux et d'une école militaire de l'air.

C) La France, un partenaire de compensation?

Alors que la France dépose les armes en Algérie en 1962, elle s'ouvre à nouveau un chemin plein d'opportunités dans le monde arabe, qui n'a alors plus de raison de lui en vouloir. Durant la rupture des relations diplomatiques, l'Arabie saoudite faisait de la question algérienne la condition nécessaire à la reprise d'un dialogue politique serein entre les deux nations. Aux yeux de l'historiographie, ce renouement est fondateur d'une toute nouvelle relation bilatérale qui n'était que poussière avant l'arrivée du Général De Gaulle. Il existe pourtant des fondations présentes dès les années 1950 à ce que devient la relation franco-saoudienne dans les années 1960. Aussi, selon Faisal Almejfel, la France a toujours été un partenaire de « *compensation* » pour le gouvernement saoudien, qui l'utilise soit comme moyen de pression soit de substitution à ses réalisations avec les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne. S'il est vrai que les relations entremêlées du quatuor laissent souvent la France sur le banc de touche en terme de vente d'armes, la définition n'est-elle pas réductrice ?

En effet, Faisal Almejfel établit la définition des relations franco-saoudiennes dans la seule comparaison de celles-ci avec les relations saoudo-américaines et saoudo-britanniques. Il est assurément vrai que les Etats-Unis ont toujours été plus présents et influents que la France en Arabie saoudite. Faisal Almejfel compare la centaine de personnel diplomatique français aux milliers d'américains dans tout le pays et la teneur des échanges commerciaux, un terrain sur lequel les Etats-Unis dominent incontestablement[394].

Toutefois, il est possible de nuancer certains arguments, et de définir la relation entre la France et l'Arabie saoudite autrement qu'en l'à comparant. Par exemple, Almejfel précise que les ambassadeurs saoudiens à Londres et à Washington étaient toujours issus de sphères dirigeantes, tandis que les ambassadeurs saoudiens à Paris ne pouvaient guère prétendre remplir le même rôle. De plus, il affirme que les ambassadeurs français à Djeddah restaient enfermés dans leur rôle traditionnel.

Il est important de rappeler le contexte. Au sortir de la seconde guerre mondiale puis de la guerre d'Indochine, la France est ruinée sur le plan économique et militaire. Lancée dans une politique

[394] ALMEJFEL Faisal, Les relations entre la France et l'Arabie saoudite, de 1967 à 2012, L'Harmattan, 2012

d'investissement militaire irresponsable en Algérie, elle ne se donne pas les moyens financiers ou humains de s'implanter profondément en Arabie saoudite.

De plus, il est incorrect de dire que les ambassadeurs saoudiens n'étaient jamais de sphère dirigeante en France. L'Emir Talal, frère d'Ibn Saoud et ministre des Communications en 1953, est devenu de son propre chef ambassadeur à Paris en 1955 et a entretenu une relation proche avec l'ambassadeur français à Djeddah de 1956, Georges Cassin, avec lequel il a eu des entretiens privés en 1957, date à laquelle les relations diplomatiques étaient rompues. Plus encore, l'Emir Méchal, ministre de la Défense, entretenait une relation suivie avec les ambassadeurs concernant l'achat de matériels de guerre, assistait en France à des démonstrations militaires dans ce but et aidait aussi les ambassadeurs français à rapatrier des pèlerins quand ils rencontraient des difficultés.

Enfin, la France surpasse ses concurrents américains et britanniques en terme de matériel militaire. Plus modernes et plus efficaces, les chars AMX et les avions Mystères III sont réclamés par les Saoudiens à la France en 1962 et en 1963. Pour la concurrencer, la Grande-Bretagne doit vendre ses armes à bas prix. Dans les années 1950, il est reproché à la France de ne détenir aucune légitimité militaire au Moyen-Orient. En quelques années celle-ci arrive à imposer sa marque dans le commerce militaire, même si elle ne remporte pas toujours le contrat[395].

Ne serait-ce pas le contexte international qui a enrayé le développement des relations franco-saoudiennes, plutôt qu'une préférence saoudienne déterminée à l'avance pour d'autres partenaires plus proches ? S'il est admis que « *Les Etats n'ont pas d'amis. Ils n'ont que des intérêts* » selon la formule du général de Gaulle, la disposition de l'échiquier international entre toujours en ligne de mire des partenariats étatiques. Les tensions internationales qu'ont impliquées la politique colonisatrice française en Afrique du Nord et la guerre d'Algérie ont directement freinées ses relations bilatérales avec chaque Etat arabe. Pour utiliser un exemple précis relaté dans Le Roi Saoud ou l'Orient à l'heure des relèves de Benoist-Méchin et qu'utilise également Almeijfel : en Octobre 1956 une mission d'ingénierie hydraulique française avait réussi l'exploit de trouver de l'eau à plusieurs kilomètres de profondeur, là où les Britanniques avaient échoués avant eux. Malheureusement pour la mission qui avait ravie le gouvernement saoudien, la crise de Suez lui donna un ticket-retour immédiat pour la France seulement trois semaines après. A la fin de l'année 1957 pourtant, elle revient. En effet, la société égyptienne de forage des eaux, qu'avait choisit l'Arabie en remplacement, a échoué dans ses travaux. Mais après avoir réparé les dégâts, la mission

[395] PAPASTAMKOU Sofia, La France au Proche-Orient (1950-1958): Un intrus ou une puissance exclue?, Tomes 1, Avril 2007

française repart immédiatement. Almejfel se concentre sur ce départ express, significatif pour lui de l'incapacité française à profiter de ses opportunités pour approfondir ses relations. Il faut tout de même retenir une chose : malgré la rupture des relations diplomatiques, le roi Ibn Saoud a fait revenir une mission française, ce à quoi il n'était en rien obligé. Contrairement à Nasser, il n'a pas exilé et exproprié les résidants français suite à la rupture des relations et n'a pas non plus suivi le boycott de la Banque de l'Indochine initié par la Ligue arabe en 1959. Si le contexte international avait été plus clément, les Saoudiens et les Français auraient pu développer un partenariat officiel dès le départ, ce qui s'est avéré tout simplement impossible.

En Arabie saoudite il est de rigueur de pratiquer une politique informelle de proximité pour s'établir dans une relation continue. Bien que la France n'y excelle pas, elle la pratique tout de même, et cela dès les années 1950. Si les relations personnelles édifient les relations politiques entre la monarchie et ses alliés, l'Emir Méchal, Ministre de la défense et de l'aviation en 1950, se rapproche de l'ambassadeur français à Djeddah Georges Gueyraud pour initier des contrats d'armement militaires. Il signe également un contrat avec le directeur Pélicier, représentant de la société Brandt, édifiant la cité militaire de Khardj comprenant une cartoucherie et une centrale électrique. C'est également à partir de 1948 que la première agence de la Banque de l'Indochine en Arabie saoudite s'ouvre, dont l'un de ses agents, Paul Anthoine-Milhomme, a de nombreux amis bien placés lui permettant d'influencer Mohamed Srour, ministre des finances saoudien. Lui-même critique les compétences des ambassadeurs de Djeddah, mal-informés et inaptes au jeu saoudien, mais il existe bel et bien des réseaux parallèles français, dont le sien.

Les Saoudiens préfèrent traiter avec des interlocuteurs de proximité. L'amiral Jacques Lanxade dans un entretien[396] réalisé pour le Service Historique de la Défense déplore toutefois le manque de place des militaires dans la conduite des affaires françaises et confie avoir « *toujours trouvé anormal qu'un capitaine de corvette, de frégate ou qu'un jeune capitaine de vaisseau traitent de ces questions car il a noué des relations, plutôt que quelqu'un avec les qualités requises »* pour analyser une situation. Mais le Quai d'Orsay a bien compris la psychologie saoudienne et même s'il manque de moyen pour s'y adapter, il emploi des interlocuteurs qui en sont capables.

[396] Archives orales du SHD, GR3K93-5, Entretien numéro 5 (plage 6) de l'amiral Jacques Lanxade réalisé le 14/02/2006

En outre, Faisal Almejfel fait état d'un changement de la nature des relations franco-saoudiennes des années 1970 à 2010, passant d'un volet militaire à celui culturel, seulement à l'arrivée du président français Nicolas Sarkozy au pouvoir. Il l'établit par la formation d'acteurs nouveaux « *comme les élites et les hommes d'affaires* » et « *la création d'espaces nouveaux comme la coopération culturelle et les programmes de bourses* ». Mais cela est contestable si on observe la nature des relations franco-saoudiennes dans les années 1950 et 1960. Faisal Almejfel affirme que le « *pétrole et l'armement étaient les deux principaux composants qui dominaient les relations franco-saoudiennes* » et que la culture n'a suivie qu'à partir de 2007. Mais pourquoi cette volonté de séparer les thématiques alors qu'elles sont intrinsèquement liées ?

Tout d'abord, l'aide technique française à cette époque est à la fois un marqueur de la modernité de la France, une lecture politique, mais aussi un vecteur d'influence culturelle. En 1965, le directeur de la cité industrielle de Khardj le précise dans une lettre au Quai d'Orsay : « *les nombreuses missions officielles ou privées, et l'activité de mes cinquante collaborateurs accroissent très rapidement la « présence » et l'influence de notre pays en Arabie, d'une façon généralement flatteuse* »[397]. Le général De Gaulle a également mis en place un partenariat purement culturel en 1963 valorisant notamment la diffusion de la langue française. Plus encore, le monde arabe louera la figure gaulliste pour son marqueur d'indépendance vis à vis du monde américain. Almejfel l'écrit : « *à la fin de l'année 1963, on assista à une mobilisation favorable de l'opinion publique arabe vis-à-vis de la France, avec l'appui des médias libanais, syriens et jordaniens (...) à louer la politique du président de Gaulle, considérée comme indépendante de la ligne américaine* ». L'idée est que le général peut faire vivre un monde multipolaire à l'issue de la guerre froide mais aussi défendre une politique plus convaincante sur la question palestinienne.

L'Arabie saoudite cherche depuis longtemps à s'émanciper du marqueur étasunien, et c'est dès les années 1950 que son intérêt se porte sur la France pour se développer de manière plus indépendante. Si les Etats-Unis sont le premier référent saoudien de la sphère occidentale, les débuts de partenariats franco-saoudiens à la fois sur le plan militaire et commercial installent le gouvernement français dans le trio occidental avec lequel les Saoudiens s'entends le mieux. Bien moins implanté au Proche-Orient que la Grande-Bretagne, la France arrive à se créer progressivement une place reconnue pour son savoir-faire technique dont la qualité surpasse celle

[397] Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/7 (1960-1965), Richert à Habib-Deloncle, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, 1er juin 1965

de ses concurrents. Par nécessitées techniques et par affinités informelles, l'Arabie saoudite n'a cessé d'être demandeuse auprès du gouvernement français, ce qui n'en fait pas un candidat posté sur le banc des remplaçants, mais plutôt celui avec un fort potentiel.

Conclusion

Dans les années 1950, le développement des relations franco-saoudiennes s'est enrayé. Un échec du à l'inadaptation française et au contexte international. La concurrence britannique et la crise de Suez ont largement contribué à l'évincement de la France. Toutefois, l'Arabie saoudite ne sera pas avare de proximité avec son allié français. Bien que leur relation ne soit considérée qu'à partir des années 1960, la France établit une cité militaire en Arabie dès 1953, marqueur d'un partenariat politico-militaire concrétisé entre les deux pays.

En octobre 1956, le roi Saoud rompt avec les Français sur recommandation de ses conseillers pro-égyptiens. Le souverain va néanmoins initier un dialogue informel avec la France, et cela dès janvier 1957. Au cours de la rupture des relations diplomatiques, ce dialogue se poursuit entre les deux pays dans l'optique de libérer les prisonniers français de Khardj. En parallèle, le développement de relations privilégiées permet à la France de se tenir informer des changements politiques que connait le royaume mais aussi d'y poursuivre une activité commerciale. La question de l'Algérie, à l'instar de celle de Buraimi pour la Grande-Bretagne, empêche toutefois toute reprise officielle, et cela jusqu'aux accords d'Evian de 1962.

Sur le plan militaire, les relations sont le résultat de la multiplication de tentatives de contrats. Il existe même un véritable partenariat dès l'année 1950 avec la cité militaire de Khardj. Par ailleurs, l'établissement d'un protocole militaire par l'Emir Méchal en 1952 sera prolongé pour les contrats franco-saoudiens dans les années 1960 et 1970. A partir de 1962, Fayçal perçoit la France comme un partenaire technique potentiel au même titre que ses alliés américains et britanniques. La cartoucherie de Khardj est réhabilitée dès 1965 et les Français sont choisi pour succéder aux Britanniques dans la construction du port militaire d'Al Jubayl en 1969 (bien que le contrat ira finalement aux Américains).

En parallèle de la rupture des relations diplomatiques, les relations égypto-saoudiennes se délitent. Le roi Saoud avait commencé à s'éloigner de Nasser dès son annonce de nationaliser le canal de Suez. Rompant ses relations avec les pays occidentaux par « solidarité arabe », l'Arabie saoudite s'éloigne ensuite progressivement de son ancien allié. L'objectif de Saoud reste de conquérir l'indépendance de son royaume. Le point de rupture entre les deux pays arrive en 1958, lorsque Saoud est publiquement accusé d'avoir voulu assassiner Nasser[398]. La crise de Suez a changé la

[398] BROWN L. Carl, Diplomacy in the Middle East : the international relations of regional and outside powers, I.B. Tauris Publishers London New York, « Saudi Arabia's Foreign Policy » - Hermann Frederick Eilts, page 226, 2001

nature des relations franco-saoudiennes, anglo-saoudiennes, mais également saudo-égyptiennes. Le 6 novembre 1962, l'Arabie rompt ses relations diplomatiques avec l'Egypte, juste après avoir rétablit celles avec la France.

En Arabie saoudite, il ne faut pas suivre le protocole à la lettre ou rester dans des postures traditionnelles pour développer des relations efficaces. Les proximités individuelles et familiales sont d'une importance fondamentale, même encore aujourd'hui. Par exemple, lorsque Jared Kushner préparait la première visite de Donald Trump à Riyad en mai 2017, le roi avait présenté son plus jeune fils comme ambassadeur d'Arabie saoudite aux Etats-unis. Sans aucune expérience politique ou diplomatique, le prince Khalid bin Salman est un pilote âgé de vingt-neuf ans[399]. La proximité familiale est synonyme de proximité politique aux yeux des Saoudiens.

Pour perdurer auprès d'eux, il faut jouer le jeu de cette politique de proximité. Pourtant en 1956, l'ambassadeur français Georges Cassin se tient hors de la cour de Riyad et éloigné des émirs saoudiens. Il n'était pas dans une sphère privilégiée. Lors de l'explosion de Khardj en octobre 1956, il n'a pas eu le droit de se rendre à la cité militaire, droit qu'il a finit par s'octroyer lui-même au début du mois suivant.[400] Dans une lettre du 5 novembre 1958, il précise toutefois au Quai avoir « *connu à Djeddah ce que c'est que de diriger un poste en craignant chaque jour d'être rappelé en France par l'annonce d'un malheur* »[401]. Un état du à la maladie de sa mère.

A défaut d'avoir réussi à « s'implanter » en Arabie saoudite, la France a pu y exister. Comme le défend la chercheuse Sofia Papastamkou, la France s'est trouvée une niche dès 1954 dans le cadre de la politique arabe initiée par Pierre Mendès France suite à la défaite de Dien Bien Phu. La France n'a alors pas les moyens de s'imposer, mais elle réussit tout de même à tisser une relation politique avec les Saoudiens, et cela dès les années 1950.

---

399 MOHAMAD BAZZI, *Saudi Arabia's Aggressive New Heir to the Throne* https://www.theatlantic.com/international/archive/2017/06/saudi-arabia-iran-salman-trump-kushner/531153/, The Atlantic, 21/06/2017

400 Archives diplomatiques de Nantes, 200PO/1, Djeddah, Dossier 3 Rupture des relations diplomatiques, lettre de Robert Barde, directeur de la mission de Khardj, à l'Emir Méchal, 3 novembre 1956

401 Archives diplomatiques de la Courneuve, 2016INVA/547, Dossier personnel de Georges Cassin, III. Divers et IV. Réservé

Bibliographie

Les relations franco-saoudiennes

Thèse

PAPASTAMKOU Sofia, La France au Proche-Orient (1950-1958): Un intrus ou une puissance exclue?, Tomes 1 et 2, Direction de Robert Frank, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Avril 2007
Jury: Martin S. ALEXANDER, Henry LAURENS, W. Scott LUCAS, Georges-Henri SOUTOU

Mémoire

ROSE Augustin, Le pays des Lumières et la « Dictature protégée ». La genèse des relations franco-saoudiennes (1958-1973), Master 2, Direction de Laurence Badel, Institut Pierre Renouvin (IPR), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Année 2016-2017

Ouvrages historiques

ALMEJFEL Faisal, Les relations entre la France et l'Arabie saoudite, de 1967 à 2012, L'Harmattan, 2012

BENOIST-MECHIN Jacques, Le Roi Saud ou l'Orient à l'heure des relèves, Albin Michel, 1960

BROWN L. Carl, Diplomacy in the Middle East : the international relations of regional and outside powers, I.B. Tauris Publishers London New York, 2001

CHESNOT Christian, MALBRUNOT Georges, Nos très chers émirs, Michel LAFON, 2016

DA LAGE Olivier, Géopolitique de l'Arabie saoudite, Editions Complexe, 2006

GAUSE Gregory, The International Relations of the Persian Gulf, Cambridge University Press, 2010

GUISNEL Jean, Armes de corruption massive: Secrets et combines des marchands de canons, La Découverte, 2011

HALLIDAY Fred, The Middle East in International Relations. Power, Politics and Ideology, Cambridge University Press, 2005

LACOUTURE Jean, YOUSSEF Ahmed, Nos Orients : Le rêve et les conflits, éditions du Rocher, 2009

LAURENS Henry, Le grand jeu: Orient arabe et rivalités internationales depuis 1945, Armand Colin, Paris, 1991

MEULEAU Marc, Des pionniers en Extrême-Orient, Histoire de la Banque de l'Indochine (1875-1975), Fayard, 1990

OWEN Roger, State Power and Politics in Making of Modern Middle East, Routledge, 1991

RIEGER René, Saudi Arabian Foreign Relations, Diplomacy and meditation in conflict resolution, Routledge, 2016

Ouvrages techniques

CNCE (Centre National du Commerce Extérieur), Projets de développement et circuits d'importation de l'Arabie Séoudite, Stages à l'étranger, 1963

Dossier de Presse : Relations de la France avec l'Arabie saoudite, FNSP, Tome 1, Centre de documentation contemporaine, Bibliothèque de Sciences Po, 1957-2005

Dossier de presse: Défense et problèmes militaires des pays du Moyen-Orient, FNSP, Tome 2, Centre de documentation contemporaine, 1946-2004

BADEL Laurence, Diplomatie et grands contrats : L'Etat et les marchés extérieurs au XXème siècle, Editions de la Sorbonne, 2010

BADIE Bertrand, L'Etat importé, l'occidentalisation de l'ordre politique, Fayard, 1992

BATTISTELLA Dario, Théorie des relations internationales, Presses De Sciences Po, 2009

PETERSON John E., Historical dictionary of Saudi Arabia, Scarecrow Press, 1993

Articles

Revue *Orients Stratégiques,* numéro 3:

AYATI Ata, La définition d'une politique française en Arabie saoudite à la lumière des archives diplomatiques, Quai d'Orsay (1955), janvier 2016

BAUCHARD Denis, Les relations franco-saoudiennes, janvier 2016

Revue *Etudes*, tome 400*:*

CHARILLON Frédéric*,* La diplomatie saoudienne à l'épreuve de la turbulence, p.153-165, 2004

La Documentation Française :

Dans R. Leveau, A. Hammoudi, Monarchies Arabes. Transitions et dérives dynastiques, (Gf(3)ARA m à PMF) :

CHARILLON Frédéric, Quelle place pour les monarchies arabes dans les relations internationales ?, p.81-91, 2002

GRESH Alain, Arabie saoudite: les défis de la succession, p.205-213, 2002

Revue *Hypothèses*, Editions de la Sorbonne :

CHOUKROUNE Leïla, La négociation diplomatique dans le cadre du règlement pacifique des différends, Théorie et pratique du droit international, p. 151-162, 2001

Revue *Cultures & Conflits*, 87 Guerres et reconnaissance:

LINDEMANN Thomas, SAADA Julie, Théorie de la reconnaissance dans les relations internationales, Enjeux symboliques et limites du paradigme de l'intérêt, p.7-25, 2012

Revue *Matériaux pour l'histoire de notre temps:*

GOMART Thomas, La relation bilatérale: un genre de l'histoire des relations internationales, p. 65-68, dans *Hommage à René Girault: Pour une histoire des relations internationales*, 2002

MORVAN Patrick, L'otage en Droit, Master 2 criminologie, Panthéon-Assas, 16 pages, http://patrickmorvan.over-blog.com/, consulté le 20/03/2018

Revue *Diplomacy at the Highest levels*:

YOUNG John, The Western Summit at Bermuda, December 1953, p.165-181, 1996, https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-1-349-24915-2_11, consulté le 22/04/2018

L'Arabie saoudite

Ouvrages historiques

AL-RASHEED Madawi, A History of Saudi Arabia, Cambridge, 2002

DE BOUTEILLER Georges, L'Arabie saoudite : cité de Dieu, cité des affaires, puissance internationale, Presses universitaires de France, 1981

FAWCETT Louise (dir), International Relations of the Middle East, Oxford University Press, 2009

GUAZZONE Laura, The Arab State and neoliberal globalization : Part 1, HERTOG Steffen, *Saudi Arabia's Political Demobilization in Regional Comparison: Monarchical Tortoise and Republican Hares*, 2009

J-TOMICHE Fernand, L'Arabie séoudite, Presses universitaires de France, 1962

KOSTINER Joseph, Middle East Monarchies, the challenge of modernity, Lynne Rienner Publishers, Inc, 2000

MENORET Pascal, L'Enigme saoudienne. Les Saoudiens et le monde (1744-2003), La Découverte, 2003

NEIL Patrick, Saudi Arabian foreign policy: conflict and cooperation, I.B. Tauris & Co, Ltd London, 2016

PETERSON John, Saudi Arabia and the Illusion of Security, The International Institute for Strategic Studies, Oxford University Press, 2002

RIGOULET-ROZE David, Géopolitique de l'Arabie saoudite, Armand Colin, 2005

SALAME Ghassan, Political Power and the Saudi State in Albert Hourani, Philip Khouri and Mary Wilson (eds) *The Modern Middle East*, London Tauris, 1993, p.579-600

SOULIE Jean-Louis, CHAMPENOIS Lucien, Le Royaume d'Arabie saoudite face à l'Islam révolutionnaire (1953-1964), Armand Colin, Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences politiques, 1966

VASSILIEV Alexeï, JENKINS Philip, The History of Saudi Arabia, New York University Press, 2000

Objets audiovisuels

Documentaire: Nasser : du rêve au désastre, réalisé par Ben Salama, images d'archives sur la voix de Nazim Boudjenah, avec notamment les commentaires d'Alain Gresh et de Gilbert Sinoué, 2016

Archives Institut National de l'Audiovisuel : MIGNOT Pierre, BONSERGENT Yves, SOULAT Michel, Face à Nasser : le pays du prophète, RadioDiffusion Télévision Française, Interview de Fayçal traitant de la position de l'Arabie Saoudite au Yémen, 17min41s, 7/12/1962

La crise de Suez

Ouvrages historiques

ESPOSITO John L., Islam and politics, Syracuse University Press, Third edition, 1991

FERRO Marc, 1956, Suez, Naissance d'un Tiers-Monde, Editions Complexe, 2006

KEITH Kyle, Suez, Weidenfeld and Nicolson, London, 1991

KERR Malcolm, The Arab cold war (1958-1964), a study of Ideology in Politics, Chatham House Series, Oxford, 1965

KUNZ Diane B., The Economic Diplomacy of the Suez Crisis, The University of North Carolina Press, 1991

SCHOFIELD Richard, BLAKE Gerald, Arabian boundaries (1853-1957), International Relations in Postwar Era, Muscat & Oman-Aden Saudi Arabia-Aden, 22.13 *Political relations between Saudi Arabia and Great Britain, 1957* (FO 371/127156), p.141-149, Archive Editions on behalf of the International Boundaries Research Centre, 1988

Le Pakistan

Ouvrage historique

CALLARD Keith, Pakistan, a political study, Ruskin House, George Allen and Unwin LTD, Museum Street London, 1957

Discours politique

KHAN NOON Feroz, Prime Minister, Statement in the National Assembly on March 6, 1958, in reply to the Cut Motion on the Demand on Ministry of Foreign Affairs and Commonwealth

L'Algérie

Ouvrage historique

STORA Benjamin, Histoire de la guerre d'Algérie (1954-1962), 4e edition, La Découverte, 1993

Article

LE COUR GRANDMAISON Olivier, Quand Tocqueville légitimait les boucheries, Le Monde Diplomatique, Juin 2001, https://www.monde-diplomatique.fr/2001/06/LE_COUR_GRANDMAISON/1706, consulté le 22/04/2018

Courant de l'historiographie

Essai historique

LE GOFF Jacques, Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?, Seuil, 2014

Les Sources

I/ Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères de la Courneuve

Cotes temporaires suite au reclassement des archives « Afrique Levant - Arabie saoudite » en 2017 :

212Qo/1 : Projet de reprise des relations diplomatiques (1960-1965)

212Qo/6 : Coopération militaire (1953-1959)

212Qo/7 : Contentieux avec la Grande-Bretagne concernant les ventes d'armements à l'Arabie saoudite (1953-1959)

212Qo/8 : Affaires de la cartoucherie d'El Khardj (Janvier-décembre 1956)

212Qo/9 : Affaires de la cartoucherie d'El Khardj (Janvier-décembre 1957)

212Qo/10 : Affaires de la cartoucherie d'El Khardj (Janvier 1958 - Janvier 1959)

214Qo : Généralités (1953-1959)

Anciennes cotes :

212QONT/592

212QONT/593

212QONT/830

212QONT/867

II/ Archives diplomatiques de Nantes

200PO/1 : Dossier 3,4,6 : Ambassade française à Djeddah, Rupture des relations diplomatiques, Affaire de Khardj, 1956

378PO/6/1037 : Ambassade française en Grande-Bretagne, 1956

III/ Archives du Service Historique de la Défense

Sous-série 14S-Attachés militaires : 14S307 (Sous dérogation) - Poste de l'attaché des forces armées : fonctionnement et sécurité, liste du personnel diplomatique consulaire de l'ambassade de France, fiches sur les conditions de vie, relations de l'attaché des forces armées avec les autorités saoudiennes, comptes-rendus de missions 1964-1979.

GR10T773, Dossier 3, notes sur la situation politique et économique et sur les relations extérieures (1936-1959)

GR9Q141 : Trafic d'armes algérien

Sous-série GR10R-SDECE : GR10R677 : Politique intérieure (novembre 1953-novembre 1958), politique extérieure (novembre 1946- décembre 1958), économie (juin 1947-juin 1958), renseignements sur les ports (mars 1949- décembre 1949).

GR3K93-5 : Entretien oral numéro 5 de l'amiral Jacques Lanxade

IV/ Archives de la Banque de l'Indochine

439AH2041

439AH2045

439AH2046

439AH2047

439AH2048

439AH2050

V/ Archives du Sénat

18S7, Commission de la Défense nationale (1954-1955)

18S8, Commission de la Défense nationale (1955-1956)

48S1, Commission des Affaires étrangères (1959-1960)

VI/ Archives nationales de KEW

The Foreign Office List, 1956

FO371/119079/14211/55 : Nationalization of Suez Canal : Reaction in Saudi Arabia

FO371/120787 : Diplomatic representation of UK in Saudi Arabia

FO371/120788 : Foreign diplomatic representation of UK in Saudi Arabia

FO371/120776 : Sale of arms to Saudi Arabia

FO371/120777 : Sale of arms to Saudi Arabia

FO371/120778 : Sale of arms to Saudi Arabia

FO371/120779 : Mobilisation of forces of Saudi Arabia

FO371/179883 : Political Relations, France

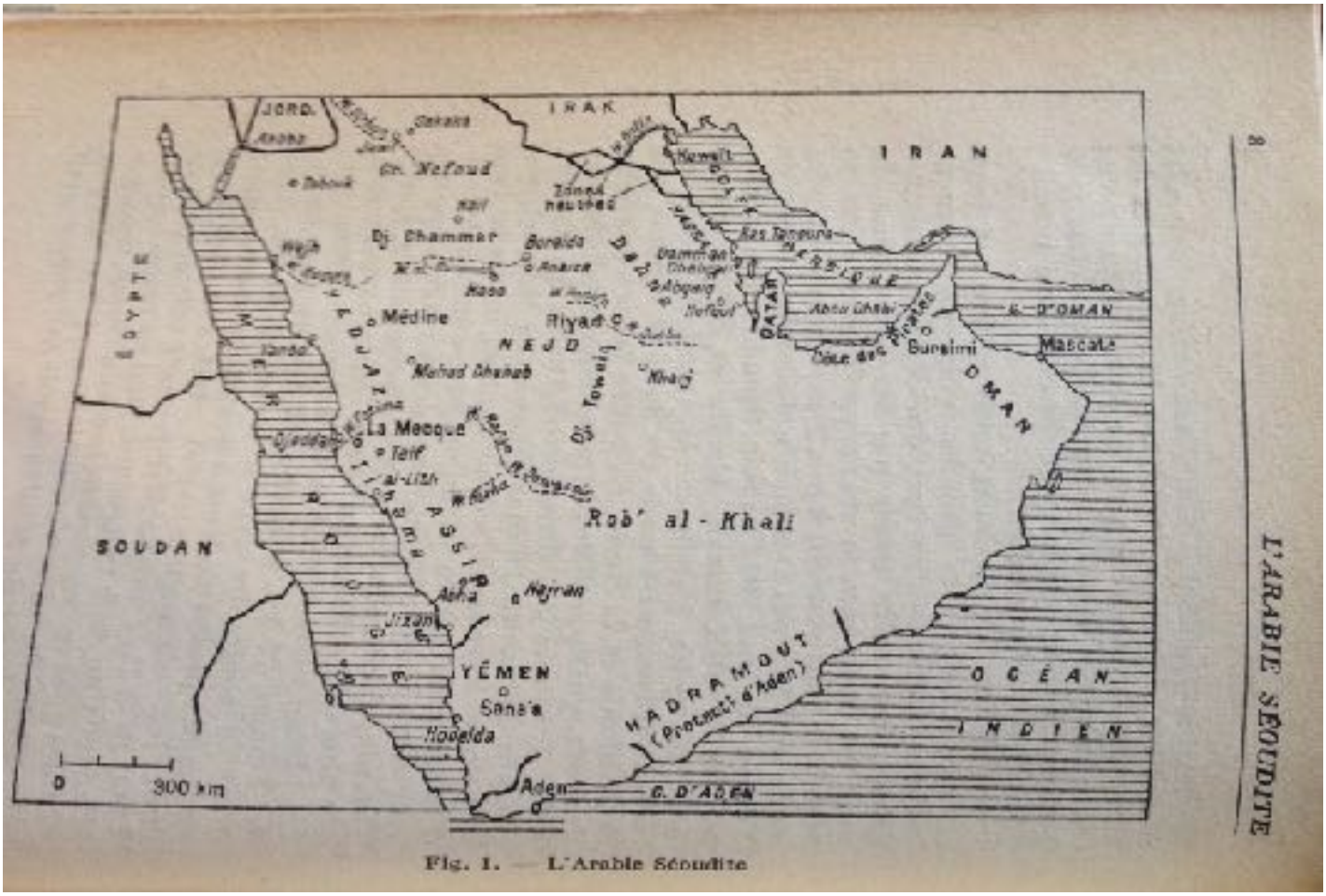
FO371/10379 : Consular representation of France in Saudi Arabia

VII/ The Historian

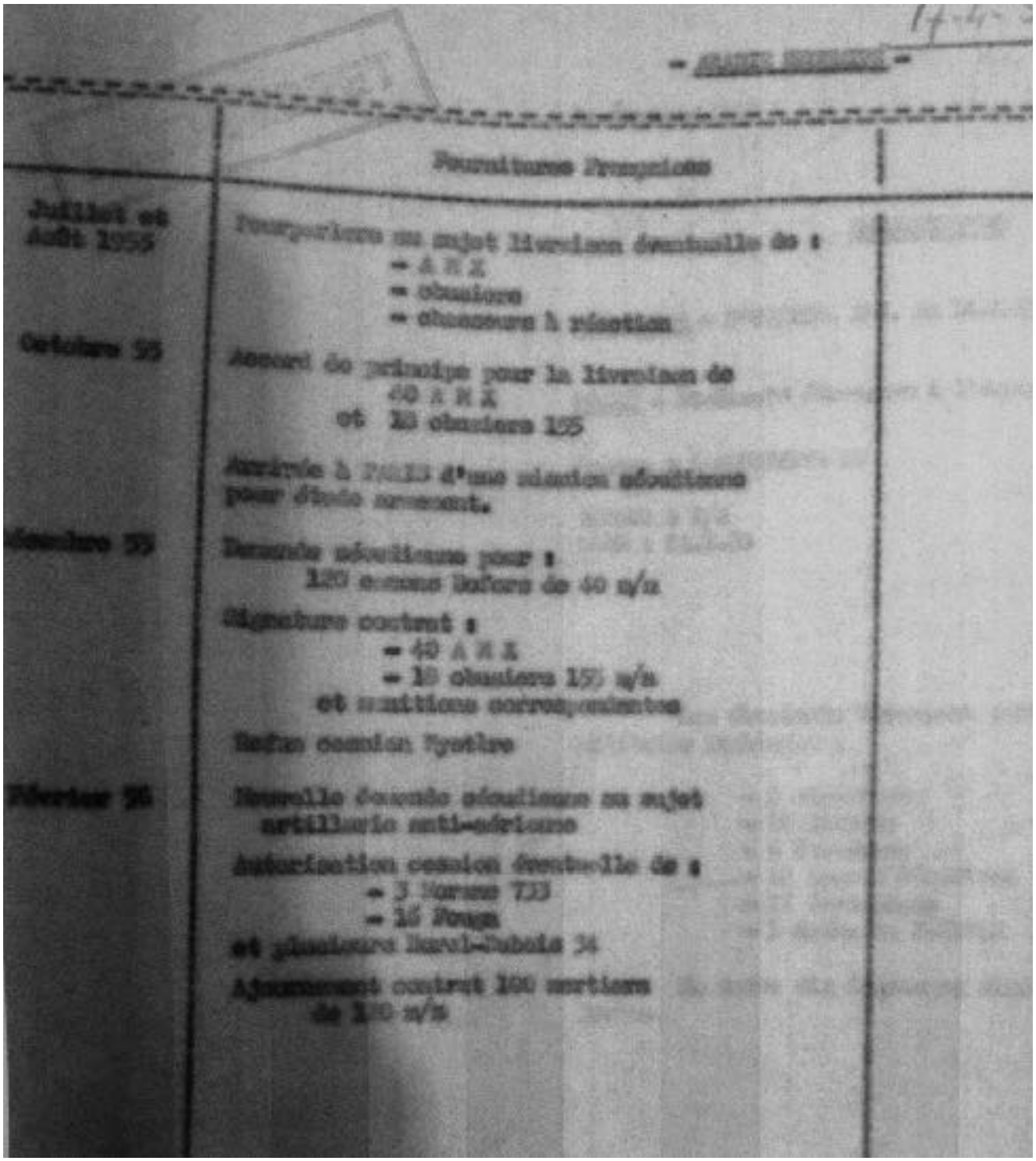
Foreign Relations of the US 1955-1957, Suez Crisis July-December 1956, Volume XVI, 132. Telegram From the Embassy in Saudi Arabia to the Department of State, Jidda, August 24, 1956

Annexes

Carte de l'Arabie Saoudite datant de 1962 où l'on peut voir l'emplacement de « Kharj » / J-TOMICHE Fernand, L'Arabie séoudite, Presses universitaires de France



Récapitulatif des contrats d'armements franco-saoudiens sur la période de juillet 1955 à février 1956 durant laquelle la France avait pourtant affirmé à son allié britannique respecter son véto / SHD, GR10T773, Dossier 3, 17 avril 1956



	Fournitures françaises
Juillet et Août 1955	Pourparlers au sujet livraison éventuelle de : - A M X - obusiers - chasseurs à réaction
Octobre 55	Accord de principe pour la livraison de 40 A M X et 18 obusiers 155
Décembre 55	Arrivée à PARIS d'une mission saoudienne pour étude armement. Demande saoudienne pour : 120 canons Defors de 40 m/m Signature contrat : - 40 A M X - 18 obusiers 155 m/m et munitions correspondantes Refus cession Mystère
Février 56	Nouvelle demande saoudienne au sujet artillerie anti-aérienne Autorisation cession éventuelle de : - 3 Norsec 733 - 15 Fouga et plusieurs Nord-Aviation 34 Ajournement contrat 100 mortiers de 120 m/m

Article du Monde du 12 mars 1958 intitulé « Deux français détenus en Arabie saoudite depuis 1956 ont été libérés » / Dossier de Presse : Relations de la France avec l'Arabie saoudite, FNSP, Tome 1, Centre de documentation contemporaine, Bibliothèque de Sciences Po, 1957-2005



Deux Français détenus en Arabie Séoudite depuis 1956 ont été libérés

Deux Français qui étaient en résidence forcée depuis l'automne de 1956 en Arabie Séoudite, MM. Vallat et Dulondel, sont attendus aujourd'hui à Paris. Ils avaient été arrêtés à la suite d'un sérieux incident survenu dans une usine de matériel de guerre, construite par une société française, l'usine de Khadj, dont on leur imputait la responsabilité.

[La libération de MM. Vallat et Dulondel par les autorités séoudiennes met un terme à une pénible affaire qui traînait depuis près de deux ans entre Paris et Riad. Les deux Français avaient été arrêtés à la suite d'un sabotage qui avait mis hors d'usage les installations de la fabrique d'armes et de munitions fonctionnant à Khadj pour le compte de l'Arabie, sous la direction de la firme Mauriain.

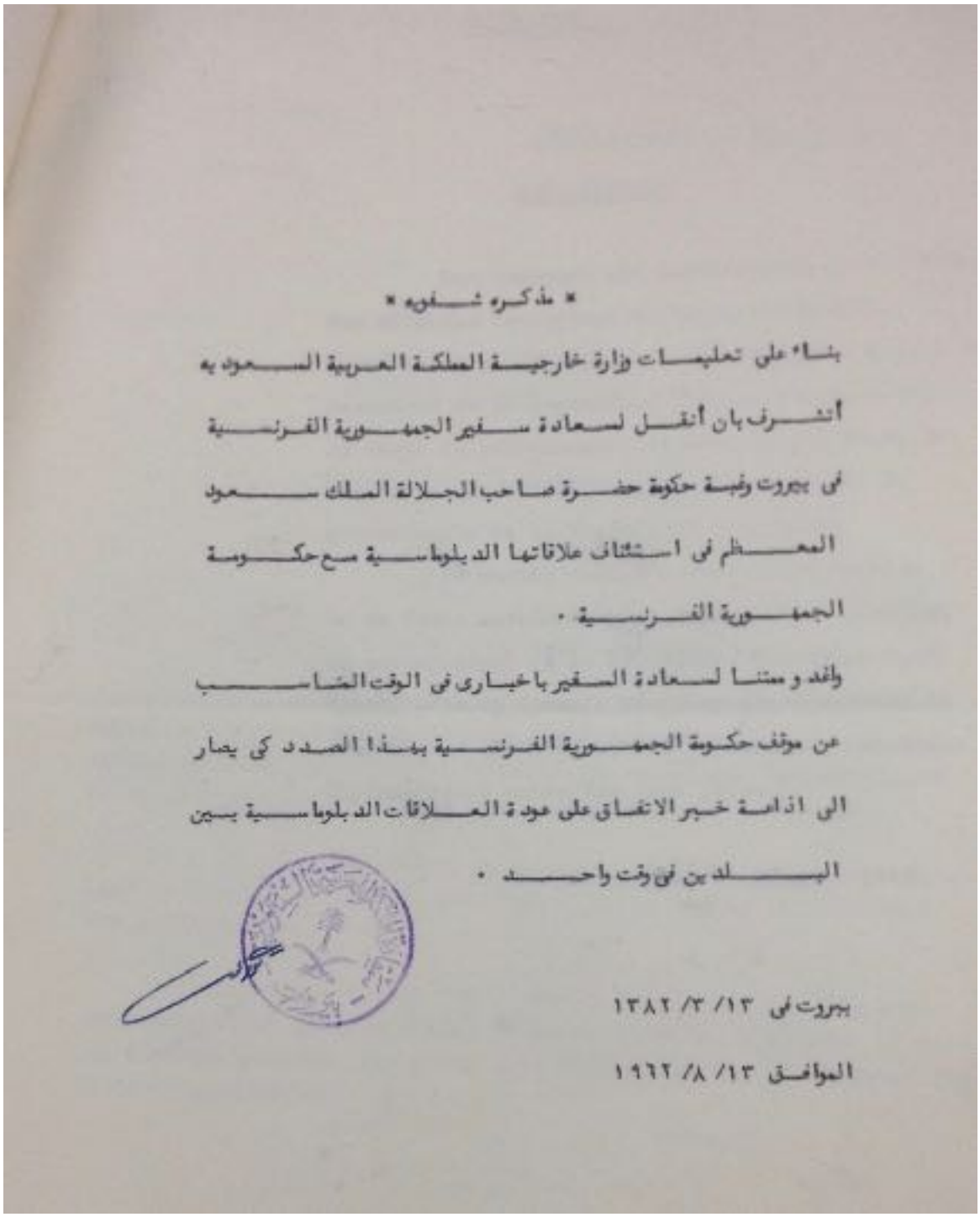
Les autorités séoudiennes avaient accusé les ingénieurs français d'avoir eux-mêmes détruit les installations pour obéir à des instructions qui auraient été envoyées de Paris. Les techniciens français avaient tous été expulsés, sauf MM. Vallat et Dulondel, sur le sort duquel les autorités françaises n'ont cessé de s'inquiéter.

L'affaire de Khadj se doublait d'un autre litige opposant Riad à Paris. Il s'agissait d'une importante commande d'armes passée à la France par l'Arabie Séoudite. Cette dernière avait, semble-t-il, réglé à l'avance et en devises la contre-valeur du marché, mais n'avait pu en obtenir l'exécution jusqu'à ce jour. Les deux ingénieurs français étaient donc devenus en quelque sorte des otages détenus jusqu'à ce que le gouvernement français accepte de livrer les armes ou d'en restituer la contre-valeur.

La libération intervenue il y a quelques jours semble indiquer que le conflit a été aplani, sans que l'on sache officiellement quelle solution a été adoptée.]

Le Monde 12.3.58

Note du gouvernement saoudien datant du 13 août 1962 qui officialise sa demande de reprise des relations diplomatiques avec la France (en arabe puis en français) / Archives diplomatiques de la Courneuve, 212Qo/1



* مذكـــرة شـــفويه *

بنـــاء على تعليمـــات وزارة خارجيـــة المملكة العـــربية الســـعودية أتشـــرف بان أنقـــل لسعادة ســـفير الجمهـــورية الفـــرنســـية في بيروت رغبة حكومة حضـــرة صـــاحب الجـــلالة الملك ســـعود المعـــظم في اســـتئناف علاقاتها الدبلوماســـية مع حكـــومة الجمهـــورية الفـــرنســـية .

واغتنم لســـعادة الســـفير باخيـــارى في الوقت المناســـب عن موقف حكـــومة الجمهـــورية الفـــرنســـية بهـــذا الصـــدد كي يصار الى اذاعـــة خـــبر الاتفـــاق على عودة العـــلاقات الدبلوماســـية بين البـــلدين في وقت واحـــد .

بيروت في ١٣/ ٣/ ١٣٨٢

الموافـــق ١٣/ ٨/ ١٩٦٢

TRADUCTION.

Note verbale.

Conformément aux instructions du Ministère des Affaires Etrangères du Royaume d'Arabie Séoudite, j'ai l'honneur de transmettre à S.E. l'ambassadeur de la République Française à Beyrouth le désir du gouvernement de S.M. le Roi Séoud de reprendre les relations diplomatiques avec le gouvernement de la République Française.

Je serais obligé à S.E. l'ambassadeur de me faire savoir en temps opportun la position du gouvernement de la République Française à cet égard, afin de pouvoir diffuser simultanément la nouvelle de l'accord sur la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays.

Beyrouth, le 13 août 1962.